

CAHIER ^D RETEX



RECHERCHE

RE-CONSTRUIRE UNE ARMÉE NATIONALE

L'EXEMPLE DU LIBAN DEPUIS 1958



CDEF Centre de Doctrine
d'Emploi des Forces
DREX Division Recherche
et Retour d'Expérience



FÉVRIER 2013

Les cahiers du RETEX contribuent à la réflexion sur les grandes problématiques qui intéressent aujourd'hui l'armée de Terre française et viennent nourrir les travaux de doctrine.

Ils se déclinent en quatre collections complémentaires :

- La collection «**opérations**» regroupe les synthèses thématiques liées à un théâtre d'opération ou à une fonction opérationnelle, ainsi que les recueils d'enseignement tactiques au format poche.
- La collection «**exercices**» publie les rapports d'analyse après action (3A) des exercices de niveau corps à brigade.
- La collection «**recherche**» publie des travaux à caractère historique ou exploratoire qui visent à éclairer une problématique particulière de l'emploi des forces. Ils suivent le plus souvent une méthodologie de recherche universitaire. Confiés à des officiers de réserve ou des stagiaires, ils ne constituent pas un document officiel.
- La collection «**rapport**» publie des études notamment celles menées à partir de témoignages de chefs en opérations suivant la technique de l'interview d'autorité.

Etude réalisée par Emma SOUBRIER

Chercheur-stagiaire au CDEF durant l'année 2010/2011
sous la direction du lieutenant-colonel Rémy PORTE
chef du bureau Recherche/DREX/CDEF

et étudiante du Master de Relations internationales et action à l'étranger (MRIAÉ)
de l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I) sous la direction de
Nadine PICAUDOU et Eric BLANCHOT

CDEF / DREX / B.RCH - BP 53 - 1 place Joffre - 75007 PARIS

Pnia : 821 753 81 65 - Tél. : 01 44 42 81 65 - Fax : 01 44 42 44 66 - www.cdef.terre.defense.gouv.fr

courriel : remi.porte@intradef.gouv.fr

**RE-CONSTRUIRE
UNE ARMÉE NATIONALE :
L'EXEMPLE DU LIBAN DEPUIS 1958**

SOMMAIRE

LES CAHIERS DU RETEX CONTRIBUENT À LA RÉFLEXION	2
SOMMAIRE	5
LISTE DES SIGLES	9
ENSEIGNEMENTS	11
INTRODUCTION	15
<i>Un sujet libanais brûlant lié à des problématiques contemporaines plus vastes</i>	15
<i>Décrypter le passé pour mieux analyser le présent</i>	16
<i>Une armée sur le modèle français</i>	16
<i>Le multiconfessionnalisme comme fil rouge assorti d'autres préoccupations</i>	17
<i>Une réelle armée nationale ?</i>	18
PARTIE I - UN CYCLE DE CONSTRUCTION – DECONSTRUCTION – RECONSTRUCTION	19
Chapitre 1 – L'«expérience Chéhab» (1958-1970)	21
1.1 – L'armée comme instrument d'une vision nouvelle pour le Liban	21
<i>Une armée «à 100 % francisée»</i>	21
<i>Mosaïque communautaire libanaise et adaptation institutionnelle</i>	24
<i>La neutralité comme ciment unificateur</i>	26
<i>Distanciation des sphères politiques «fromagistes»</i>	28
1.2 – Limites des éléments de cadrage établis	30
<i>Vulnérabilité à l'égard des dangers extérieurs</i>	30
<i>La neutralité sur la scène intérieure comme inhibition de l'armée</i>	31
<i>Le poids des origines : travers du legs mandataire</i>	33
<i>«Deuxième Bureau» et brouillage des relations politico-militaires</i>	34

1.3 – Quel avenir pour les valeurs chéhabistes de l’armée ?	36
<i>De la dualité des pouvoirs civil et militaire à la déliquescence de l’œuvre bâtie</i>	36
<i>Défi palestinien et fin de la neutralité : les prémices de la guerre</i>	38
<i>Un héritage solidement ancré dans l’histoire du Liban</i>	41
Chapitre 2 – L’armée à l’épreuve de la guerre (1975-1990)	43
2.1 – Un rapport complexe aux milices	43
<i>Les limites d’une armée multiconfessionnelle : les milices</i>	44
<i>La dislocation de l’armée comme impulsion du phénomène milicien</i>	45
<i>Quelles sont les forces en présence ?</i>	47
<i>Des frontières poreuses entre armée et milices : maintien de l’ambiguïté</i>	50
2.2 – De vaines tentatives de reconstruction	51
<i>Premiers efforts de réédification de l’armée (1977)</i>	51
<i>Les jeux syrien et israélien ou l’impossible sortie de crise</i>	54
<i>Le tournant de 1982 et l’entreprise de reconstruction sous Amin Gemayel</i>	57
2.3 – Une «armée fantôme» ?	60
<i>Reflète d’un «État fantôme»</i>	60
<i>«L’armée reste la solution» ? L’épopée du général Michel Aoun</i>	63
<i>Survivance de l’institution militaire tout au long de la guerre</i>	66
PARTIE II - LA «NOUVELLE ARMÉE LIBANAISE» (1990 – 2011)	69
Chapitre 1 – L’ajustement post-guerre jusqu’au retrait syrien	71
1.1 – Etat des lieux et rôle de l’armée dans la reconstruction	72
<i>Un état des lieux peu souriant</i>	72
<i>L’armée comme pilier de la reconstruction</i>	74
<i>L’accord de Taëf (1989) et la question des milices</i>	76
<i>D’importants efforts de structure et d’unification</i>	77

1.2 – Le poids de la Syrie	79
<i>L'involution d'un système politique en proie à des intérêts régionaux réaffirmés</i>	79
<i>Une reconstruction sous égide syrienne</i>	80
<i>Une question de perception</i>	82
1.3 – Succès et limites de l'armée sur le théâtre national	85
<i>Récupération de l'espace nécessaire à l'affirmation de l'armée nationale</i>	85
<i>Des opérations sécuritaires à succès</i>	86
<i>L'armée a-t-elle vraiment le contrôle ?</i>	87
<i>Persistance de freins à la réédification de l'armée</i>	89
Chapitre 2 – L'émergence d'un réel corps national ? (2005-2011)	91
2.1 – Une armée libérée d'Israël et de la Syrie	91
<i>Couverture de l'ensemble du territoire national</i>	91
<i>Efficacité du maintien de l'ordre au sein de la population libanaise</i>	93
<i>Une nouvelle posture offensive ? L'opération de Nahr al-Bared (2007)</i>	95
<i>La défense du territoire en question</i>	98
2.2 – Composer avec un acteur essentiel : le Hezbollah	98
<i>La résistance efficace du Parti de Dieu</i>	98
<i>Reconnaissance accrue de la légitimité du Hezbollah</i>	101
<i>Difficultés posées par ce «duopole» officialisé de la violence légitime</i>	103
<i>Vers l'élaboration de solutions ?</i>	106
2.3 – Les défis actuels de l'armée libanaise	108
<i>S'affranchir d'ingérences extérieures handicapantes</i>	108
<i>S'imposer comme armée nationale</i>	112
<i>La relation dialectique avec l'État libanais</i>	114
CONCLUSION	117
CHRONOLOGIE	119
ANNEXES	121
INDEX	125
SOURCES	129

Liste des sigles

ALA	Armée du Liban arabe
ALL	Armée du Liban libre
ALS	Armée du Liban-Sud
CSNU	Conseil de Sécurité des Nations Unies
CPL	Courant patriotique libre
FAD	Force arabe de dissuasion
FAL	Forces armées libanaises De nombreux écrits font référence à l'armée libanaise sous ce signe mais l'auteur choisit de ne pas l'utiliser.
FDI	Forces de défense israéliennes
FDLP	Front démocratique pour la libération de la Palestine
FLA	Front de libération arabe
FPLP	Front populaire de libération de la Palestine
FSI	Forces de sécurité intérieure
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FL	Forces libanaises
MNL	Mouvement national libanais
OACL	Organisation d'action communiste au Liban
OLP	Organisation de Libération de la Palestine
ONU	Organisation des Nations Unies
PCL	Parti communiste libanais
PNL	Parti national libéral
PSNS	Parti social nationaliste syrien
PSP	Parti socialiste progressiste
RAU	République arabe unie
RSS	Réforme du secteur de la sécurité
TSL	Tribunal spécial des Nations Unies pour le Liba

ENSEIGNEMENTS

Enseignement n° 1 :

L'armée libanaise repose sur des principes fondamentaux :

- reflet de la mosaïque sociale libanaise ;
- neutralité vis-à-vis des dissensions communautaires et politiques nationales ;
- posture défensive (neutralité dans les conflits régionaux et internationaux).

Enseignement n° 2 :

Les antagonismes internes sans cesse réactivés par le confessionnalisme rendent difficile tout consensus sur les attributions de l'armée. Ils la condamnent à une passivité handicapante face aux dangers extérieurs. En l'absence d'alternative à la neutralité, ils sont à même d'annihiler l'émergence d'une institution militaire nationale unie et forte.

Enseignement n° 3 :

La liquidation du Deuxième Bureau et la passivité face aux incursions israéliennes affaiblissent l'armée. Dans un contexte de dissensions internes qui constituent les prémices de la guerre, des factions irréductibles se consolident en son sein.

Enseignement n° 4 :

Le déclenchement de la guerre fait se déliter puis se disloquer l'institution militaire. Ce qui reste de ses rangs est dépassé par l'ampleur des effectifs miliciens, palestiniens et syriens. Les fines frontières entretenues avec les milices achèvent de compliquer toute reconstruction éventuelle de l'armée.

Enseignement n° 5 :

En 1976 et 1983, les deux tentatives de reconstruction de l'armée n'arrivent pas à dépasser les antagonismes politiques et condamnent le corps militaire à être tributaire des jeux syrien et israélien qui s'affirment de plus en plus au Liban. Après 1984, l'institution militaire paralysée est presque intégralement remplacée par des milices.

Enseignement n° 6 :

Du fait de sa relative inaction durant la guerre, l'armée peut apparaître comme un corps fantôme. Elle est en cela le reflet d'un «État fantôme» bloqué par les antagonismes de ses dirigeants, relais des milices. Cependant, une certaine résilience de l'armée durant la guerre vient poser des jalons positifs pour sa reconstruction et celle du Liban à partir de 1990.

Enseignement n° 7 :

Dans le contexte de vide idéologique et de désordre politique d'après-guerre, l'armée est érigée en symbole national de patriotisme et d'intégrité. Les milices, n'étant pas parvenues à proposer une autre voie, sont en partie intégrées dans les rangs de la nouvelle armée. Émerge alors un corps militaire restructuré et de plus en plus unifié.

Enseignement n° 8 :

La reconstruction de l'armée libanaise et du pays tout entier se fait sous le contrôle de la Syrie. Cette ingérence déresponsabilise encore davantage les dirigeants libanais mais ses nombreuses conséquences ne sont paradoxalement pas toutes néfastes : Damas assiste notamment l'armée dans le rétablissement de son autorité sur le territoire.

Enseignement n° 9 :

L'affirmation de l'armée sur le sol national se heurte à divers écueils :

- non-respect persistant du principe de monopole étatique de la violence légitime ;
- dépendance quasi-totale de son action vis-à-vis des acteurs extérieurs (Syrie, Israël) ;
- incapacité à assurer la défense du territoire (puissance de feu limitée).

Enseignement n° 10 :

Les retraits d'Israël en 2000 et de la Syrie en 2005 ouvrent de nouveaux horizons à l'armée :

- elle couvre enfin l'ensemble du territoire (sud du Litani : après la guerre israélo-*Hezbollah* de juillet 2006 et «aux côtés de la résistance», non contre elle) ;
- elle réaffirme le principe chéhabiste de neutralité, en s'affranchissant de continuel antagonismes politiques pour mieux garantir l'ordre au sein de la population ;
- elle adopte une posture offensive face aux facteurs de déstabilisation interne. Elle passe ainsi avec succès l'épreuve du feu à *Nahr al-Bared* en 2007.

Enseignement n° 11 :

Le *Hezbollah* offre l'une des formes les plus abouties à ce jour de capacités au combat asymétrique. Sa capacité d'innovation tactique lui permet de compenser avec succès son infériorité face à l'armée moderne et puissante qu'est *Tsahal*.

Enseignement n° 12 :

La légitimité du *Hezbollah* repose tout autant sur son action politique et sociale que sur ses succès tactiques, ferments d'une défense durable globalement crédible et de relations en apparence apaisées avec l'armée libanaise.

Enseignement n° 13 :

L'armée n'a toujours aucun rôle dans la défense du territoire. Cette responsabilité est prise en charge efficacement par le *Hezbollah*. Ce «duopole» de la violence légitime pose des difficultés :

- craintes à l'égard d'ingérences extérieures (Iran, Syrie) ;
- risques induits par le surarmement d'une communauté (chiite) par rapport aux autres, etc.

Enseignement n° 14 :

Les fonctions Anticipation et Sécurité de l'armée libanaise sont viciées par les doutes entourant la fiabilité de la fonction Renseignement, tant l'indépendance du 2^e bureau est sujette à caution, vis-à-vis de la Syrie comme à l'égard du *Hezbollah*.

Enseignement n° 15 :

Le prix à payer des efforts de la FINUL pour légitimer l'armée libanaise en la mettant en avant dans les opérations est la très faible efficacité des missions conduites.

Enseignement n° 16 :

Aujourd'hui, la crédibilité de l'armée libanaise est obérée par un sous-équipement avéré, qu'il s'agisse de s'imposer comme force de sécurité intérieure ou de faire face aux menaces extérieures.

Enseignement n° 17 :

Aujourd'hui, l'armée reste confrontée à trois défis majeurs qui ont jalonné toute son histoire :

- se doter de capacités militaires permettant de s'affranchir des ingérences extérieures ;
- se donner les moyens de devenir une armée réellement *nationale* ;
- s'affirmer comme modèle pour les autres institutions libanaises largement viciées afin d'ouvrir la voie à l'édification d'un véritable État-nation uni et fort.

INTRODUCTION

• Un sujet libanais brûlant lié à des problématiques contemporaines plus vastes

En 1990, dans un Liban dévasté et affaibli par quinze années de guerre, l'entreprise de reconstruction est générale. La rénovation de l'armée est tout particulièrement importante. Symbole fort de souveraineté et d'unité nationale, sa réédification permet de panser les blessures de la guerre en mettant à distance les divisions internes qui l'avaient alimentée. Il s'agit aussi de redonner au Liban une certaine crédibilité sur la scène régionale. Cet objectif implique que l'armée soit à même de garantir à la fois la sécurité interne et externe de sa population. Or, sur le plan intérieur, l'existence de la branche armée du *Hezbollah* induit une contestation du monopole étatique de la violence légitime. L'occupation du territoire libanais par l'armée israélienne jusqu'en 2000 et par l'armée syrienne jusqu'en 2005 apparaît également comme un carcan dans lequel l'armée libanaise ne peut s'épanouir. On comprend donc la pertinence d'une étude de la reconstruction de cette institution nationale depuis 1990.

La problématique de la reconstruction d'une armée nationale n'est pas l'apanage du Liban. Elle rejoint le concept de « Réforme du Secteur de la Sécurité » (RSS) qui émerge à la fin des années 1990. La RSS établit un lien fondamental entre développement et sécurité :

« [Elle] renvoie aux transformations du « système de sécurité », lequel comprend tous les acteurs, leurs rôles, responsabilités et actions, afin que sa gestion et son fonctionnement soient plus respectueux des normes démocratiques et des sains principes de bonne gestion des affaires publiques, et contribuent ainsi à l'efficacité du dispositif en matière de sécurité »¹.

Bien des pays se posent des questions similaires à celles qui occupent l'armée libanaise, notamment en ce qui concerne l'intégration d'anciens rebelles dans les rangs de l'armée.

« Plusieurs pays multiethniques ont dû faire face au problème de la sécurité après une guerre civile, affrontant des problèmes de cohésion, de violence et de peur. Le Nigeria, la Bosnie ou l'Angola en sont des exemples, et l'Irak semble bien suivre le même chemin »².

Il faut donc aborder cette étude avec la pleine conscience que les leçons tirées de l'expérience libanaise peuvent permettre une meilleure compréhension des problématiques qui se posent à d'autres pays en reconstruction. La richesse et la complexité du cas libanais expliquent néanmoins qu'il ait été érigé en exemple pour traiter ces questions.

1 Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Prévenir les conflits violents : quels moyens d'action ?*, Lignes directrices du Comité d'aide au développement, Paris, Editions OCDE, 2001, p. 42.

2 Florence Gaub, « Multi-Ethnic Armies in the Aftermath of Civil War: Lessons Learned from Lebanon », *Defence Studies*, Vol. 7, Issue 1, March 2007, p. 5.

● Décrypter le passé pour mieux analyser le présent

L'armée libanaise a en réalité connu plusieurs reconstructions successives : en 1958, en 1976, en 1983-1984 et en 1990. Dès lors, on ne saurait comprendre son entreprise depuis 1990 sans rappeler au préalable son histoire depuis sa création et plus particulièrement depuis 1958. L'étude raisonnée de son cycle de « construction-destruction-reconstruction » sur l'ensemble de la période 1958-1990 fournira ainsi les bons outils pour aborder la mise sur pied de la « nouvelle armée libanaise » depuis 1990. La succession d'analyses de cas concrets que l'on se propose de mettre ici en cohérence montrera à quel point l'armée libanaise est un miroir dans lequel se reflètent les différentes crises qu'a connues le pays depuis son indépendance, le 22 novembre 1943.

● Une armée sur le modèle français

Paradoxalement, la création même de l'armée libanaise peut être vue comme une première reconstruction. On peut en effet se demander si elle représente la *construction* d'une institution nationale ou la reconstruction d'une institution mandataire.

Créée par les Français le 15 novembre 1916, la Légion d'Orient est rebaptisée Troupes auxiliaires du Levant le 5 juillet 1920, à la suite de l'établissement du mandat français sur la Syrie et le Liban, puis Troupes spéciales du Levant le 20 mars 1930. L'armée libanaise naît d'un détachement de ces Troupes et forme la « 5^e brigade spéciale de la montagne » le 1^{er} juin 1943. Cette dernière, composée de trois bataillons de chasseurs libanais, doit constituer, aux yeux des autorités libanaises, le noyau de la future armée nationale. Ce n'est pourtant qu'avec l'accord du 15 juin 1944 entre le Premier ministre libanais Riad al-Solh et le commandant en chef des Forces françaises du Levant, le général Paul Beynet, que le contrôle de la 5^e brigade est transmis aux autorités libanaises³. Cet accord est mis en exécution le 1^{er} août 1945, date que l'on retient comme celle de la création de l'armée libanaise.

« [Notons cependant que si le 3^e bataillon de chasseurs] est placé à la disposition du premier gouvernement de l'ère d'indépendance, en vue de sauvegarder la sécurité, les forces armées, dans leur majorité, [restent] sous le commandement de l'armée française. Plus d'une année après que le Liban [accède] à l'indépendance, il devient indispensable de constituer une armée nationale libanaise. »⁴

La formation française de l'armée libanaise est visible dans la répartition communautaire de ses rangs. La puissance mandataire encourage un recrutement important de chrétiens maronites au sein des Troupes spéciales et l'armée voit se perpétuer la tradition à travers le Pacte national de 1943. Ce dernier établit des règles de répartition confessionnelle au sein de l'armée (le commandant en chef de l'armée est maronite et le chef d'état-major druze) qui répondent à une volonté française. Ainsi en va-t-il également du recrutement des nouveaux officiers de l'armée libanaise, choisis à l'École militaire de *Fayadiéh*, après l'indépendance. D'après François Genadry, commandant de l'École militaire en 1958, ces officiers, généralement issus de la bourgeoisie conservatrice, sont sélectionnés à la suite d'un sévère concours qui ne tient compte d'aucune autre considération que celle de la confession : 55 % parmi les communautés chrétiennes, 45 % parmi les communautés mahométanes.

3 Adel Freiha, *L'Armée et l'État au Liban, 1945-1980*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1980, thèse, Université Nancy 2, 1978, p. 166.

4 Lieutenant-colonel Hamid Iskandar, *L'évolution de l'image de l'armée libanaise, 1990-2000*, Université Paris II, 2002, thèse sous la direction de Jacques Barrat, p. 130.

On peut aussi voir la création de l'armée libanaise comme une construction presque *ex nihilo* : son nouveau commandant en chef, Fouad Chéhab, prend en charge une force «sans structure, sans départements, sans police militaire, sans cour martiale ou quoique ce soit d'approchant un quartier général»⁵. Il doit mettre en place une infrastructure de commandement complète. Cette formation d'armée issue de troupes mandataires est le propre de nombreux pays lors de la décolonisation. Cependant, on peut identifier plusieurs problématiques spécifiques à l'armée libanaise.

● Le multiconfessionnalisme comme fil rouge assorti d'autres préoccupations

Au sujet de la préférence accordée aux chrétiens maronites dans le recrutement des Troupes spéciales par la puissance mandataire française, il est possible d'avancer :

« Cette sorte de « mercenarisation-à-la-carte » du critère militaire interne en faveur des Maronites évite les risques de voir un éventuel groupe armé puissant et institutionnalisé (de type « armée nationale » constituée sur le modèle irakien ou syrien) s'autonomiser et venir se mêler du système consensuel de partage des surplus par l'introduction d'un système de racket par la menace, interne cette fois. C'est ce qui s'est produit après « l'indépendance » de la majeure partie des « États-nations » constitués par l'Occident. L'armée libanaise reste une armée de parade »⁶.

La question du multi-confessionnalisme de l'armée libanaise et de la répartition communautaire parmi ses officiers et dans ses rangs reste bel et bien au cœur de ses problématiques jusqu'à nos jours. Crise et confessionnalisme allant souvent de pair au Liban, les enjeux confessionnels amènent notamment à se demander si une cohésion – des forces, du discours et des actions – de l'armée est possible. Si tel est le cas, il s'agit de savoir comment.

L'armée libanaise, aux prises avec l'épreuve communautaire omniprésente dans le pays, est-elle vouée à n'être jamais qu'une « armée de parade » ? Avant sa participation toute relative à la guerre de Palestine en 1948-1949.

« [Elle] est [en tout cas] plus une force policière qu'une force militaire offensive, puisque son devoir principal consiste à assister la police et la gendarmerie dans leurs missions de sécurité interne, contrôle de l'opposition politique et contre-criminalité »⁷.

Il s'agit de définir le rôle de l'armée libanaise, oscillant entre l'assurance de la sécurité sur son territoire, la défense des frontières et la participation éventuelle au conflit israélo-arabe. Pour cela, il faut étudier l'articulation complexe de l'armée vis-à-vis de l'État et de la société, mais aussi vis-à-vis des puissances étrangères amies ou ennemies. La présence d'autres forces armées au Liban, *Hezbollah* et FINUL en tête, pose enfin la question d'une répartition éventuelle des rôles entre les différents groupes militaires.

5 Matthew Hughes, « Lebanon's Armed Forces and the Arab-Israeli War, 1948-49 », *Journal of Palestine Studies*, Vol. 34, No. 2, Winter 2005, p. 26.

6 Joseph Khoury, *Le désordre libanais*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 134-135.

7 Matthew Hughes, art. cit., p. 27.

● Une réelle armée *nationale* ?

En prenant en considération l'héritage mandataire, ses ajustements libanais et les données historiques qui pèsent sur elle depuis sa création, peut-on estimer que l'armée libanaise est aujourd'hui à même de faire face aux différents défis auxquels elle est confrontée ?

On cherche notamment à comprendre les avancées organisationnelles qui lui ont permis ou lui permettront de s'affirmer comme un réel corps national uni et fort.

Si l'armée libanaise a, depuis la fin de la guerre et plus particulièrement depuis le retrait syrien en 2005, su apparaître comme une institution nationale plus soudée et efficace, certaines difficultés demeurent. Pour les évaluer, il faudra cerner au fil des périodes la question de son équipement et celle des aides étrangères dont elle bénéficie, qu'elles soient financières, matérielles ou au plan de la formation de ses officiers. Une compréhension la plus précise possible du rôle des différents acteurs internes et externes influant sur la ligne militaire libanaise s'avèrera également nécessaire.

PARTIE I

UN CYCLE DE CONSTRUCTION – DÉCONSTRUCTION – RECONSTRUCTION



Drapeau du Liban aux couleurs de l'armée (création)

www.lebarmy.fr/qx0td1

Chapitre 1 – L'« expérience Chéhab » (1958-1970)

« [Fouad Chéhab] ne gagne pas seulement ses galons de « père de l'armée » en étant le premier commandant en chef - *qâ'id al-jaych* - de l'histoire du Liban indépendant. Il joue aussi un rôle décisif par l'influence durable qu'il imprime sur l'organisation et le fonctionnement de l'institution militaire »⁸.

Le général Chéhab (1902-1973) donne véritablement naissance à l'armée libanaise telle que l'on peut la comprendre jusqu'à nos jours. Assurant la transition d'une institution mandataire à une institution nationale, il la façonne profondément. Il lui inculque des valeurs fortes qui la placent au cœur de la construction nationale du Liban.

L'œuvre chéhabienne commence dès ses débuts à la tête de l'armée. Elle trouve son point d'orgue en 1958, date à laquelle le corps militaire s'illustre par sa neutralité dans la guerre civile qui secoue le pays. 1958 marque également l'élection de Fouad Chéhab à la présidence de la République libanaise, sans néanmoins mettre fin à ses efforts d'édification de l'armée.

L'héritage chéhabiste⁹ en son sein, mis à mal dès les accords du Caire du 3 novembre 1969 et particulièrement durant la guerre de 1975 à 1990, est d'ailleurs encore fort aujourd'hui.

Il s'agit de cerner dans ce chapitre les tenants et aboutissants des caractéristiques de cette institution, pétrie de tradition française et adaptée au contexte national et régional du Liban. Ses éléments de cadrage lui donnent une impulsion propre. Il sera par ailleurs nécessaire d'évaluer quelles en sont les limites, ces dernières participant notamment au blocage qui conduit à la guerre en 1975.



Fouad Chéhab
www.lebarmy.gov.lb/

1.1 – L'armée comme instrument d'une vision nouvelle pour le Liban

● Une armée « à 100 % francisée »

L'armée libanaise trouve l'un de ses actes symboliques fondateurs dans la déclaration du 26 juillet 1941. Signée par des officiers supérieurs libanais, dont Fouad Chéhab qui est alors commandant, elle est ainsi évoquée par le colonel Sami Rihana :

« Nous, signataires de ce document, les officiers du corps libanais, nous nous engageons en jurant sur notre honneur que nous n'accepterons plus le service que pour le Liban et sous sa bannière, qu'aucune relation ne nous attachera qu'à son gouvernement national et nous travaillerons pour la réalisation de cette aspiration indéfiniment. Celui d'entre nous qui suivra un autre chemin sera considéré comme traître et diffamé ainsi »¹⁰.

8 Stéphane Malsagne, *Fu'âd Chihâb (1902-1973) : contribution à l'étude d'une figure historique majeure du Liban contemporain*, Université Paris I, 2008, thèse sous la direction de Nadine Picaudou, p. 113.

9 Il faut distinguer sémantiquement les adjectifs « chéhabien »(nne) et « chéhabiste ». Le premier se rapporte à l'action de Fouad Chéhab lui-même. Quant au second, il est polysémique : « Il désigne à la fois une période de l'histoire politique du Liban entre 1958 et 1970, mais aussi une conception nouvelle du développement, voire une philosophie ou encore une forme d'utopie », Stéphane Malsagne, *op.cit.*, p. 12.

10 Stéphane Malsagne, *op.cit.*, p. 91.

Si cette déclaration affirme un refus d'être l'instrument de la France, elle ne remet nullement en cause les liens profonds qui unissent l'armée, après sa création officielle (le 1^{er} août 1945), à l'ancienne puissance mandataire. L'aide que cette dernière apporte à l'institution militaire naissante après l'indépendance devient un enjeu majeur de la diplomatie française au Liban.

Ces liens sont largement favorisés par l'attachement de Chéhab à la France. Il est issu en 1923 de la toute première promotion de l'Académie militaire de Damas baptisée «général Gouraud» en l'honneur du premier Haut-commissaire français. Il effectue par ailleurs en 1929-1930 et 1939 deux stages dans l'Hexagone qui jouent un rôle essentiel dans sa formation intellectuelle et militaire et renforcent sa francophilie. Promu général de brigade le 1^{er} décembre 1946, il encourage dès le début cette relation privilégiée. L'influence française sur l'armée libanaise passe précisément par la formation qui est offerte aux officiers.



École militaire de *Fayadieh*
www.lebarmy.gov.lb/

L'École militaire de *Fayadieh* est créée le 14 novembre 1946 dans la caserne *Choucri Ghanem*. Y est dispensée une instruction militaire héritée des traditionnelles méthodes tactique et stratégique de l'armée française. Le général restant très attaché aux instructeurs français, il recourt par exemple en 1957 à un officier français pour délivrer au Liban des cours de chefs de bataillons et de commandants de sous-groupements. La tâche en revient dès le mois de février 1958 au lieutenant-colonel de Rostolan¹¹.

Par ailleurs, le général Hicham Jaber, diplômé de l'École militaire de *Fayadieh* en 1964, explique que les officiers sortants continuent souvent leurs études militaires en France. Etant fantassin, il va pour sa part à l'École d'application de l'infanterie à Saint-Maixent :

“Les autres sont allés à Châlons-sur-Marne [à l'École d'application de l'artillerie] ou encore à Montargis [à l'École d'application des transmissions]”¹².

Le général Jaber estime par ailleurs que l'armée libanaise est «à 100 % francisée» en termes de matériel et ce jusque dans les années 1980. Sans être tout à fait exclusivement français, ce dernier l'est effectivement largement. Il faut rappeler ici le traité franco-libanais signé le 13 novembre 1936. Il comprend un texte principal, le «Traité d'amitié et d'alliance», notamment assorti d'une «Convention militaire» en sept articles, lesquels stipulent que l'armement, le matériel, l'équipement et l'instruction des forces armées libanaises sont fournis par la France. Ce principe semble respecté après l'indépendance :

“Les autorités militaires françaises cessent tout ravitaillement des troupes syriennes à compter du 15 août 1945. En revanche, elles continuent d'assurer l'approvisionnement des troupes libanaises en vivres et en effets d'habillement, jusqu'à ce que celles-ci soient dotées de services leur permettant de satisfaire leurs besoins, les matériels étant livrés à titre onéreux et au prix de revient”¹³.

11 Stéphane Malsagne, *op.cit.*, p. 91.

12 Général Hicham Jaber entretien avec l'auteur, vendredi 22 avril 2011.

13 Stéphane Malsagne, *op.cit.*, p. 105-106.

Paris sollicite ainsi régulièrement le général Chéhab par l'intermédiaire de l'attaché militaire à Beyrouth pour lui proposer du matériel. Il faut pourtant nuancer l'importance de la part française dans les livraisons de matériel à l'armée libanaise. Rapidement, le conflit israélo-arabe et l'embargo sur les ventes d'armes changent la donne : Paris subordonne ses livraisons à la condition qu'elles ne soient pas utilisées dans la campagne de Palestine contre Israël. D'après Stéphane Malsagne, docteur en histoire à l'université Panthéon-Sorbonne, on peut en fait considérer qu'à la suite du départ des dernières troupes françaises fin 1946, le matériel de guerre anglais tend peu à peu à remplacer l'armement français dans l'armée libanaise, à la fois pour les blindés, l'artillerie et surtout dans le domaine de l'armée de l'air. Par ailleurs, à l'été 1949, l'armée libanaise dispose de quinze chars américains *Sherman* en remplacement de chars Renault obsolètes. Face à la lenteur des réponses françaises, c'est le général Chéhab lui-même qui mène les négociations avec les États-Unis.

Par la suite, le « père de l'armée » déplore régulièrement la lenteur et les retards avec lesquels l'ancienne puissance mandataire honore ses demandes de matériel. C'est le cas en 1955. Surviennent en effet de nouveaux freins à la livraison d'armes au Liban, le gouvernement français décidant de pratiquer un embargo sur les armes légères à destination des pays arabes :

« Dès la fin du mois de février 1956, soit quelques semaines après la formation en France du gouvernement Guy Mollet, [Fouad Chéhab] fait part à l'ambassadeur Louis Roché de ses difficultés à se procurer du matériel militaire français. Il soupçonne la France de craindre que les armes ne prennent le chemin de l'Afrique du nord pour soutenir les nationalistes algériens du FLN, au moment où Paris intensifie son engagement militaire, après le vote des pouvoirs spéciaux le 16 mars au gouverneur général à Alger Robert Lacoste »¹⁴.

La situation est finalement débloquée grâce à l'attitude libanaise lors de la crise de Suez, les dirigeants décidant de maintenir les relations diplomatiques avec la France et la Grande-Bretagne contrairement à la ligne des autres pays arabes. Dès 1957 et tout au long des années 1960, la France est ainsi privilégiée pour équiper l'armée libanaise :

« Le 17 décembre 1962, le Liban signe un contrat avec l'ancienne puissance mandataire relatif à la fourniture de 5 hélicoptères *Alouette III* pour un montant total de 4 120 000 nouveaux francs. Le contrat obtenu en partie par l'action de l'attaché militaire français, le colonel de Mareuil, constitue un précédent depuis l'indépendance car jusqu'à présent, la Grande-Bretagne disposait d'une forme de monopole dans la fourniture du matériel aéronautique à l'armée libanaise »¹⁵.

L'importance de l'influence française sur l'armée est alors visible à travers un personnage clé de la réorganisation de l'institution militaire libanaise : Jean Lay. En 1950, le général Chéhab demande l'envoi au Liban d'un intendant militaire français pour réorganiser les services administratifs de l'armée. Le commandant Lay prend dès lors en charge l'intendance de l'armée libanaise. Son contrat est reconduit tacitement année après année jusqu'en 1958. Lié par une amitié croissante avec Chéhab, ce dernier en fait l'un de ses plus proches collaborateurs et Jean Lay intègre la présidence de la République en 1959. On voit donc que la France est un acteur majeur en termes d'organisation de la nouvelle armée libanaise. À cet égard, il faut se pencher sur l'un des aspects les plus importants du Liban qui constitue un obstacle de taille à l'édification de son institution militaire nationale : sa complexe mosaïque communautaire.

14 *Idem*, p. 197-198.

15 *Idem*, p. 471.

● **Mosaïque communautaire libanaise et adaptation institutionnelle**

Le Liban abrite dix-sept communautés religieuses officiellement reconnues par l'arrêté n° 60 du Haut-commissariat du 13 mars 1936, sous mandat français. Avant cela, l'article 9 de la Constitution libanaise du 23 mai 1926 reconnaît aux différentes communautés une liberté totale de culte et leur accorde le droit de régir leur statut personnel par des lois particulières. L'importance démographique extrêmement différenciée de ces communautés explique que l'on retienne plus particulièrement dans cette étude les trois principales : maronite, sunnite et chiite, auxquelles il faut ajouter les druzes¹⁶.



Mosaïque communautaire et armée
www.lebarmy.gov.lb/

Pour appréhender le confessionnalisme, système politique en vigueur au Liban et ses implications dans l'édification de l'armée libanaise, il est nécessaire de comprendre son enracinement historique :

« Avec l'Empire ottoman, dès le XVI^e siècle, se mettent en place les « millets » : différentes « cités » latérales (chrétiens, juifs...) sont reconnues aux côtés de l'islam. Leurs chefs religieux jouissent de nombreuses prérogatives et gèrent la vie de leurs ouailles. [...] Après les événements de 1860 et l'intervention française, la question du Liban devient une question européenne. [...] Le Petit Liban, à large majorité maronite, est divisé en sept mudiriya : quatre maronites, une druze, une grecque orthodoxe et une grecque catholique. Le communautarisme ainsi constitué est renforcé par la mission que s'assigne chaque puissance européenne : Paris défend les maronites, Londres les druzes, Saint-Petersbourg les Grecs orthodoxes... »¹⁷.

Reprenant cet héritage lorsqu'elle établit son mandat sur la région en 1920, la France sépare le Grand Liban (correspondant aux frontières actuelles) de la Syrie. Cette décision est motivée par la volonté de préserver le statut majoritaire des maronites. L'année 1926 est marquée par deux éléments majeurs. Tout d'abord, les chiites se voient accorder le statut de communauté politique, alors qu'ils dépendaient jusque-là de la sphère légale sunnite. Ensuite, l'article 95 de la Constitution énonce :

« À titre transitoire et conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la Charte du Mandat et dans une intention de justice et de concorde, les communautés seront équitablement représentées dans les emplois publics et dans la composition du ministère sans que cela puisse cependant nuire au bien de l'État »¹⁸.

Bien que provisoire, ce principe continue de prévaloir jusqu'à nos jours. Le Pacte national de 1943¹⁹ s'inscrit dans sa droite ligne. Il établit les règles du système politique libanais : le président est nécessairement maronite, tout comme le commandant en chef de l'armée, le Premier ministre est sunnite et le président de la Chambre chiite. Au Parlement, un quota de six sièges revenant aux chrétiens pour cinq sièges revenant aux musulmans est instauré, avec une répartition interne entre les sous-groupes religieux :

16 « La communauté druze ne représente qu'environ 7 % de la population libanaise, [c'est-à-dire moins que les grecs orthodoxes, par exemple,] mais elle a longtemps compensé sa faiblesse numérique par une assez grande unité, une forte concentration territoriale au Mont-Liban [...] et une grande valeur combattive », Alain Gresh et Dominique Vidal, *Les 100 clés du Proche-Orient*, Paris, Hachette, 2003, p. 150-151. Pour un éclairage plus complet sur la mosaïque communautaire libanaise, voir l'annexe n°1.

17 *Idem*, p. 143-144.

18 Conseil représentatif libanais, *La Constitution libanaise*, 23 mai 1926, <http://www.ces.es/TRESMED/docum/lib-cttn-fra.pdf>, consulté le 30 juin 2011 à 23h.

19 Cet accord, jamais rendu public, est traditionnellement décrit comme la charte constitutive du Liban. Il est le fruit d'une entente entre Béchara al-Khoury, maronite, premier Président de la République libanaise après l'indépendance et Riad al-Solh, sunnite, qui devient Premier ministre.

“Le Pacte national de 1943 «sanctifie» le système confessionnel et consacre le partage du pouvoir entre les deux communautés dominantes, maronite et sunnite. Considéré dans ses implications régionales, il traduit l'équilibre précaire entre un libanisme appuyé sur l'Occident et un nationalisme arabe qui se radicalisera bientôt sous la pousse de nouvelles forces sociales”²⁰.

Il est intéressant d'observer le recensement de 1932, le premier et le seul qui donne les chiffres officiels de la répartition communautaire au Liban. Sur un total de 785 542 citoyens, 51,2 % sont chrétiens et 48,2 % sont musulmans. Pourtant, en termes de recrutement d'effectifs militaires, la France privilégie alors certaines minorités aux dépens des autres. La plupart des officiers dans les Troupes spéciales sont chrétiens. Les sunnites comptent pour 47,1 % des effectifs en 1930, cette proportion baisse drastiquement jusqu'à la veille de l'indépendance, résultat d'un effort français pour recruter des éléments chrétiens afin de faire contrepoids à la vitalité du nationalisme arabe sunnite.

Après 1945, la tendance établie à l'époque mandataire continue au sein de l'armée libanaise. Les maronites monopolisent les postes d'officiers, même si leur part tend progressivement à se réduire (47,6 % des officiers à l'époque mandataire contre 43,8 % de 1945 à 1958)²¹. Cette réalité est pourtant en net décalage avec les évolutions démographiques du pays, les chiites devenant la première communauté libanaise. Le général Chéhab souhaite, dès lors, rectifier le déséquilibre communautaire dans les rangs de l'armée, afin d'en faire un réel symbole national multiconfessionnel :

“[Il] s'attache à réorganiser l'appareil d'État, l'armée et l'administration. Dès 1959, il proclame son souci fondamental d'un équilibre scrupuleux entre chrétiens et musulmans, ce qui conduit à recruter des fonctionnaires, des militaires ou des gendarmes toujours plus nombreux dans les différentes communautés musulmanes mais principalement dans la communauté chiite jusqu'alors sous-représentée”²².

Si la parité communautaire à l'intérieur du corps des officiers n'est pas atteinte avant la guerre, la période 1958-1975 voit bien la part des officiers chrétiens diminuer lentement tandis que celle des sunnites augmente légèrement. La progression de la part de chiites et de druzes est quant à elle bien plus nette. Dans l'édification de l'armée libanaise, la décision du général Chéhab est en tout cas déterminante. D'une organisation héritée du mandat français privilégiant certaines minorités au nom d'intérêts qui dépassent le simple cadre du Liban, on passe à une logique plus véritablement nationale. L'armée n'est ni chrétienne, ni musulmane : elle est libanaise et son «père» entend à ce titre qu'elle soit le miroir de la société. Sa composition doit refléter le plus justement possible celle de la population. L'unité nationale est donc bien au cœur des préoccupations du général Chéhab. Ce dernier y voit la condition sine qua non à l'émergence du patriotisme. Dans cette entreprise, l'armée joue pour lui un rôle essentiel :

“Dans l'armée, l'émir se mêle au pauvre, mange du même pain, vit la même vie et obéit au même règlement. C'est dans l'armée que j'ai connu la démocratie et nous sommes devenus, contrairement aux apparences, plus démocratiques que les gens du dehors. [...] L'armée n'est pas seulement nécessaire pour affronter l'ennemi, mais aussi pour cimenter l'unité du Liban et des Libanais. L'armée est une école”²³.

Outre un équilibre communautaire accru, le «père de l'armée» met en place une caractéristique fondamentale du corps militaire érigé sous sa direction : la neutralité.

20 Nadine Picaudou, *La déchirure libanaise*, Bruxelles, Editions Complexe, 1999, p. 81.

21 Stéphane Malsagne, *op.cit.*, p. 117.

22 Nadine Picaudou, *op.cit.*, p. 104.

23 Antoine Messarra, «L'Armée libanaise : servitude ou partenariat ?», *Le Pacte libanais*, Beyrouth, Librairie Orientale, 2002, p. 120.

● La neutralité comme ciment unificateur

Le Liban tout entier est compris dès sa création dans une logique de neutralité. Le Pacte national de 1943 résulte d'une entente entre les maronites et les sunnites. Or, les premiers sont traditionnellement attachés à l'Occident, particulièrement la France et les seconds au monde arabe. Ceci explique que les relations extérieures du Liban soient résumées dans le Pacte par la formule «ni Orient, ni Occident». L'accord repose en fait sur un compromis : les sunnites concèdent l'indépendance du Liban, contraire à des visées panarabes, en contrepartie de la reconnaissance par les maronites de l'arabité du Pays du Cèdre, ce qui lui permet d'adhérer à la Ligue arabe le 7 avril 1945 et de s'opposer à la naissance d'Israël en 1948.

Il faut souligner l'identification quasi-absolue des groupes religieux libanais aux partis politiques qui défendent leurs intérêts communautaires. La religion à laquelle chaque Libanais appartient ne doit pas être comprise comme simple caractéristique sociale mais comme une identité profonde et une allégeance politique. Cette dernière correspond enfin souvent à une subordination à une puissance étrangère protectrice de cette communauté. On comprend, dès lors, les difficultés à élaborer un processus décisionnel au Liban, notamment en ce qui concerne les problématiques de défense nationale. L'attitude face à la guerre de Palestine en 1948 en est un bon exemple.

Le général Chéhab est confronté à l'opposition de deux grands mouvements maronites, respectivement incarnés par le Patriarche Antoun Arida, qui appuya sa candidature au commandement en chef de l'armée en 1945 et par le président Béchara al-Khoury, qui le soutient à son poste. Le premier mouvement, suivant une tendance au repli communautaire, refuse d'attaquer Israël à moins que ce dernier n'ouvre le feu le premier²⁴. Le second défend une solidarité active aux côtés des autres armées arabes, selon la ligne de la Ligue arabe. Face à cette double contrainte, le «père de l'armée» peine à décider d'une intervention militaire.



كتيبة الخيالة سنة 1950 بقيادة النقيب جد
Le bataillon des chevaliers année 1950 sous le commandement
du capitaine Jed

www.lebarmy.gov.lb/

mortiers de 60 et 81 mm. Elle est donc largement impréparée à une opération contre les forces israéliennes. Les pressions de l'exécutif sur l'armée, à travers un discours de soutien aux soldats le 14 mai qui ne laisse aucune illusion sur la décision qui échoit au commandant en chef, mènent pourtant à la déclaration de l'état d'alerte et à la seule offensive libanaise dans la guerre de Palestine : la bataille d'al-Malikiyya, le 15 mai 1948.

En 1948, l'armée libanaise est composée de 3 000 hommes répartis en quatre bataillons de chasseurs dont un bataillon d'artillerie - avec deux batteries de 75 et 105 mm -, un bataillon de blindés comprenant neuf véhicules et neufs chars légers Renault. S'y ajoutent un détachement de cavalerie, des supports logistiques et des unités médicales.

Chaque bataillon possède trois compagnies d'infanterie et une compagnie lourde disposant de



Char léger Renault R35

www.tbof.us/

24 Il n'y a aucune recommandation écrite de ce genre connue. Cette position répond cependant à un « improbable et anachronique traité secret conclu entre le Patriarche Arida et l'Agence juive présidé par Chaïm Weizmann [le 30 mai 1946]. Les maronites reconnaissent aux Juifs le droit de créer un État en Palestine tandis que le caractère chrétien et indépendant du Liban est reconnu par les Juifs ». Stéphane Malsagne, *op.cit.*, p. 133.

Seuls 436 soldats du troisième bataillon y prennent part. L'intervention connaît cependant un écho extrêmement positif sur la scène libanaise, notamment dans la presse. Elle est aussi largement magnifiée par l'armée :

« [Celle-ci y] trouve son mythe fondateur et un facteur durable de cohésion en glorifiant une victoire qui n'a probablement pas été aussi difficile à obtenir. Les sources militaires libanaises avancent le chiffre de 92 à 100 tués parmi les soldats israéliens alors que la réalité semble nettement inférieure (8 morts) »²⁵.

L'opération semble en tout cas constituer par la suite un rempart aux critiques à l'égard de la non-intervention militaire libanaise dans le conflit israélo-arabe, notamment en 1967. La position assumée par l'armée sur la scène extérieure est par ailleurs couplée à un principe de neutralité sur la scène intérieure mis en place en 1952 et surtout en 1958.

Les dissensions politiques et communautaires au sein du Liban sont nombreuses et fréquentes. L'édification de l'armée passe par le choix d'une attitude à adopter face aux défis qu'elles représentent. Le général Chéhab en fait l'expérience en 1952 et 1958. Son rôle éloquent dans la résolution des crises que traverse alors le pays inscrit la neutralité de l'armée parmi ses caractéristiques fondamentales et le propulse par ailleurs à la présidence de la République.

En 1952 s'opère au Liban ce que Nadine Picaudou qualifie de « coup d'État « blanc » ». Ce premier choc qui ébranle le système politique libanais correspond au type même de la crise interne au fonctionnement clientéliste de l'État. Il se limite au cercle de l'élite dirigeante :

« C'est une manière de « révolution de palais » contre le clan des Khoury accusé de gouverner le pays dans l'intérêt exclusif de sa clientèle personnelle »²⁶.

Le régime de Béchara al-Khoury étant en difficulté, il s'enquiert auprès du général Chéhab de l'étendue de l'aide que l'armée est disposée à lui apporter. Ce dernier répond que « la tâche des troupes se limitera à neutraliser les manifestations, au cas où les gendarmes échoueraient à le faire »²⁷. L'inscription du corps militaire dans une fonction résolument neutre vis-à-vis des querelles politiques est fondamentale. Elle explique d'ailleurs que la crise de 1952 soit présentée comme une forme de répétition générale des événements futurs de 1958. À la suite de la décision du « père de l'armée », le président al-Khoury démissionne et le nomme par décret président du Conseil (au mépris du Pacte national de 1943 qui réserve ce poste à un sunnite) et ministre de la Défense et de l'Intérieur. Quatre jours plus tard, le 22 septembre 1952, le général Chéhab démissionne à son tour. Il estime avoir pris le pouvoir dans les formes constitutionnelles²⁸ et s'être acquitté de sa mission par l'élection du député Camille Chamoun, qui devient le deuxième président de la République libanaise.

La guerre civile qui secoue le Liban en 1958 est le résultat d'une crise à la fois régionale et nationale. Le président Chamoun prend parti contre Nasser dans le conflit qui l'oppose à l'Occident et encourage notamment le pacte de Bagdad²⁹ en 1955. Le 1^{er} février 1958, la création de la République arabe unie

25 Stéphane Malsagne, « L'armée libanaise dans la guerre de Palestine (1948-1949) : vers un renouveau historiographique », *Chronos*, n° 20, 2009, p. 91.

26 Nadine Picaudou, *op.cit.*, p. 85.

27 Adel Freïha, *op.cit.*, p. 125.

28 L'article 62 de la Constitution dispose : « En cas de vacance de la présidence de la République, pour quelque raison que ce soit, le pouvoir exécutif est exercé, à titre intérimaire par le Conseil des ministres ».

29 « Nom donné au « Pacte de coopération mutuelle » conclu entre l'Irak et la Turquie le 24 février 1955, rallié par la Grande-Bretagne, le Pakistan et l'Iran. [...] L'espoir d'élargir le pacte à d'autres pays arabes que l'Irak [se brise] sur l'attitude de l'Égypte de Gamal Abdel Nasser, qui y voit à la fois l'introduction des rivalités des grandes puissances dans la région, un facteur de division du monde arabe et une manœuvre d'encerclement contre lui ». Alain Gresh et Dominique Vidal, *op.cit.*, p. 99-101.

(RAU) entre l'Égypte et la Syrie représente donc à ses yeux et à ceux de ses partisans une menace. De l'autre côté, les partis progressistes et les musulmans du Liban sont quant à eux galvanisés par cette création. Ils s'opposent, dès lors, farouchement au deuxième mandat que Chamoun réclame en dépit de la Constitution. À compter de mai 1958, les affrontements entre les deux factions se multiplient.

Comme le souligne Adel Freiha dès 1978, le Liban, en s'engageant dans la « querelle des pactes », divorce de son propre Pacte national (1943) qui implique la neutralité libanaise dans les conflits interarabes. Face à cette trahison du principe de la neutralité, l'attitude du général Chéhab ne prend que plus de sens et de valeur. Sollicité par Camille Chamoun pour faire intervenir l'armée, il refuse au titre que le corps militaire appartient aux deux camps. Cette idée est partagée par le général de brigade Genadry :

« L'armée libanaise n'a pas désobéi en 1958. Elle a obéi à sa conscience et à son rôle auprès du peuple auquel elle appartient. [...] Formée de toutes les composantes de la mosaïque libanaise, [elle] a voulu en 1958, comme en 1952, appartenir à toute la nation »³⁰.

Le défi est à cet égard relevé : lorsque le général Chéhab arrive au pouvoir le 31 juillet 1958, l'armée est l'un des seuls corps qui a su résister à la désintégration des structures de l'État. Stéphane Malsagne souligne l'importance du tournant que représente l'année 1958, qui a pu être considérée comme l'an I d'une nouvelle ère politique.

« Il s'agit d'un temps national légitimement défini car associé à une nouvelle internationalisation de la question libanaise et à une transition politique où le pouvoir passe d'un civil à un militaire »³¹.

Au sujet de l'internationalisation de la question libanaise, il faut en effet noter le soutien de la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis apporté au général Chéhab. Le 15 juillet 1958, les marines américains débarquent par ailleurs à Beyrouth. Réponse à l'appel formulé par le président Chamoun, ce débarquement est également motivé par la chute de la monarchie pro-occidentale d'Irak, la veille. Quant au passage du pouvoir politique d'un civil à un militaire, il est tout particulièrement intéressant au regard de la mise à l'écart des sphères politiques que le général Chéhab inculque à son armée dès ses débuts.

● Distanciation des sphères politiques «fromagistes»

L'apolitisme de l'armée est une caractéristique qui n'est pas propre au Liban. Cependant, il revêt dans le contexte libanais une dimension particulière en raison de l'identification des facteurs communautaire et politique. Tenant à préserver le corps militaire des fragmentations sociales, le général Chéhab, outre la culture de neutralité dans les conflits notamment civils qu'il lui inculque, réaffirme dès son arrivée au pouvoir la nécessité pour l'armée de se tenir en dehors du champ politique. Le décret n° 136 du 12 juin 1959 défend ainsi à tout militaire de s'occuper de politique ou d'appartenir à un parti ou club politique.

30 Cité dans Adel Freiha, *op.cit.*, p. 118 et p. 124.

31 Stéphane Malsagne, *op.cit.*, p. 158.

Des mesures allant dans le même sens sont déjà en place avant cela : l'École militaire de *Fayadieh* dispense une éducation apolitique et les militaires sont interdits de vote aux élections législatives, par exemple. Le fait qu'une partie des officiers (32,1 %) entre 1945 et 1958 déclare avoir eu des activités politiques tend néanmoins à valider la volonté chéhabienne de rupture avec «un système ancien auquel il a probablement déjà participé»³².

La défiance du «père de l'armée» à l'égard des sphères politiques, au-delà de considérations propres à tout pays souhaitant se prémunir contre l'exécution de coups d'État, tient au mépris profond qu'il ressent et affirme envers le clientélisme et les politiciens libanais qu'il qualifie régulièrement de «fromagistes» dans ses conversations orales. Il déclare ainsi en 1964 :

«Je suis las des fromagistes et des capitalistes extrémistes. La situation au Liban exige des réformes rapides. Le pouvoir direct serait indiqué pour une telle réorganisation, mais le pouvoir direct ne peut être digéré par le Liban. On ne peut pas au Liban imposer par la force une réorganisation politique. Cela serait en contradiction avec la Constitution et aboutirait à une véritable dictature. J'aurais pu le faire, mais cela aurait été contraire à la démocratie qui est la base de la vie politique au Liban»³³.

Considérant que la classe politique libanaise manque de sens national et n'est pas disposée à sacrifier ses intérêts personnels ou partisans sur l'autel du bien public et de l'avenir du pays, Chéhab entend donc promouvoir une nouvelle élite apolitique et désintéressée par la voie démocratique. Dès ses débuts sur la scène politique, il confie ainsi à ses collaborateurs :

«Lorsque j'étais commandant en chef de l'armée, j'ai passé de longues années à observer ce qui se passait. [...] Ce que j'ai vu m'a déplu et m'a inspiré une grande inquiétude sur le sort et l'indépendance de ce pays. Je vais vous dire une chose : nous n'avons pas encore réussi à bâtir une nation, il nous faut tenter d'édifier un État sain de sorte que, si les Libanais y adhèrent, il sera alors possible de nous élever au rang de nation. Je veux que vous m'aidiez à édifier un État au vrai sens du terme»³⁴.

Selon Elizabeth Picard, directrice de l'Institut de recherche sur le monde arabo-musulman (IREMAM), c'est précisément ici que l'opposition entre la fragmentation sociale et l'impératif de consolidation de la société recoupe la relation dialectique entre civils et militaires. Lorsqu'il est commandant en chef de l'armée, le général Chéhab refuse de faire entrer cette dernière en politique, démissionnant par exemple de sa position à la tête de l'État en 1952. Ce refus préfigure celui d'autres généraux commandant l'armée qui déclinent par la suite la présidence de la République. Il s'appuie sur trois éléments :

«Le professionnalisme, c'est-à-dire la priorité donnée à leur action, ou au moins à leur fonction militaire en dépit des restrictions posées à la participation de l'armée libanaise au conflit régional israélo-arabe, la crainte de susciter des tensions, ou pire, au sein du corps militaire [...] et leur non appartenance, par leur formation, leurs occupations et leurs réseaux de sociabilité, à la classe politique si bien que les officiers supérieurs ne sont pas préparés à la responsabilité gouvernementale et se trouvent relativement isolés sur cette scène»³⁵.

32 Stéphane Malsagne, op.cit., p. 127.

33 Cité dans Antoine Messarra, op. cit., p. 121.

34 Fouad Boutros, *Mémoires*, Beyrouth, Editions L'Orient-Le Jour, 2010, p. 61.

35 Hubert Dupont, «La nouvelle armée libanaise : instrument du pouvoir ou acteur politique ?», *Confluences Méditerranée*, n° 29, printemps 1999, p. 60.

L'œuvre chéhabienne d'édification de l'armée lorsque le général est son commandant en chef soutient bien une idée d'unité nationale à même de constituer un exemple pour la société et de poser les jalons de l'essor d'une nation libanaise. Cette reconstruction du corps militaire passe par une mise à distance des sphères politiques traditionnellement viciées par les intérêts personnels et communautaires ainsi que les préoccupations clientélistes des politiciens. On peut dès lors s'interroger sur ce qu'il advient des relations politico-militaires lorsque le «père de l'armée» devient le troisième président de la République libanaise. L'évolution de ces relations peut, en réalité, être identifiée comme l'une des limites aux éléments de cadrage que le général Chéhab établit pour l'armée libanaise.

Enseignement n° 1 :

L'armée libanaise repose sur des principes fondamentaux :

- reflet de la mosaïque sociale libanaise ;
- neutralité vis-à-vis des dissensions communautaires et politiques nationales ;
- posture défensive (neutralité dans les conflits régionaux et internationaux).

1.2 – Limites des éléments de cadrage établis

● Vulnérabilité à l'égard des dangers extérieurs

La doctrine d'emploi de l'armée libanaise entre l'indépendance du pays et le début de la guerre en 1975 comporte plusieurs travers qui marquent durablement le corps militaire et sont partie prenante de l'enrayement qui conduira à la guerre en 1975. L'un d'entre eux est sa passivité largement handicapante face à Israël.

Après sa participation toute relative à la première guerre israélo-arabe de 1948, l'armée n'engage aucun homme dans celle de juin 1967. Selon Stéphane Malsagne, elle se targue tout au plus d'avoir abattu, le 6 juin, trois avions ennemis dont l'un tombe en Israël, l'autre en Syrie et le troisième dans la vallée de la Beqaa. Elle essuie du fait de cette non-intervention de très vives critiques. Dans sa préface à la thèse de Stéphane Malsagne en cours de publication, Georges Corm, homme politique libanais et consultant économique spécialisé sur le Proche-Orient, mentionne la passivité de l'armée face aux attaques israéliennes à partir de 1968, date de l'opération de commandos israéliens sur l'aéroport de Beyrouth, suivie de bien d'autres opérations, y compris au cœur même de Beyrouth.

“ Cette passivité de l'armée libanaise, je l'ai moi-même souvent évoquée dans mes écrits sur le Liban comme ayant été largement responsable de sa désintégration au cours de la période 1975-1990 ”³⁶.

Le raid israélien du 28 décembre 1968 détruit la flotte aérienne libanaise. En réaction, le reproche fait à l'armée de demeurer passive face aux dangers extérieurs peut



Avion MEA détruit (1968)

www.blog.libnanews.com/

36 Georges Corm, préface de la thèse de Stéphane Malsagne, *op.cit.*, p. 28.

sembler légitime. Entre juin 1968 et juillet 1975, on compte un nombre inquiétant de violations du territoire par les troupes israéliennes : 2 665 violations de l'espace aérien, 493 violations de l'espace maritime, 4469 tirs de canons, 187 attaques aériennes, 730 débarquements de troupes, 169 militaires libanais tués et 167 blessés ainsi que 1043 civils blessés³⁷.

Un autre raid israélien important a lieu le 10 avril 1973. Il provoque la mort de dix-sept personnes dont neuf *fedayin*³⁸, quatre Libanais, trois Syriens et une Italienne.

« Le 12 avril, [...] une manifestation monstre réunit 250 000 personnes à Beyrouth [...]. Des slogans sont scandés contre les autorités libanaises accusées de passivité et de non-intervention contre les commandos israéliens parvenus à se réembarquer sans être inquiétés. Le commandant en chef de l'armée Iskandar [Ghanem], proche du président [Frangié], est sommé par le Premier ministre en place [Saëb Salam] de démissionner. Devant le refus présidentiel, ce dernier est contraint lui-même à la démission³⁹.

Puisque l'un des principes militaires essentiels veut que «le rôle d'armée est de défendre le territoire national», une incapacité à le faire est un handicap patent. Elle s'explique notamment par des capacités limitées en termes d'effectifs et de matériel. Ces dernières sont à mettre en relation avec le second aspect problématique de la doctrine d'emploi de l'armée libanaise à cette époque : sa neutralité sur la scène intérieure. Le recours par les officiels au principe de neutralité pour justifier l'inaction face à Israël pourrait être aussi entendu comme la démonstration cachée d'un manque de courage politique.

● La neutralité sur la scène intérieure comme inhibition de l'armée

Le général Chéhab, cité par Adel Freiha, considère que «ni aujourd'hui, ni demain, l'armée libanaise ne pourra jouer un rôle d'intervention». Fouad Boutros, homme politique libanais notamment ministre de la Justice de 1961 à 1964, ministre de la Défense en 1966 et ministre des Affaires étrangères de 1976 à 1982, se souvient :

« La question que je me suis posée pendant trois ans et dont la réponse me préoccupe depuis quarante-six ans est la suivante : pourquoi le général Chéhab n'avait-il pas envoyé l'armée en 1958 mettre un terme aux combats internes, confirmer l'autorité de l'État et asseoir la stabilité et la sécurité ? Je lui ai posé la question en 1960 [...]. Sa réponse, douloureuse, vint comme celle que donne celui qui confie à un ami qu'il souffre d'une maladie grave : «Si j'avais fait descendre l'armée à l'époque pour confronter le clivage confessionnel, j'aurais pu garantir son unité pendant sept jours. Mais, le huitième jour... je ne sais pas⁴⁰.

Ce point de vue rejoint la politique militaire des dirigeants communautaires, aux yeux desquels en cas d'intervention de l'armée dans une situation de scission entre les politiques, il est à craindre qu'elle ne se divise à son tour.

D'après Antoine Messarra, membre du Conseil Constitutionnel et professeur de droit à l'Université Libanaise, le principe de l'armée neutre (*al-jaysh al-muhâyid*) sur la scène intérieure au nom d'une «peur pour l'armée» pourrait bien au contraire s'expliquer par une «peur de l'armée». Alain Chouet, ancien directeur du renseignement de la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), estime ainsi :

37 Adel Freiha, *op.cit.*, p. 198.

38 Combattant palestinien.

39 Stéphane Malsagne, *op.cit.*, p. 622.

40 Fouad Boutros, *op.cit.*, p. 56.

«Le Liban s'est vite révélé, sous les dehors d'une démocratie parlementaire, une oligarchie de «parrains» refusant l'édification d'une armée nationale forte qui aurait pu menacer leurs pouvoirs locaux et communautaires»⁴¹.

Ceci expliquerait la faible croissance du corps militaire libanais, dictée par la même défiance à l'égard de l'armée qui fait émerger le principe de neutralité. De 3 000 à 4 000 hommes en 1948, il passe à 13 000 hommes en 1965, augmentation nettement moins importante que celle connue par l'armée syrienne sur la même période (de 8 000 à 60 000 hommes). Or, une armée faible et sous-équipée se voit dans l'incapacité d'assurer ses fonctions fondamentales.

L'impossibilité du corps militaire à assurer la sécurité sur son territoire semble convenir aux chefs communautaires libanais qui la favorisent de façon plus ou moins directe. Ces derniers privilégient en effet l'idée d'une sécurité nationale reposant sur des garanties extérieures. On se souvient de l'appel fait par Camille Chamoun aux États-Unis ainsi qu'à la France pour faire face aux difficultés auxquelles il est confronté en 1958. La sortie de la crise est finalement assurée par la neutralité de l'armée sous la conduite du général Chéhab. Mais l'absence d'une doctrine d'emploi en cas de divisions internes plus importantes pénalise largement le corps militaire, comme le montreront les événements de 1968 jusqu'à l'aube de la guerre. En réalité, de nombreux experts estiment que la neutralité de l'armée, si elle peut s'avérer efficace, comme en 1952 ou en 1958, ne peut être la seule réponse aux risques de dissensions internes. Elle peut être vue comme l'absence d'un consensus national au sujet de la doctrine d'emploi sur la scène intérieure, porteuse par là en germes du court-circuitage éventuel de l'armée.

Pour pallier les carences de l'armée nationale, il faut souligner que les interventions extérieures peuvent parfois s'avérer inefficaces ou impossibles. Envisageables dans une situation de défense du territoire contre un ennemi extérieur, elles le sont bien moins dans le cas d'affrontements internes. C'est en tout cas l'avis du général de Gaulle. Fouad Boutros lui exposant les agressions et menaces israéliennes au Liban lors d'une visite officielle qu'il effectue en 1968, le général lui répond :

«Si Israël entreprend d'attaquer le Liban dans le but d'annexer du territoire libanais, que le Liban sache que la France exercera des pressions sur le Conseil de sécurité dans le but de riposter, militairement s'il le faut. Si les Nations unies s'avèrent incapables d'assumer leurs responsabilités, la France enverra ses troupes spéciales défendre le Liban. Puis, se calant dans son fauteuil, [...] [il poursuit] : Mais si, par malheur, une crise devait éclater au Liban en raison d'un conflit entre [musulmans] et [chrétiens], ni la France ni personne ne pourra rien pour vous ; il incombera au génie du peuple libanais de se sortir de cette impasse»⁴².

L'intervention extérieure n'est d'ailleurs peut-être pas souhaitable, puisqu'elle est l'un des facteurs qui pèsent sur l'armée depuis sa création et empêchent sa réelle consolidation.



AFP/STF

www.lemonde.fr/afrique/portfolio/2009/02/26/omar-bongo-40-ans-d-amitie-franco-gabonaise

41 Alain Chouet, «Privatisation des conflits et prises d'otages», *Afrique du Nord-Moyen Orient 2005-2006*, Paris, La Documentation française, 2005, <http://alain.chouet.free.fr/documents/privat11.htm>, consulté le 20 juillet 2011.

42 Fouad Boutros, *op.cit.*, p. 162.

● Le poids des origines : travers du legs mandataire

Il faut rappeler que la stratégie française de recrutement des effectifs des Troupes spéciales du Levant est portée par la volonté d'exploiter au mieux les dissensions communautaires internes, afin de diviser pour mieux régner. Le principe de répartition communautaire établi alors perdure lorsque l'armée libanaise est créée. En 1958, la décision du général Chéhab de ne pas engager les troupes dans le conflit tient notamment au fait que l'armée est majoritairement chrétienne (à 60 %) tandis que l'opposition politique est composée dans une large proportion de musulmans, quoique certains chrétiens rejoignent ses rangs. En cas d'intervention du corps militaire contre l'opposition, il aurait dès lors été perçu comme une «armée chrétienne». Le poids de cette répartition communautaire hérité de la période mandataire correspond plus largement au confessionnalisme mis en place. Le général tente de rééquilibrer en termes confessionnels les rangs de l'armée à partir de 1958. Cependant, le système institutionnel tout entier répondant au même fonctionnement communautaire, l'entreprise peut sembler vaine.

“ Au Liban, le pouvoir mandataire institutionnalise le confessionnalisme politique. Au fil du temps, ce mode d'administration devient le principal obstacle à l'émergence d'un État-nation moderne, en entretenant un morcellement politique régi par les grandes familles issues du système féodal et clanique”⁴³.

Comprenant ces enjeux, le général Chéhab s'emploie à garder l'armée à distance des sphères politiques lorsqu'il est son commandant en chef. Mais cela ne permet pas de pallier les carences étatiques. Or, à cet égard, il faut souligner que l'armée libanaise se distingue d'autres armées de la région. Non soumise au champ politique, elle tâche de rester indépendante et n'influe donc elle-même pas sur lui. Cela tient à l'héritage mandataire, qui la place dans un simple rôle de «corps de garde» :

“ À la différence d'autres armées nées dans le combat en fondant un ciment «national» qui est à la base d'un grand nombre d'États, l'armée libanaise ne peut prétendre au statut d'armée «fondatrice» et donc de «protectrice» du système étatique libanais”⁴⁴.

Dès lors, elle doit tenter de regagner ce statut. Cela s'avère d'autant plus nécessaire que l'émiettement identitaire provoqué en temps de crise par le confessionnalisme favorise des ingérences extérieures qui ne sont pas toujours porteuses des meilleurs intérêts pour le Liban.

Comme l'exprime très justement Antoine Messarra, un système consensuel à balance multiple comme celui du Liban est tributaire de l'armée en tant qu'organisme supra-communautaire chargé d'établir ou de rétablir l'ordre. Lorsqu'il devient président de la République, le général Chéhab s'évertue à assainir les sphères politiques libanaises. Cependant, il faut noter que la distance qu'il pose entre le militaire et le politique lorsqu'il est à la tête de l'armée vient à s'amenuiser lorsqu'il est à la tête de l'État. Il est donc important d'évaluer la teneur et les conséquences de ce brouillage des relations politico-militaires.

43 Richard Labévière, Talal el-Atrache et Alain Chouet (préface), *Quand la Syrie s'éveillera*, Paris, Editions Perrin, 2011, p. 40-41.

44 Joseph Khoury, *op.cit.*, p. 202.

Enseignement n° 2 :

Les antagonismes internes sans cesse réactivés par le confessionnalisme rendent difficile tout consensus sur les attributions de l'armée. Ils la condamnent à une passivité handicapante face aux dangers extérieurs. En l'absence d'alternative à la neutralité, ils sont à même d'annihiler l'émergence d'une institution militaire nationale unie et forte.

- **«Deuxième Bureau» et brouillage des relations politico-militaires**

La défiance du général Chéhab vis-à-vis de la classe politique traditionnelle explique qu'il appuie son régime sur le pilier fondamental que l'armée représente dès lors. De 1958 à 1970, les relations politico-militaires telles qu'elles sont établies par Chéhab, de l'indépendance à 1958, sont complètement métamorphosées.

Le «père de l'armée» abandonne officiellement son poste de commandant en chef le 24 septembre 1958, lendemain de son serment constitutionnel. Alors qu'il est successivement remplacé par Toufic Salem (de 1958 à 1959) et Adel Chéhab (de 1959 à 1965), il n'en garde pas moins une mainmise sur le corps militaire. Ce contrôle se joue notamment au niveau du bureau de renseignement libanais ou Deuxième Bureau (*al-maktab al-thâni*) auquel est accordée une place croissante.

«Créé [le 11 janvier] 1946, héritage des services de renseignement de l'armée française établis à Bir Hasan à l'époque du Mandat, [ce dernier] est limité à quelques officiers et sous officiers avant 1958. [...] À partir de 1958, ses cadres, ses agents, et ses prérogatives s'étendent. Il remplace tous les services de renseignement, de police politique et de contre-espionnage qui, jusque dans les pays les plus démocratiques, fonctionnent [à ses] côtés»⁴⁵.

Comme le souligne Adel Freiha, un Deuxième Bureau est nécessaire dans tout État qui veut sauvegarder la sécurité de son armée et lui rehausser le moral, surtout dans un État aussi libéral que le Liban, où de nombreux Deuxièmes Bureaux étrangers ont trouvé place. Cependant, la structure mise en place de 1958 à 1970 accroît considérablement ses prérogatives en étendant son domaine à la sécurité même de l'État.

Pendant cette période, le Deuxième Bureau prend une telle importance que l'armée est parfois considérée comme un deuxième gouvernement œuvrant dans l'ombre à travers lui en soutien au président. Il faut comprendre ici le paradoxe de l'expérience chéhabienne. En voulant mettre fin au clientélisme qui ronge les élites politiques libanaises, le général Chéhab inaugure de nouvelles pratiques plus subtiles :

«Le clientélisme déguisé reste fondé ici sur une forme traditionnelle de patronage reposant sur une relation d'allégeance (*istizlâm*) entre le patron et le client, mais il ignore le critère confessionnel ou les considérations politiques locales. Il répond en effet à d'autres logiques telles que les connaissances personnelles, les compétences, la confiance et la fidélité en la famille élargie - l'armée - voire la famille proche»⁴⁶.

45 Stéphane Malsagne, *op.cit.*, p. 712.

46 Idem., p. 706-707.

Les prérogatives accrues du Deuxième Bureau depuis 1958 connaissent un essor fulgurant en 1961. Le 31 décembre, le parti social nationaliste syrien (PSNS)⁴⁷ effectue un coup d'État mal préparé qui se solde par un échec. Les suites de ce « coup » raté sont significatives car elles marquent un tournant dans les relations politico-militaires libanaises. Le PSNS est dissous par décret présidentiel dès le 1^{er} janvier 1962 et les journaux du parti sont suspendus. Surtout, l'armée libanaise et son Deuxième Bureau se livrent à une importante répression :

« Une trentaine de personnes sont tuées. Dès le 5 janvier, 3 000 personnes sont arrêtées, 2 500 pour le mois de février, soit près de 6 000 personnes en tout. Certains le sont sur simple dénonciation. De nombreux Palestiniens, Jordaniens et Syriens sont arrêtés dont certains n'ont aucun lien avec le PSNS »⁴⁸.

Le général Chéhab devenu président s'entoure d'officiers qui reçoivent des ordres directs de sa part et jouent un rôle dans le gouvernement. Il est, dès lors, avancé par certains experts comme l'historien israélien Oren Barak que Chéhab devient, de fait, un *za'im* libanais (chef traditionnel) dont les *qabaday* (hommes de main) sont le corps des officiers et le Deuxième Bureau. Il opère donc un premier bouleversement des relations politico-militaires qui reposent jusqu'alors sur une distanciation de l'armée à l'égard du champ politique.

Par ailleurs, 1961 précipite les immixtions du Deuxième Bureau dans la politique, mouvement accéléré après l'accession du candidat chéhabiste, Charles Hélou, à la présidence en 1964. La rupture, correspondant à un deuxième bouleversement des relations politico-militaires, est entamée en 1965. Alors que Charles Hélou devient président avec l'appui du général Chéhab, il nomme Émile Boustany comme commandant en chef du corps militaire, ce qui apparaît comme une surprise voire un revers pour le « père de l'armée ». Ce dernier souhaite en effet qu'Adel Chéhab demeure à ce poste. Par ailleurs, Charles Hélou utilise la Sûreté générale pour contrer l'influence du Deuxième Bureau. Il nomme des civils à sa tête ainsi qu'à la direction des Forces de sécurité intérieure. Le début du mandat présidentiel de Charles Hélou représente à bien des égards une vengeance du pouvoir civil sur le pouvoir militaire. Dès le 8 mai 1964, le général Chéhab pressent cet état de fait et confie d'ailleurs à Pierre-Louis Falaize, ambassadeur de France au Liban :

« J'ai essayé de consolider une nation libanaise où les musulmans comme les chrétiens et aussi les populations les moins favorisées, trouvent des raisons de se sentir Libanais et de le vouloir rester [...]. J'ai pu faire des erreurs : je ne suis pas un homme politique ; je suis un militaire : il me semble que dans l'armée on a le sens de la justice. Les « fromagistes » se sont vus menacés dans leurs privilèges. Ils veulent aujourd'hui leur revanche : ils verront bien »⁴⁹.

L'affront fait au général Chéhab ne donne pas lieu à une reprise du contrôle de la situation par le pouvoir civil aux dépens du pouvoir militaire que les sphères politiques souhaitent. Bien au contraire, cette rupture accélère les immixtions du Deuxième Bureau dans le champ politique jusqu'à provoquer une réelle dualité du pouvoir. Cette dernière est à évaluer dans la perspective d'un enrayement qui conduit année après année à la guerre de 1975. La trahison du principe de neutralité qu'il représente notamment est partie prenante de la déliquescence de l'expérience « Chéhab », qu'il convient à présent d'étudier.

47 Parti politique laïque créé à Beyrouth en 1932 et qui préconise une grande nation syrienne.

48 Stéphane Malsagne, *op.cit.*, p. 494.

49 Idem, p. 529.

1.3 – Quel avenir pour les valeurs chéhabistes de l'armée ?

● De la dualité des pouvoirs civil et militaire à la déliquescence de l'œuvre bâtie

Contrôle de l'opposition, manipulations électorales et quadrillage de la population sont alors mis en œuvre. Les sphères politiques libanaises connaissent une corruption rampante depuis l'indépendance. La nouveauté ne réside pas ici dans l'action mais dans son acteur : l'armée.

«Si l'armée a joué, entre 1958 et 1964, le rôle d'un pouvoir réformateur par le biais de son commandant en chef [...], elle a, aussi, joué, entre les années 1964 et 1970, le rôle d'un pouvoir de tutelle sur le pouvoir civil par le biais de son Deuxième Bureau»⁵⁰.

À travers ce qu'Élizabeth Picard qualifie d'«interventions plus ou moins occultes dans la vie politique», le Deuxième Bureau rompt avec la tradition de neutralité mise en place par le général Chéhab lui-même. L'armée est érigée en véritable pouvoir parallèle. La dualité des pouvoirs civil et militaire atteint son paroxysme entre 1965 et 1968.

Le «père de l'armée» apparaît toujours comme le chef d'orchestre lors de ce renversement dans les relations politico-militaires. Comme l'explique Stéphane Malsagne, il n'existe que peu de sources écrites permettant d'appréhender cette question. Une déposition d'un ancien chef de la garde du général datée du 12 mars 1973 fait par exemple état du rôle influent voire prédominant que Chéhab, par l'intermédiaire du Deuxième Bureau, aurait continué à avoir sur la vie politique libanaise jusqu'en 1970. À la mort du général le 25 avril 1973, le correspondant du *Monde* Edouard Saab écrit en tout cas dans sa notice nécrologique :

«Le Deuxième Bureau de l'armée devient si puissant qu'il permettra au général Chéhab, après l'expiration de son mandat, en 1964, de continuer à gouverner le pays par chef d'État, ministres et députés interposés»⁵¹.

L'éloignement du principe de neutralité semble assumé par le général. Lors de son entretien avec l'ambassadeur de France en 1964, il évoque ainsi la possibilité de nouveaux affrontements entre chrétiens et musulmans. S'il établit que l'armée recevra l'ordre de ne pas intervenir, sa manière de présenter les choses dénote une évolution du sens dont il investit cette non-intervention :

«Il cherche à placer clairement les grands leaders chrétiens face à leurs responsabilités tout en manifestant [...] son pouvoir d'influence sur une institution militaire qu'il tient à l'écart : «[...] qu'ils se débrouillent avec leurs adversaires, que les chrétiens se débrouillent avec les musulmans s'il y a des manifestations, des heurts». [...] Son propos ne consiste plus à valider la stratégie classique de neutralité qu'il n'a cessé de justifier jusqu'alors. Il n'évoque plus la mise à l'écart de l'institution militaire en cas de tensions, mais son utilisation comme instrument potentiel de vengeance face à ses précédentes difficultés politiques»⁵².

À un autre moment de l'entretien, le général Chéhab dit en outre qu'il ne désire pas, bien sûr, que ses adversaires «fromagistes», clairement identifiés comme appartenant à sa propre communauté maronite, soient diminués ou humiliés... «Mais peut-être faut-il une leçon».

50 Adel Freiha, *op.cit.*, p. 150.

51 Stéphane Malsagne, *op.cit.*, p. 561.

52 Idem., p. 549.

La réaction à la «leçon» inculquée par la tutelle du pouvoir militaire sur le pouvoir civil ne tarde guère. Une série de scandales au sujet des excès du Deuxième Bureau éclate aux élections législatives de 1964 à 1968. La dualité des pouvoirs commence à décliner après les élections du printemps 1968. L'année 1970 clôture de façon officielle l'ère chéhabiste. C'est la fin du mandat de Charles Hélou, lequel n'a rien fait pour soutenir le chéhabisme alors qu'il avait été porté au pouvoir grâce à l'appui de ses piliers, dont le général Chéhab lui-même.

Surtout, le candidat porté par le «père de l'armée» et ses partisans pour le remplacer, Élias Sarkis, gouverneur de la Banque du Liban, échoue aux élections présidentielles face à Soleiman Frangié.

Or, le début du mandat de ce dernier est marqué par l'incrimination de nombreux officiers du Deuxième Bureau. Les chefs d'accusation incluent la dilapidation de fonds (punie par l'article 141 du code militaire libanais) et l'atteinte à la liberté individuelle. Certains cadres sont d'ores et déjà limogés en conseil de discipline dès le mois de décembre 1972.

Le procès des officiers qui s'ouvre le 5 mars 1973 constitue une étape supplémentaire de la désacralisation de la personne du général souvent associée à toutes les structures de l'armée. Ses adversaires y voient la revanche des civils sur les militaires, l'affaiblissement de l'institution trouvant, selon les termes de Stéphane Malsagne, son «point d'orgue» dans le discrédit jeté sur les cadres du Deuxième Bureau.

De fait, le jugement de ses responsables entraîne le dénigrement de cet organisme. Mais, selon l'analyse d'Antoine Messarra, son absence laisse un vide dans l'appareil d'État. Ainsi, la nouvelle expérience de démocratisation, entamée en 1970, n'aboutit ni à une plus grande efficacité, ni à une meilleure stabilité du système : «en l'absence d'un Deuxième Bureau, tout État fait du pilotage sans visibilité»⁵³. Il apparaît effectivement que le démantèlement du système de surveillance sécuritaire contribue à la montée du chaos qui s'empare du Liban à cette période, notamment due à l'importance croissante des ingérences extérieures dans les affaires du pays.

La grave crise libanaise des années 1970 qui conduit à la guerre en 1975 prend ses origines dans l'opposition de deux perceptions de l'attitude à adopter vis-à-vis du conflit israélo-arabe. Au cours de l'année 1968 s'établit une division croissante entre une droite majoritairement chrétienne, qui accorde une priorité absolue à la sécurité du pays et entend à ce titre s'éloigner du conflit et une gauche majoritairement musulmane, qui désire y prendre part et réclame, dès lors, l'ouverture de fronts avec Israël ainsi que l'octroi à la résistance palestinienne de l'entière liberté de s'entraîner, de se mouvoir et d'agir. Fouad Boutros exprime dans ses Mémoires sa vive inquiétude et son désarroi face à cette scission du peuple qui symbolise l'effondrement des valeurs chéhabistes au cœur desquelles figure l'idéal d'une allégeance première du citoyen libanais accordée à l'État.



Soleiman Frangié et Michel Sassine
Dalati Nohra -- Official Photographer
of the Lebanese Government
www.en.wikipedia.org/wiki/File:Michel_Sassine_and_Suleiman_Franjeh

⁵³ Antoine Messarra, op.cit., p. 121.



Émile Boustany, 1969

www.lebaneseairforce.info/history1

La division des Libanais est durcie par l'accord du Caire signé le 3 novembre 1969 entre Yasser Arafat, chef de l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) et Émile Boustany, commandant en chef de l'armée libanaise. L'OLP y gagne une liberté d'action depuis le territoire libanais contre Israël en échange de son engagement à respecter la souveraineté du Liban et à coordonner ses activités avec l'état-major. Elle obtient également le contrôle quasi-exclusif des camps de réfugiés palestiniens, qui deviennent *de facto* des zones «extraterritoriales» de non-droit.



Yasser Arafat, 1969

www.palaestina.org/

La décision de Charles Hélou de laisser conclure cet accord est prise à contrecœur, comme en témoigne Fouad Boutros. Venu le consulter avant la signature de l'accord, le président lui présente ce dernier comme un projet qu'il ne peut accepter.

«Je lus le document calmement puis dis : «En deux mots, soit vous le refusez et les hostilités commenceront dès à présent, soit vous l'acceptez maintenant et la guerre éclatera dans cinq ans. À vous de décider, je n'en dirai pas plus». Je ne pouvais en dire davantage car il était évident que la guerre était à nos portes»⁵⁴.

Antoine Messarra identifie cet accord comme un emblème de l'un des germes conflictuels de la culture politique au Liban : le compromis à outrance.

«L'entrecroisement des intérêts dans un petit pays, l'enchevêtrement des liens de parenté, d'amitié et d'échange, la multi-appartenance des citoyens à plusieurs organisations sociales et la force des pressions extérieures ont fait que le Libanais se trouve être trop accommodant, sans aucun seuil de tolérance. Le cas de l'accord du Caire de 1969 constitue un compromis sur la souveraineté, avec une alliance impossible entre un État et son contraire»⁵⁵.

Il est important de noter que si le général Chéhab exerce à cette époque une influence persistante sur l'armée, cela n'implique pas qu'il soit lui-même favorable à l'accord du Caire. La nomination d'Émile Boustany à la tête du corps militaire représente un affront volontaire à l'égard du général, comme cela a été démontré. Surtout, la signature de l'accord va bien, au contraire, à l'encontre de la vision chéhabiste, ce qu'il convient d'expliquer à présent.

⁵⁴ Fouad Boutros, *op.cit.*, p. 182.

⁵⁵ Antoine Messarra, «Les dimensions culturelles du conflit», *op.cit.*, p. 128.

● Défi palestinien et fin de la neutralité : les prémices de la guerre

Les Palestiniens sont présents au Liban à partir de 1948, suite à la création de l'État d'Israël. Ils sont implantés dans des camps de réfugiés dont la population croît avec les avancées territoriales israéliennes lors des guerres israélo-arabes de 1967 et 1973. Une croissance démographique importante des camps en 1970 est également due à «Septembre noir» en Jordanie. La violence de cette opération militaire, lancée par le royaume hachémite contre les *fedayin* de l'OLP, fait plusieurs milliers de morts dont une majorité de civils palestiniens. Elle aboutit à l'expulsion des factions palestiniennes de Jordanie qui s'implantent alors au Liban. Il existe une douzaine de camps de réfugiés dans le pays. Les plus importants sont ceux d'*Aïn al-Helweh* créé en 1948 à proximité de Saïda, de Nahr al-Bared créé en 1949 au nord de Tripoli et de Rachidieh créé en 1963 au sud de Tyr.

Le général Chéhab voit les Palestiniens du Liban comme une menace pour la sécurité nationale dès 1958. Il s'inquiète de leur possible domination dans la politique du pays à cause de leurs effectifs croissants, de leur concentration géographique et de leurs orientations politiques⁵⁶. En 1959, il crée donc au sein du ministère de l'Intérieur une direction spéciale chargée des affaires des réfugiés palestiniens. Il donne en outre ordre au Deuxième Bureau d'augmenter sa surveillance des camps.

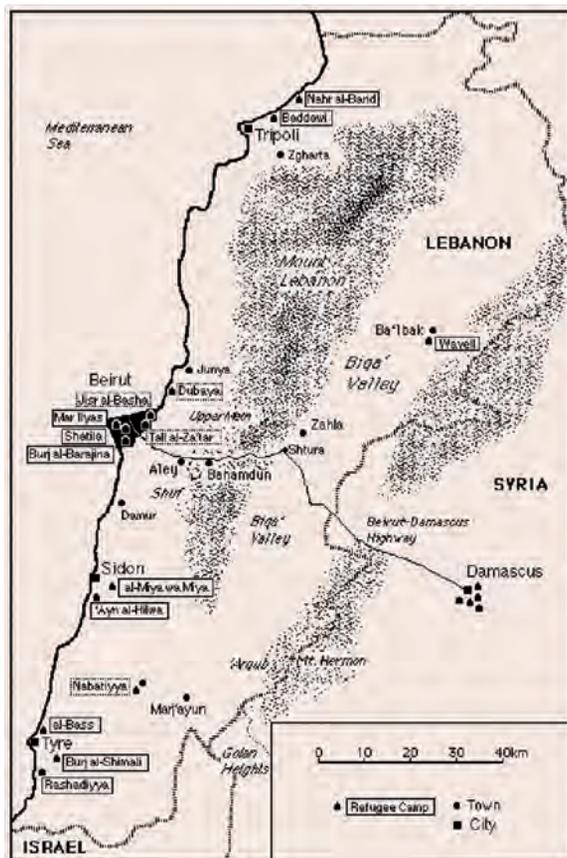
Les premiers incidents entre l'armée libanaise et les commandos palestiniens éclatent à la fin de l'année 1965. Le 28 décembre, un militant palestinien est arrêté au camp d'*Aïn al-Helweh* alors qu'il s'apprête à lancer une opération militaire en territoire israélien. L'accord du Caire vient par la suite légitimer de telles opérations. On comprend dès lors que le rôle essentiel donné par Chéhab à l'armée libanaise comme facteur de maintien de la sécurité intérieure ne peut qu'être en totale contradiction avec cet accord avalisant la stratégie de Yasser Arafat⁵⁷.

L'accord du Caire met l'armée face aux contradictions insolubles de sa doctrine d'emploi. Chargée d'assurer la sécurité sur son territoire, elle ne peut intervenir contre les bases de l'OLP sans le soutien unanime des dirigeants politiques musulmans, notamment sunnites, et de la gauche progressiste libanaise. Cette éventualité étant absolument exclue, une confrontation avec les forces palestiniennes constitue nécessairement un franchissement de la limite de la neutralité.

56 Les réfugiés palestiniens ne sont pas naturalisés. Cela tient à deux raisons. Puisqu'ils sont à plus de 90 % sunnites, leur incorporation dans la population bouleverserait l'équilibre communautaire, ce que refusent les chrétiens, chiites et druzes, craignant une dilution de leur électorat. Une partie de l'opinion publique libanaise considère par ailleurs que leur naturalisation reviendrait à reconnaître l'existence d'Israël dans les frontières de la Palestine mandataire et à apporter une légitimité aux faits accomplis de la *Nakba* de 1948 et de l'expulsion et l'exode des Palestiniens auxquels elle donne lieu. Ils demeurent donc des « invités » au Liban et ne disposent par exemple pas du droit de vote. Cependant, le ralliement d'une partie de la population à leur cause est à même d'avoir des conséquences politiques importantes, comme le montrent les événements à partir de 1968.

57 Stéphane Malsagne, *op.cit.*, p. 585.

De fait, les affrontements qui ont lieu de 1969 à 1973 entre l'armée libanaise et les militants palestiniens, durcis à la suite du raid israélien sur Beyrouth le 10 avril 1973, ont deux conséquences majeures. La première est la décrédibilisation de l'institution militaire, contre laquelle émergent des critiques virulentes de la part des milieux sunnites. Les dirigeants de cette communauté demandent ainsi que le commandement de l'armée soit assumé collégialement par un conseil militaire supérieur multiconfessionnel et non plus par le seul général Iskandar Ghanem, maronite. Par ailleurs, ils veulent que l'armée soit réformée pour devenir apte à défendre le sol national contre Israël⁵⁸. Face à ce programme, notamment porté par le Premier ministre Rachid al-Solh en 1974, les chrétiens majoritairement maronites défendent le *statu quo*, ce qui intensifie les suspicions des milieux musulmans à l'égard de ce qu'ils considèrent de plus en plus comme une «armée chrétienne». La deuxième conséquence du franchissement de la limite de la neutralité que constituent les affrontements avec les Palestiniens est en effet de consolider des factions irréductibles au sein de l'armée qui finiront par mener à son éclatement aux premières heures de la guerre⁵⁹.



Carte des camps de réfugiés palestiniens au Liban
www.prm.mcgill.ca/

À la veille de sa mort le 25 avril 1973, le général Chéhab voit donc s'effondrer tout ce qu'il s'est efforcé durant sa vie entière de construire : l'armée, sa politique de développement, l'unité et l'intégrité territoriale du Liban.

“Il voit naître les germes d'une «désintégration» dont il ne sera pas le témoin des effets destructeurs à partir de 1975. Ce n'est pas seulement sa personne qui est attaquée, mais les fondements du Liban indépendant”⁶⁰.

Enseignement n° 3 :

La liquidation du Deuxième Bureau et la passivité face aux incursions israéliennes affaiblissent l'armée. Dans un contexte de dissensions internes qui constituent les prémices de la guerre, des factions irréductibles se consolident en son sein.

58 Samir Kassir, *La guerre du Liban : de la dissension nationale au conflit régional (1975-1982)*, Paris, Karthala, 1994, p. 80.

59 Hubert Dupont, art. cit., p. 59.

60 Stéphane Malsagne, *op.cit.*, p. 601.

La déliquescence du corps militaire à l'épreuve de la guerre est étudiée plus loin. Il convient de souligner auparavant qu'en dépit du sentiment amer d'échec avec lequel il meurt, le général Chéhab laisse au Liban un héritage important qui façonne l'histoire de l'armée et du pays jusqu'à nos jours.

● Un héritage solidement ancré dans l'histoire du Liban

Le rayonnement de la figure du général Chéhab n'est pas éclipsé par la marche vers la guerre qui représente pourtant la dégénérescence du modèle chéhabiste de l'armée et de l'État. Il continue à jouir d'une respectabilité remarquable au moment même où le procès des officiers affaiblit l'institution militaire. Le jour du verdict, son image est rehaussée voire sacralisée au point que tout élément le compromettant dans les abus du Deuxième Bureau semble écarté d'emblée. Est par ailleurs rendu hommage à celui qui a unifié les cœurs et su épargner au pays des dizaines de milliers de victimes. Le prestige du «père de l'armée» est tel que nombreux sont les acteurs libanais qui aspirent à l'égaliser ou sur lesquels les observateurs plaquent le souvenir de Chéhab pour évaluer leur action. Ainsi en va-t-il pendant la guerre d'Elias Sarkis et surtout du général Michel Aoun.

Le premier, candidat chéhabiste malheureux en 1970 finalement élu à la présidence de la République en septembre 1976, tente d'opérer une sortie de crise qui rappellerait celle de 1958. Mais la situation n'est pas du tout la même et le président Sarkis ne sera pas le deuxième Chéhab qu'il aurait sans doute rêvé d'être⁶¹. Quant au général Aoun, commandant en chef de l'armée depuis 1984, sa nomination à la tête d'un cabinet militaire provisoire par le président Amin Gemayel en septembre 1988 n'est pas sans rappeler celle du général Chéhab comme président du Conseil chargé d'assurer la transition politique en 1952. Les éléments de comparaison tiennent également à la réputation de probité et d'apolitisme de Michel Aoun ou encore à son argumentation en faveur de l'abolition du confessionnalisme au sommet de Tunis en janvier 1989. Ce sujet sera abordé ultérieurement.

Pour l'heure, il faut souligner une idée fondamentale : la survivance d'une foi solide en la vision chéhabiste n'est pas un paradoxe au vu de son échec dans les années 1970. Ce qui importe, c'est le symbole fort que représente Fouad Chéhab pour l'armée comme pour l'État. Après tout, c'est lui qui, le 17 juin 1944, lors d'une cérémonie au stade municipal et en application du protocole, remet le drapeau au chef de l'État Béchara al-Khoury.

“La cérémonie de la remise du drapeau national donne lieu à une photographie célèbre qui tient aujourd'hui au Liban toute sa place dans les manuels scolaires du secondaire, cherchant à consacrer ainsi un moment fort de l'indépendance du pays”⁶².



D'après *Al Târîh al 'ilmî al- Hadîth Lubnân wa al-'âlam* (Histoire du Liban et du monde), *Maktabat Habîb*, 4^e édition, 1996, p.169
Stéphane Malsagne (thèse en bibliographie), p. 102

61 Nadine Picaudou, *op.cit.*, p. 152.

62 Stéphane Malsagne, *op.cit.*, p. 99.

Son idéal d'établissement d'un État libanais puissant et uni, débarrassé de querelles claniques archaïques et de pratiques clientélistes, se traduit dans son œuvre en tant que commandant en chef de l'armée puis comme président de la République. Il élève l'armée libanaise dans une attitude de profond respect envers la Constitution dont elle est la gardienne. Puis, en 1958, il apparaît aux yeux de certains comme le seul homme de la situation. Selon Georges Naccache, directeur du journal *L'Orient*, son origine militaire incarnant la neutralité est un avantage évident dans le contexte de crise confessionnelle : dans le naufrage du Liban politique, il faut à la tête du pays un non politicien⁶³.

À ce titre comme à bien d'autres, le général Chéhab fait souvent l'objet d'un parallèle avec le général de Gaulle qu'il admire. Ils font tous deux figures d'hommes providentiels régulateurs de la vie politique qui arrivent à générer un rapport fusionnel entre la nation et l'État qu'ils incarnent et à sortir le pays de la crise.

Au lendemain de la guerre qui secoue le Liban de 1975 à 1990, on comprend dès lors que soit largement réactivée la mémoire du général Chéhab «père de l'armée» et homme d'État aspirant à réaliser une certaine idée du Liban. L'institution militaire a alors largement besoin de puiser dans l'héritage fédérateur que la figure du général représente, comme il sera montré. Les quinze années de guerre constituent en effet pour elle une difficile épreuve confrontée contre laquelle elle se délite largement.

63 *Idem*, p. 660.

Chapitre 2 – L'armée à l'épreuve de la guerre (1975-1990)



Joseph Chami, Liban, Jours de Misère, 75-76

www.pourquoipaspoitiers.over-blog.fr/article-13-avril-1975-le-debut-de-la-fin-du-reve-libanais

La guerre du Liban débute officiellement le 13 avril 1975. À cette date, un autobus transportant des Palestiniens et des Libanais traverse la zone d'*Aïn al-Remmaneh*, dans la région du Mont-Liban, contrôlée par des milices chrétiennes. Il se retrouve alors sous leur feu nourri qui venge l'assassinat de quatre de leurs membres le matin même.

L'incident fait vingt-sept morts et embrase le pays. S'engage alors un sinistre cycle de représailles et contre-représailles qui s'étend à tout le Liban. Si l'histoire retient la date du 13 avril, la guerre apparaît depuis des mois comme inéluctable. Les tensions entre gauche et

droite libanaises remontent à 1968, mais on peut voir le véritable prélude de la guerre dans les événements qui ont lieu à Saïda à la fin du mois de février. Ceux-ci montrent que la question de l'armée demeure au cœur des dissensions internes.

Le 26 février 1975, l'armée est utilisée contre une manifestation de pêcheurs infiltrée par des fedayin à Saïda. Le député sunnite de la ville, Maarouf Saad, un activiste libanais pro-palestinien, est grièvement blessé. Il succombe à ses blessures deux semaines plus tard. Face aux critiques de la gauche à l'encontre de l'armée, éclate une grande manifestation chrétienne de soutien à l'institution militaire. Ceci ancre encore davantage dans l'esprit d'une majorité de la communauté musulmane l'idée que l'armée est partielle. Lors des funérailles, le corps de l'ancien député n'est pas enveloppé dans le drapeau libanais mais dans le drapeau palestinien. Selon le journaliste Samir Kassir, ce geste représente, mieux qu'un symbole, une véritable profession de foi. Il laisse présager du conflit qui ne tarde guère à éclater dans le pays.

Durant les quinze années de guerre, l'armée se trouve confrontée à ses propres critères de sélection qui deviennent des contradictions et elle se disloque à maintes reprises. Son délitement vient d'ailleurs régulièrement alimenter les effectifs miliciens. En dépit de tentatives de réédification, l'institution militaire connaît à cette période une ère de relative inaction. Il s'agit de comprendre l'influence de la guerre et d'évaluer son rôle éventuel tant dans l'éclatement que dans la résorption du conflit.

2.1 – Un rapport complexe aux milices

● Les limites d'une armée multiconfessionnelle : les milices

Les différentes milices qui se font face dans les affrontements de 1975 à 1990⁶⁴ sont pour beaucoup créées avant le début de la guerre. D'après Antoine Messarra, le phénomène milicien peut, en réalité, être expliqué par le blocage auquel est confrontée l'armée. La paralysie du corps militaire n'est guère étonnante puisque c'est à son sens la conséquence logique et immédiate d'un processus de fragmentation dans une société multiconfessionnelle comme celle du Liban.

« [Or,] quand l'action de l'armée est paralysée par l'effet d'une conjoncture interne défavorable et d'ingérences extérieures, le corps social perd ses mécanismes de défense, comme un organisme atteint du sida. C'est alors que des structures miliciennes d'auto-défense se constituent avec tous les risques de subordination et de patronage extérieur »⁶⁵.



Pierre Gemayel à la fête des Kataeb en 1977

www.en.wikipedia.org/wiki/File:Bachir_Gemayel_with_his_father_Pierre_Gemayel_at_the_Kataeb_anniversary_event_in_1977

Certaines milices chrétiennes se mettent de fait en place très tôt dans l'histoire du Liban, ce que l'on peut notamment imputer au regard négatif qu'une partie de ces communautés porte sur une institution qui a fait le choix de la neutralité. Ainsi en va-t-il par exemple des Phalanges (*Kataeb*) créées en 1936 par Pierre Gemayel. Si elles sont dotées d'une structure paramilitaire dès le début, leur première intervention armée a lieu lors de la contre-révolution de 1958, durant laquelle elles apportent leur soutien à Camille Chamoun.

Ce dernier fonde par ailleurs la même année son propre parti, le Parti national libéral (PNL) doté d'une milice appelée les Tigres (*al-Noumour*). Il apparaît que l'exigence étatique d'un monopole de la violence légitime est, dès le départ, conditionnelle :

« Il est important de comprendre que les opérations d'organisations armées au Liban, [notamment les Phalanges pro-gouvernementales] depuis l'indépendance sont soutenues par des fonctionnaires d'État qui les utilisent comme moyens de gagner un soutien politique ou comme force d'appui vis-à-vis de leurs opposants »⁶⁶.

Les druzes disposent eux aussi très tôt d'un parti qui fait office de milice effective, le Parti socialiste progressiste (PSP), fondé en 1949 par Kamal Joumlatt. C'est autour du PSP que se consolide, en 1969, le rassemblement de la gauche, Mouvement national libanais (MNL). La coalition est notamment générée en réaction à une passivité de l'armée amplement critiquée.



Kamal Joumlatt et ses partisans druzes

www.taocblb.blogspot.com/

64 Pour un éclairage plus complet sur les milices et partis libanais, voir l'annexe n°2.

65 Antoine Messarra, «Les partis politiques : une expérience arabe pionnière et en déclin», *op.cit.*, p. 89.

66 Oren Barak, *The Lebanese Army: a National Institution in a Divided Society*, Albany, State University of New York Press, 2009, p. 106.

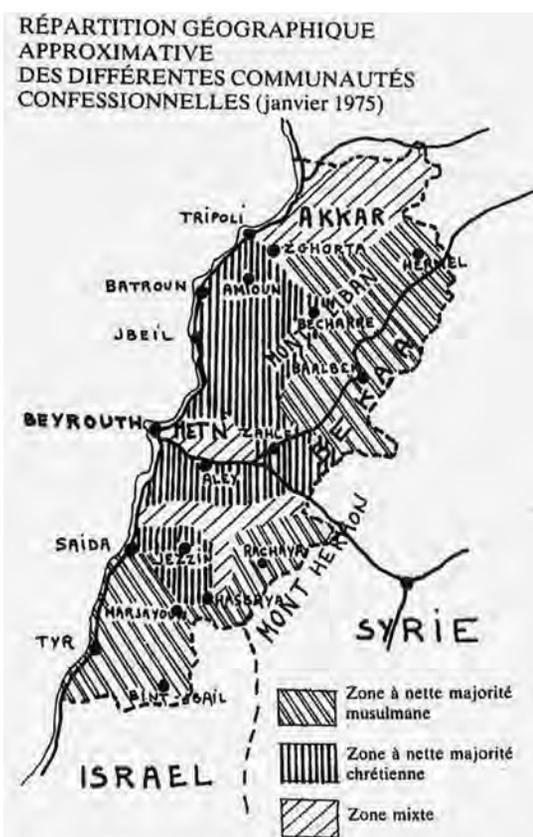
Le MNL regroupe, entre autres, le PSP, l'Organisation d'action communiste au Liban (OACL), le Parti communiste libanais (PCL) et le PSNS qui sort cette année-là de la clandestinité à laquelle l'avait condamné Fouad Chéhab en 1962. Il est ensuite rejoint par plusieurs autres groupes.

L'idée selon laquelle la prolifération de milices reflète des sentiments d'insécurité dus au déclin de l'État et de l'institution militaire est mise en avant par les chefs miliciens. En 1975, Amin Gemayel, fils de Pierre Gemayel, explique :

“La raison pour laquelle nous avons une milice armée est qu'une étape a été franchie, où il devient nécessaire d'être armé. Il est des dangers qui menacent la structure et le caractère distinctif du Liban ainsi que la coexistence entre les Libanais. Nos armes servent à défendre nos valeurs morales, spirituelles et nationales. [...] Malheureusement, nous avons atteint une situation dans laquelle il est nécessaire de prendre les armes. Tout Libanais est tenu de s'armer pour défendre [ses] valeurs”⁶⁷.

Inopérante face aux menaces qui pèsent sur le pays, l'armée connaît bientôt un effritement puis une dislocation qui viennent alimenter les milices.

● La dislocation de l'armée comme impulsion du phénomène milicien



Carte répartition géographique des communautés 1975
Nadine Picaudou (cf. bibliographie), p. 262

Peu après le début de la guerre, le président de la République Soleiman Frangié tente d'enrayer la situation en mettant en place un cabinet militaire multiconfessionnel dirigé par Noureddine Rifaï, ce qui va à l'encontre de toute la tradition politique libanaise. Le Premier ministre Rachid Karamé se réserve quant à lui le portefeuille de la Défense dans le but d'éviter tout nouvel affrontement autour du rôle des militaires. Cependant, comme le souligne Nadine Picaudou, l'armée reste virtuellement paralysée par les anathèmes de ses amis politiques. Nous sommes le 30 juin 1975 et l'on pourrait croire que la crise a été surmontée. C'est pourtant loin d'être le cas.

De 1975 à début 1976, les forces miliciennes s'organisent progressivement pour former deux groupes viscéralement opposés. Le MNL dirigé par le PSP de Kamal Joumblatt voit ses effectifs augmenter en 1975 grâce au ralliement de plusieurs milices. Tout d'abord, celui d'*Amal* («Espoir»), milice chiite de l'imam Moussa Sadr, et des *Mourabitoun* («les Vigilants»), milice principalement sunnite d'Ibrahim Qoleilat.

67 Anonym, "A certain aloofness", *Journal of Palestine Studies*, Vol. 5, No 1/2, Autumn 1975 - Winter 1976, p. 219.

Le MNL est également rejoint par plusieurs groupes palestiniens dont le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) de Georges Habache et le Front démocratique pour la libération de la Palestine (FDLP) de Nayef Hawatmeh. Face au MNL, les forces de la droite chrétienne s'organisent début 1976 en un Front Libanais qui regroupe les Phalanges de Pierre Gemayel et les Tigres de Camille Chamoun auxquels s'ajoutent notamment l'Armée de Libération zghortiotte de Soleiman Frangié, les Gardiens du Cèdre d'Etienne Sakr et l'Ordre des Moines Libanais du Père Qassis.

La scission du pays se traduit rapidement en termes géographiques : le MNL investit le Sud-Liban et les quartiers ouest de Beyrouth tandis que le Front Libanais s'établit dans les quartiers est de la capitale et les zones chrétiennes du Mont-Liban. À Beyrouth, la division se fait selon une ligne de démarcation désormais connue sous le nom de Ligne verte⁶⁸.



Milicien phalangiste

© Claude Salhani/Syigma/Corbis - stateof-mind13.wordpress.com/

Le 3 janvier 1976, une commission spéciale chargée d'enquêter sur l'ampleur des défections au sein de l'armée libanaise présente un rapport révélant que 850 militaires (officiers, sous-officiers et soldats) ont d'ores et déjà déserté leurs unités. Cela représente 5 % des effectifs, ce qui est peu au regard des 24 % de défections des Forces de Sécurité Intérieure (FSI) à la même époque. L'élément déclencheur du rapide délitement de l'armée intervient peu après. Les forces miliciennes s'adonnent à une surenchère de violence qui culmine les 19 et 20 janvier avec le massacre du camp palestinien de la Quarantaine à Beyrouth et celui de Damour, ville chrétienne au sud de Beyrouth. Le bombardement des forces palestino-progressistes par l'armée lors du siège de Damour met alors le feu aux poudres.

Le 21 janvier 1976, le lieutenant sunnite Ahmad al-Khatib se mutine pour protester contre ces bombardements et crée l'Armée du Liban arabe (ALA) dans la vallée de la Beqaa. L'ALA est liée aux palestino-progressistes à tel point que le lieutenant al-Khatib déclare qu'elle est l'armée du MNL. La dislocation du corps militaire, alimentant les effectifs miliciens, est lancée. Elle est aggravée le 5 mars par la révolte armée de la caserne de *Sarba*, au nord de Beyrouth, qui donne naissance à l'Armée du Liban libre (ALL). Menée par le colonel chrétien Antoine Barakat, celle-ci entend défendre le village de Qobeyat dans la région du Akkar⁶⁹ contre une unité de l'ALA.

Cette dernière se livre en effet de janvier à mars à une conquête des garnisons qui accentue l'éclatement du corps militaire. D'après combats opposent militaires chrétiens et musulmans d'une même caserne, aboutissant notamment à des ralliements importants à l'ALA par des soldats musulmans du nord, dans la région de Tripoli. Si certaines garnisons rejoignent volontairement l'ALA, comme celle du château de Beaufort⁷⁰ le 8 mars, d'autres sont gagnées par la force des armes. Le 9 mars, la prise des casernes de *Khiam* et *Marjeyoun*, proches de Nabatieh, provoque une nouvelle scission au sein de l'armée. Les militaires chrétiens de la région fondent alors l'Armée du Liban-Sud (ALS), dirigée par le major Saad Haddad.

68 L'appellation tient à la couleur de la végétation prospérant le long de cette ligne, qui devient un *no man's land*.

69 District montagneux situé dans le nord du Liban et qui fait partie du Gouvernorat du Nord.

70 Le château de Beaufort est une position militaire stratégique qui contrôle le réseau de communications entre le Sud-Liban et la vallée de la Beqaa et domine une partie de la Galilée, au nord d'Israël.

Survient le 11 mars 1976 un événement qui cristallise ces divisions. Le général Aziz Ahdab, sunnite originaire de Tripoli, commandant de la place de Beyrouth, apparaît à la télévision et se proclame gouverneur militaire du pays, exigeant la démission immédiate de Soleiman Frangié, seule susceptible à ses yeux de dénouer la crise⁷¹. Son «coup de tête» mal préparé, selon l'expression d'Adel Freiha, se solde par un échec. Le président refuse de démissionner, en dépit d'une demande allant dans le même sens formulée par les deux tiers des députés le 13 mars. Le «coup» du général Ahdab permet néanmoins d'accélérer l'amendement de l'article 73 de la Constitution le 10 avril 1976⁷² et d'élire deux mois et demi avant la date prévue un nouveau président, Elias Sarkis, le 8 mai 1976. Il augmente par ailleurs la scission de l'armée selon les allégeances politiques de chacun. Cette dernière se disloque en trois formations :

- l'ALA, ralliée au mouvement du général Ahdab le 15 mars, qui contrôle désormais les ¾ des casernes militaires, dont celles de Beyrouth-ouest ;
- l'Armée du Liban du commandant Fouad Malek, prônant une solution belge de deux armées séparées. Elle est appuyée par le colonel Barakat et son ALL ainsi que le major Haddad et son ALS ;
- l'Avant-garde de l'armée libanaise, cantonnée dans la caserne de *Rayak*, dans la vallée de la Beqaa⁷³.

Outre un quatrième groupe qui déserte, l'ALA s'allie au MNL tandis que l'Armée du Liban suit une ligne proche de celle du Front Libanais. L'Avant-garde de *Rayak* est, dès lors, la seule portion de l'armée qui ne prend pas position dans les affrontements miliciens. Afin de bien comprendre les implications de cette explosion du corps militaire en trois formations distinctes, il s'agit d'évaluer les forces en présence.

● Quelles sont les forces en présence ?

Aux premières heures de la guerre, l'armée libanaise est composée d'environ 15 000 hommes. Notons qu'une large partie des effectifs déserte vraisemblablement avant le début des conflits. De nombreux ouvrages parlent en effet d'une armée d'avant-guerre comptant près de 20 000 hommes. Ces derniers sont répartis en neuf bataillons d'infanterie, un bataillon de commandos, cinq bataillons blindés, six bataillons d'artillerie et de D.C.A. («Défense contre avions»), un bataillon de reconnaissance, un bataillon de génie et un bataillon de transmissions.

La dislocation du corps militaire vient modifier ces données. Pour prendre la mesure du phénomène, il faut se référer aux *Bulletins de l'Armée libanaise* de l'époque. Ces derniers font état d'un corps militaire démonté et divisé sans commandement unifié ou la moindre organisation. Divers experts considèrent ainsi que sur les 15 000 hommes de l'armée, une large majorité déserte entre 1975 et 1977, venant grossir les rangs miliciens de part et d'autre, se tenant à l'écart de tout affrontement dans leur foyer ou émigrant à l'étranger. Il est difficile de connaître les effectifs exacts des trois formations distinctes issues de la dislocation de l'armée. En 1976, il semblerait par exemple que l'ALA compte environ 2 000 hommes, l'ALS près de 700 et l'Avant-garde de *Rayak* 400.

71 Nadine Picardou, *op.cit.*, p. 145.

72 Modifié une première fois par la loi constitutionnelle du 22 mai 1948 pour permettre la réélection de Béchara al-Khoury, l'article 73 de la Constitution est ainsi révisé : «Un mois au moins avant l'expiration du mandat du Président de la République et six mois au plus [au lieu de «deux mois au plus»], la Chambre se réunit, suite à une convocation de son Président, en vue d'élire le nouveau Président».

73 Adel Freiha, *op.cit.*, p. 220.

Selon Adel Freiha, son équipement est constitué de quarante chars *Centurion MK5*, quarante chars *AMX-13* et vingt chars *M-41It*, de cent auto-blindés *M-706*, *M-6* et *AEC MK3*, trente *M-113* et seize *M-59 APC*, six canons 75 mm, vingt-quatre canons 20 et 30 mm et vingt canons anti-aériens 40 mm N-42 à propulsion automatique⁷⁴.



Char *Centurion MK5*
www.armyrecognition.com/

En comparaison, il apparaît plus aisé de donner des estimations des effectifs des deux grands groupements miliciens auxquels s'allient plus ou moins directement l'ALA et l'Armée du Liban. Ces évaluations doivent néanmoins être appréhendées en gardant à l'esprit un fait important : ne sont pas prises en compte ici les larges portions de la population qui prennent les armes aux côtés des uns ou des autres durant les temps forts de la crise sans faire officiellement partie d'une milice donnée. Les estimations du nombre total de citoyens en armes intervenant dans les conflits en 1975-1976 varient de 100 000 à 150 000 hommes.

En 1976, le MNL représenterait une force d'environ 25 000 miliciens, dont les groupes majoritaires sont le PSP, le PSNS, *Amal* et les *Mourabitoun*. Le Front Libanais serait, quant à lui, fort de plus de 18 000 hommes et son épine dorsale est la milice des Phalanges avec 15 000 membres. Il faut enfin ajouter à l'équation les *fedayin*, dont le nombre est estimé à 15 000 hommes, 6 000 d'entre eux étant stationnés dans le Sud-Liban.

Il est de même impossible de donner le détail du matériel de guerre dont disposent les différentes milices, notamment à cause d'une incertitude sur l'ampleur de ce que les déserteurs de l'armée apportent aux différentes forces. Il faut néanmoins signaler que le nombre total d'armes à feu illégales circulant sur le territoire libanais varie selon les estimations de 300 000 à 400 000. Cette remarque permet de s'interroger sur leur provenance.

“Si forte soit-elle, une milice a toujours besoin d'un patronage qui se mue vite en subordination, en alliances mouvantes et en collaboration”⁷⁵.

La première source de revenus illégaux au Liban pendant la guerre est effectivement l'argent que les puissances étrangères font parvenir aux partis politiques locaux par le biais des services de renseignement étrangers présents sur le territoire ou celui des milices. Cet argent sert à acheter des armes mais également à soutenir les réseaux d'assistance sociale des milices, moyens importants d'assurer leur influence sur la population. Parmi les aides étrangères, on compte notamment la Libye pour les *Mourabitoun* et le PSP, l'Irak pour certaines factions sunnites ou la RFA et la Belgique pour certaines factions chrétiennes. Ces aides sont également indirectes, transitant par les activistes palestiniens, qui reçoivent le soutien financier et matériel de nombreux pays dont la Syrie, le Soudan, la Libye et l'Irak :

“La plupart des armes des groupes musulmans et de la gauche libanaise provient de la résistance palestinienne. [...] Parfois, les mêmes sources approvisionnent les deux côtés. [...] Il semblerait même que certains *fedayin* gagnent leurs revenus en vendant leurs armes personnelles à leurs ennemis”⁷⁶.

74 *Idem*, p. 168.

75 Antoine Messarra, «L'armée libanaise : servitude ou partenariat ?», *art. cit.*, p. 77.

76 Eric Rouleau, “Crisis in Lebanon”, *Journal of Palestine Studies*, Vol. 5, No 1/2, Autumn 1975 - Winter 1976, p. 235.

Parmi les divers soutiens extérieurs des forces en présence au Liban en 1975-1976, celui de la Syrie est particulièrement important à évaluer car ce pays opère un renversement en 1976. Aux premières heures de la guerre, la puissance syrienne joue un double jeu : appuyant publiquement le gouvernement, elle fournit des armes aux Palestiniens, lesquelles tombent parfois entre les mains de l'opposition.

À partir du mois d'avril 1976, les forces du MNL alliées aux Palestiniens encerclent progressivement de nombreuses zones chrétiennes et provoquent la terreur au sein d'une partie de la population, à travers des déclarations comme celle d'Abou Iyad en mai 1976 : «la route de Jérusalem passe par Jounié»⁷⁷. Dès lors, le président Soleiman Frangié, pourtant conscient du rôle joué par la Syrie auprès des *fedayin* au début du conflit, fait appel à cette dernière pour arrêter le déferlement palestino-progressiste.



**Parade militaire du Fatah
à Beyrouth, 1976**

© Claude Salhani,
photographe/Syigma/Corbis

Deux données entrent ici en jeu : le soutien de longue date de la Syrie à Soleiman Frangié et les tensions croissantes entre Damas et les forces du MNL alliées aux Palestiniens. En 1957, Soleiman Frangié s'enfuit en Syrie pour éviter son implication dans le meurtre de plusieurs membres d'un clan rival dans la région de Zghorta. Il y noue des relations avec Hafez al-Assad. Peut-être ce lien entre-t-il en compte lorsque que ce dernier prend le pouvoir en Syrie, en 1970. Quant aux tensions évoquées, elles émergent au début de l'année 1976. Le président Assad s'oppose avec véhémence à la révolte du lieutenant al-Khatib, l'accusant de trahison et prévenant les musulmans de l'armée que si leur rébellion ne cesse pas, cela deviendra un «problème syrien». Il accuse alors l'OLP et le MNL de suivre une politique particulière qui ne prend pas en compte les intérêts de la Syrie, au premier rang desquels se trouve le refus de voir une armée étrangère, Israël, s'amasser à ses frontières. En février, le refus par le MNL du Document Constitutionnel imposé par Damas aggrave les tensions⁷⁸.

C'est dans ces circonstances que les Syriens franchissent la frontière libanaise le 1^{er} juin 1976 et interviennent durant l'été contre les palestino-progressistes. Cette opération bouleverse l'organisation du MNL : certaines milices sous patronage syrien comme le PSNS ou *Amal* s'en retirent. De plus, l'ouverture des frontières à la Syrie viendra non seulement peser sur la réédification de l'armée engagée par le nouveau président Elias Sarkis en 1976-1977, comme il sera montré, mais également sur l'avenir du Liban tout entier. L'intervention syrienne de l'été 1976 et ses conséquences apportent enfin de grands changements dans l'équilibre des rapports de force au Liban.

Après l'offensive finale contre les palestino-progressistes à la fin du mois de septembre 1976 dans le Haut-Metn, l'Arabie Saoudite convoque un sommet arabe à Ryad car elle ne souhaite ni l'écrasement total de la résistance palestinienne ni un contrôle exclusif de Damas sur l'OLP. Lors de ce sommet, un terme est mis à la guerre civile libanaise avec l'aval de l'URSS et des États-Unis. La tâche de «pacifier» le pays est par ailleurs confiée au régime syrien dans le cadre d'une Force arabe de dissuasion (FAD) placée sous le commandement théorique du président de la République libanaise.

⁷⁷ Nadine Picaudou, *op.cit.*, p. 145.

⁷⁸ «[Ce dernier prévoit] des réformes politiques dont un partage égalitaire des sièges de députés entre chrétiens et musulmans et l'élargissement des pouvoirs du Premier ministre mais [consacre] la répartition communautaire des trois principales fonctions de l'État et [laisse] aux maronites le commandement de l'armée, demeurant ainsi dans la plus pure tradition du confessionnalisme politique». Le refus serait motivé par une « analyse consistant à penser que la vigilance israélo-américaine devrait neutraliser toute velléité d'intervention syrienne comme si Israël et la Syrie se dissuadaient mutuellement de toucher au Liban». *Document Constitutionnel*, p. 144.

Cette dernière comprend 30 000 hommes dont près de 25 000 Syriens, ce qui jouera un rôle indéniable dans la suite des événements.

L'armée libanaise qui ne compte plus qu'entre 3 000 et 7 000 hommes à la fin de l'année 1976 se trouve largement dépassée par les effectifs miliciens, palestiniens et syriens en présence sur le territoire. De plus, elle est divisée en trois formations distinctes. Les frontières poreuses de deux d'entre elles avec les milices viennent compliquer davantage toute perspective de reconstruction du corps militaire.

● Des frontières poreuses entre armée et milices : maintien de l'ambiguïté

Sur les trois formations issues de la dislocation de l'armée, deux se rapprochent sensiblement des deux groupes de milices antagonistes. Cette situation mène à des affrontements miliciens auxquels participent de part et d'autre des hommes de l'armée libanaise. En août 1976, lorsque les Tigres de Chamoun lancent une offensive contre le camp palestinien de *Tall al-Zaatar*, ils le font, entre autres, avec l'aide de soldats issus de l'éclatement de l'institution militaire, dont l'Armée du Liban dirigée par le commandant Malek, et le bataillon du Akkar. Or, les forces qui leur font face ont le soutien de l'ALA du lieutenant al-Khatib. Il apparaît dès lors malaisé d'établir une nette distinction entre armée et milices.

Lors de l'offensive de *Tall al-Zaatar*, comme au cours de beaucoup d'autres, ce sont d'ailleurs des officiers de carrière qui établissent les plans d'attaques. Les groupes issus de l'armée fournissent également les pièces d'artillerie, «en particulier les canons de campagne de 155 mm qui allaient pilonner le camp pendant 52 jours, ainsi que quelques dizaines de blindés»⁷⁹. Les nombreux déserteurs de l'armée en 1976 viennent eux aussi alimenter les milices en matériel et leur dispensent un entraînement militaire. Maintes armes légères utilisées par les milices pendant la guerre proviennent ainsi des stocks de l'armée. Elles sont simplement repeintes aux couleurs des groupes qui en héritent. Les mouvements de va-et-vient des hommes de l'armée entre ce qui reste de l'institution militaire et les milices viennent brouiller les frontières entre les deux.

L'ambiguïté est particulièrement forte en ce qui concerne l'ALA et l'Armée du Liban. Outre leur dénomination qui les place précisément aux frontières vagues entre armée et milice, il faut souligner que les pistes sont volontairement brouillées tant par les dirigeants politiques que par les chefs de ces formations de l'armée aux sympathies miliciennes. Lors d'une réunion entre représentants libanais et palestiniens après la révolte du lieutenant al-Khatib, la question du paiement des salaires aux membres de l'ALA est soulevée.



Rachid Karamé

www.live2times.com/

«Après un moment d'hésitation, le Premier ministre Rachid Karamé réalise qu'il a peu d'autres choix que celui de payer ces salaires et ceux qui assistent à la réunion approuvent. Avant de signer le registre des salaires, Karamé déclare : «Ce pays est bien étrange. C'est le seul État au monde à payer ceux qui se sont rebellés contre lui»⁸⁰.

79 Samir Kassir, *op.cit.*, p. 221.

80 Oren Barak, *op.cit.*, p. 111.

Du côté de l'Armée du Liban, l'ALS est rejointe par des partisans locaux des Phalanges et des Tigres. Malgré ce caractère hétéroclite, ses chefs, notamment le major Haddad, se posent en représentant de l'armée libanaise, au budget de laquelle eux aussi continuent d'émarger.

« Précisément, l'ambiguïté [est] entretenue par les silences officiels qui [entourent] à Beyrouth la question des milices frontalières, depuis le début des hostilités au Sud-Liban, en octobre 1976, silences qui [recouvrent] une grande compréhension, difficilement exprimable en public, des milieux dirigeants chrétiens, y compris Sarkis lui-même⁸¹ »

La situation donnera d'ailleurs lieu, deux ans plus tard, à un incident diplomatique, dans le cadre du déploiement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Entre 1976 et 1978, il convient d'analyser l'entreprise de réédification de l'armée engagée par Elias Sarkis, tentative dont on aura compris qu'elle s'avère particulièrement complexe.

Enseignement n° 4 :

Le déclenchement de la guerre fait se déliter puis se disloquer l'institution militaire. Ce qui reste de ses rangs est dépassé par l'ampleur des effectifs miliciens, palestiniens et syriens. Les fines frontières entretenues avec les milices achèvent de compliquer toute reconstruction éventuelle de l'armée.

2.2 – De vaines tentatives de reconstruction

● Premiers efforts de réédification de l'armée (1977)

À l'issue des affrontements qui font rage au Liban deux ans durant, le nouveau président Elias Sarkis entend appuyer la reconstruction sur l'héritage chéhabiste qu'il incarne. Cependant, la situation à laquelle il fait face est fort différente de celle de 1958. Tout d'abord, le conflit a été bien plus long et meurtrier qu'alors. La « guerre de deux ans » (1975-1976) fait environ 60 000 morts et des dizaines de milliers de personnes déplacées. En outre, loin d'aboutir à une résorption des antagonismes, elle les exacerbe. Le nouveau *statu quo* établi sur le terrain entre les principales milices, selon une polarisation largement confessionnelle, remplace les équilibres politiques antérieurs à 1975. Enfin, et surtout, l'ouverture des frontières au puissant voisin syrien change complètement la donne⁸².

En dépit de tous ces éléments, Elias Sarkis tente de faire vivre la tradition chéhabiste. Le caractère apolitique de l'équipe gouvernementale l'encourage ainsi à cloisonner le fonctionnement de l'État.

« Grande figure du chéhabisme, Fouad Boutros [est] chargé du portefeuille des Affaires étrangères [...] et de celui de la Défense, où il [doit] verrouiller le dossier prioritaire de la réédification de l'armée. [...] L'inspiration chéhabiste ne se [reflète] pas seulement dans le choix des hommes. Elle [préside] aussi à la séparation entre les sphères de décision et à la primauté donnée aux responsables militaires⁸³ »

81 Samir Kassir, *op.cit.*, p. 324-325.

82 Nadine Picaudou, *op.cit.*, p. 152.

83 Samir Kassir, *op.cit.*, p. 258-259.



Bachir Gemayel

www.histoire-geo-documents.blogspot.com/

Faisant de la réunification de l'armée et de son déploiement sur l'ensemble du territoire son objectif prioritaire et la clé de voûte d'une stabilisation politique, le projet d'Elias Sarkis se trouve bientôt confronté à des obstacles majeurs. En premier lieu, sa tentative se heurte aux différents intérêts établis sur le terrain. En outre, l'intransigeance totale d'une partie au moins du Front libanais le gêne amplement. Le 28 mars 1977, Elias Sarkis nomme le modéré Victor Khoury commandant en chef de l'armée. Bachir Gemayel, fils de Pierre Gemayel qui fonde en 1976 la milice des Forces libanaises (FL) affiliée aux Phalanges, s'opposant au point de vue de son père mais rejoint dans sa position par Camille Chamoun, lance alors un mot d'ordre de grève pour protester contre cette nomination. Le jour même, l'appartement du nouveau commandant en chef est détruit dans un attentat.

La réédification de l'armée passe par deux biais liminaires : une recomposition des effectifs en incitant les déserteurs à réintégrer les rangs et un renouvellement de la hiérarchie militaire en invitant les officiers qui le souhaitent à démissionner dans des conditions avantageuses.

Selon les souvenirs du général Khoury cité par Oren Barak, seuls 10 % de ses hommes sont à leur poste lorsqu'il prend ses fonctions. Il nomme alors un comité d'officiers dans lequel sont représentées les six grandes communautés du Liban (chiite, sunnite, maronite, grecque orthodoxe et grecque catholique) afin de concevoir un plan d'unification de l'armée. Au début de l'année 1977, 7 759 soldats sont réintégrés dans les rangs, ce qui représente environ 40 % des effectifs d'avant-guerre⁸⁴. Par ailleurs, l'armée commence à récupérer le matériel qui lui a été saisi durant les conflits. En janvier 1977, les FL ainsi que les *Mourabitoun* annoncent par exemple qu'ils vont restituer ce matériel qui constitue une large partie de leur armement lourd. Cependant, la plupart des articles qui sont retournés sont inutilisables ou obsolètes. En outre, les arsenaux sont loin d'être vidés.



« La nouvelle armée libanaise », 1978

© Claude Salhani/Syigma/Corbis

Dès le 12 février 1977, le gouvernement adopte un décret-loi donnant un délai de trois mois aux officiers qui le désirent pour démissionner en contrepartie de l'obtention de tous leurs droits financiers.

« [Durant ce délai], le gouvernement [peut] procéder librement à des mutations ou des révocations, les décisions devant être prises en Conseil des ministres. Dans la pratique, il [s'agit] en premier lieu de débarrasser l'armée des officiers musulmans qui [se sont] peu ou prou ralliés au Mouvement national pendant la « guerre de deux ans »⁸⁵.

Le témoignage de Fouad Boutros vient confirmer cette idée. Il établit dans ses Mémoires qu'une fois le délai écoulé, il est entendu que les officiers dont le gouvernement souhaite se débarrasser, notamment ceux qui ont servi de façade à l'Armée du Liban arabe (ALA) aux côtés d'Ahmad al-Khatib, seront révoqués.

84 Oren Barak, *op.cit.*, p. 117.

85 Samir Kassir, *op.cit.*, p. 278.

Cependant, cette position vient raviver les antagonismes politiques. La séance consacrée à la révocation des officiers qui ont pris part à la guerre est tendue à l'extrême et marque selon Fouad Boutros la fin de l'état de grâce entre le président Elias Sarkis et le Premier ministre Salim al-Hoss. Alors que Boutros commence par proposer de congédier neuf officiers qui ont rallié l'ALA, le Premier ministre tire de sa poche une liste de neuf officiers chrétiens qui ont combattu aux côtés du Front libanais.

« Je [lui] dis : « Je ne peux pas mettre sur un pied d'égalité celui qui a pris la défense de la légalité, de sa terre et de la terre de ses aïeux et celui qui a tenté, par les armes, d'aider les Palestiniens et les progressistes à investir le Kesrouan, le Metn et Beyrouth en faisant route vers Jérusalem. [...] Certains méritent des félicitations et d'autres, la cour martiale »⁸⁶.

Le débat n'arrivant pas à dépasser les divisions politiques qui continuent de prévaloir, toute reconstruction de l'armée semble difficile. Sur la question de la réunification du corps militaire, deux points de vue s'affrontent d'ailleurs. Certains considèrent que son préambule est une nécessaire entente nationale et une réconciliation véritable des adversaires, tandis que les autres tiennent l'établissement d'une armée forte et soudée comme la seule base à même d'engendrer l'émergence d'un projet politique pour le Liban. En l'état, cependant, l'ampleur des dissensions vient compromettre les deux pans de cette alternative.

Elias Sarkis voit s'éloigner la perspective d'une réédification de l'armée qui lui semble pourtant essentielle car elle constitue le seul moyen de retrouver un instrument de violence légitime qui ne soit pas étranger et de diminuer ainsi sa dépendance à l'égard de la Syrie. L'intrusion syrienne dans les affaires du Liban, notamment en ce qui concerne son armée, n'en est en réalité qu'à ses débuts et elle s'affirme de plus en plus. Les exigences syriennes portent notamment sur le rééquilibrage communautaire du corps militaire.

« En attendant que cela [soit], les Syriens [réclament] l'abrogation du plan de sécurité du 26 juin qui [confie] à l'armée la sécurité dans les régions chrétiennes et, par conséquent, le déploiement de la FAD dans les régions contrôlées par le Front libanais »⁸⁷.

Selon Fouad Boutros, les Syriens veulent contrôler l'armée libanaise et prendre en charge son entraînement et son organisation. En l'absence d'un corps militaire fort et uni à même d'assurer seul la sécurité sur son propre territoire, le gouvernement associe la Force arabe de dissuasion (FAD) largement constituée de soldats syriens aux tâches de l'armée. C'est ce que montre l'accord de Chtaura entre le gouvernement et la résistance palestinienne en juillet 1977 :

« Il prévoit le déploiement de la FAD autour des camps, la collecte des armes lourdes et le retrait des forces palestiniennes des abords de la frontière pour y permettre le déploiement de l'armée libanaise. Mais l'OLP exige une simultanéité totale entre son retrait et l'arrivée de l'armée tandis que le Front libanais réclame un retrait unilatéral des unités palestiniennes. Le blocage qui en résulte interdit l'application de l'accord »⁸⁸.

La situation demeure donc largement bloquée. En 1978, le jeu syrien se concrétise alors. Ajouté à l'affirmation des intérêts israéliens au Liban, il vient notamment peser sur les contradictions des sphères politiques vis-à-vis de l'armée.

86 Fouad Boutros, *op. cit.*, p. 252.

87 Samir Kassir, *op. cit.*, p. 351.

88 Nadine Picaudou, *op. cit.*, p. 159.

● Les jeux syrien et israélien ou l'impossible sortie de crise

L'année 1978 constitue un tournant à plusieurs égards. Sont alors dévoilées des ambitions syriennes qui vont au-delà des intérêts revendiqués depuis 1976 et peuvent être mises en relation avec le projet de «Grande Syrie», jamais abandonné ni par cette dernière ni par certains acteurs libanais.

En outre, Israël envahit pour la première fois le Liban et cette opération «*Litani*» de mars 1978 a pour conséquence l'entrée d'une force multinationale au Liban, la FINUL. Tous ces éléments viennent chacun à leur manière influencer sur l'armée libanaise et les mesures qui sont prises pour sa réédification.



Israël lance l'opération «*Litani*»
www.live2times.com/

Après un attentat sur la place des Martyrs de Beyrouth perpétré par des militaires liés aux milices dont le capitaine Samir Achkar et le commandant Ibrahim Tannous, le président syrien commence par demander la dissolution de l'armée libanaise, qu'il qualifie de ramassis de clans et de factions. Il n'hésite alors pas à faire attaquer la caserne de *Fayadieh* qui abrite les nouvelles recrues de l'armée. Le rôle syrien, à travers la Force arabe de dissuasion, prend une nouvelle forme, révélant selon Fouad Boutros que Damas nourrit d'autres ambitions que celle de rétablir le calme au Liban à la demande des États-Unis et d'une communauté internationale qu'avait inquiétée la proportion prise par la guerre au début de l'année 1976 :

« Je me souviens d'une conversation que j'avais eue à cette époque avec l'ancien ministre Michel Eddé qui m'avait demandé, au retour de l'une de mes visites à Damas : «Que veulent les Syriens au Liban ?» Je lui avais répondu : «Tout...et le reste aussi !»⁸⁹.

En 1978, Israël intervient lui aussi directement dans les affaires du pays. Suite à un attentat de membres de l'OLP infiltrés depuis le Liban sur un bus de Tel-Aviv qui fait trente-sept morts, Israël envahit le Sud-Liban le 14 mars et repousse les *fedayin* au-delà de la rivière Litani, ce qui donne son nom à l'opération. L'armée israélienne, *Tsahal*, est arrêtée par le Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) qui vote la résolution 425 le 19 mars. Cette dernière exige le retrait des troupes israéliennes du Sud-Liban et le déploiement d'une force d'interposition. Dans le cadre de la FINUL, 4 000 puis 6 000 hommes se déploient alors dans la zone frontalière pour aider l'État à y rétablir sa souveraineté.

Ray Murphy, professeur de droit à l'Irish Centre for Human Rights de la National University of Ireland (Galway) ayant fait partie du contingent irlandais de la FINUL en 1981-1982 et 1989, explique que la FINUL fait alors face à de nombreux obstacles. Son déploiement est très difficile dans les régions dont les Forces de défense israéliennes (FDI) se sont retirées sans coordonner leur mouvement avec elle, ce qui la confronte à sa dépendance vis-à-vis des jeux de pouvoirs locaux et régionaux. Cette réalité éprouvée dès ses débuts constituera une problématique récurrente pour la

89 Fouad Boutros, *op. cit.*, p. 414.

FINUL. Par ailleurs, cette dernière se heurte également à l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) qui refuse d'abandonner ses positions car elles n'étaient précisément pas occupées par les FDI. Ray Murphy relie cette question à l'une des limites essentielles de la FINUL : l'absence de consensus politique au sein du Conseil de sécurité.

« Le fait que le débat de 1978 ait ignoré le problème palestinien et la nécessité d'un règlement global de la vaste question israélo-arabe a causé le vacillement de nombreux membres dans leur soutien explicite à la FINUL. Par conséquent, la création d'une force de maintien de la paix avec des objectifs et des termes de référence ambigus et peu réalistes a été rapidement acceptée afin de résoudre la crise immédiate»⁹⁰.

La situation force de facto le gouvernement libanais à prendre en compte ses deux grands voisins qui n'ont d'ailleurs cessé de lui faire parvenir leurs exigences – lesquelles s'avèrent bien entendu contradictoires. Ces dernières se cristallisent autour de la question du Sud-Liban et du déploiement de l'armée dans cette région qui est alors contrôlée par le major Haddad et son acolyte Sami Chidiac. Le président Assad se prononce en faveur du déploiement et réclame le renvoi des officiers dirigeant l'Armée du Liban-Sud (ALS) qui se vantent de leur collaboration avec Israël. Le commandant israélien du front nord, le général Yanoush, formule quant à lui les exigences de l'État hébreu. Parmi celles-ci figure l'opposition définitive à l'entrée de l'armée dans cette zone, où seuls sont autorisés les chefs de l'ALS.

Face à cette alternative, le gouvernement libanais choisit de déployer l'armée au sud mais ne se résout pas à renvoyer les chefs de l'ALS. La situation donne lieu à un incident diplomatique en juin 1978. Le général Erskine, qui commande la FINUL, affirme publiquement que le gouvernement libanais lui a signifié que les milices, appelées «forces *de facto*» par l'ONU, sont légales et qu'elles reçoivent leurs ordres du commandant de l'armée à Beyrouth. La déclaration est aussitôt démentie par le Premier ministre Salim al-Hoss.



Le major Saad Haddad, 1978
www.als.miniature.perso.neuf.fr/



La FINUL déploie son drapeau
dans le Sud-Liban, 1978
www.unifil.unmissions.org/

« Erskine ne [fait] que dire tout haut, et à Beyrouth, la position qu'une partie du gouvernement libanais [a] communiquée à l'ONU en espérant peut-être qu'elle resterait pudiquement scellée à New York. Car les annales de l'ONU renferment effectivement une reconnaissance provisoire des «forces *de facto*» par le gouvernement libanais, faite sous prétexte de faciliter la tâche de la FINUL»⁹¹.

90 Ray Murphy, UN Peacekeeping in Lebanon: a Case Study, Zurich, International Relations and Security Network (ISN), 2008, p. 5.

91 Samir Kassir, *op. cit.*, p. 324-325.

La tâche de la FINUL peut en effet sembler « facilitée » par le mémorandum d'entente signé entre le général Erskine et les chefs de l'ALS en présence du général israélien Avigdor Ben-Gal le 12 juin. Ce document établit la reconnaissance des officiers libanais comme les représentants officiels du gouvernement légitime du Liban. La FINUL s'engage à ne pas combattre, désarmer ou faire obstacle à la liberté de mouvement de l'Armée du Liban-Sud (ALS). Le général Erskine donne même sa parole d'honneur de ne rien tenter contre la « bonne frontière » en échange de l'autorisation faite par les chefs de l'ALS à la FINUL d'installer quelques postes d'observation dans leur secteur.

Il faut cependant souligner l'étrangeté de cette situation. La FINUL reconnaît en réalité la légitimité d'une « armée » qui rompt précisément ses liens avec l'armée légale pour devenir une milice à part entière. La tournure des événements au Sud-Liban confronte d'ailleurs le gouvernement libanais au paradoxe croissant de son soutien tacite à l'ALS. Les troupes de cette dernière s'opposent en effet très directement à l'armée libanaise dans la zone. Le major Haddad proclame même la naissance d'un « État du Liban libre » sur les 270 km² de territoire qu'il contrôle le 18 avril 1979. Le mandat de la FINUL est désormais vidé de toute substance et la situation au sud continue d'empêcher le déploiement de l'armée libanaise et de bloquer tout retour au consensus politique antérieur⁹².



www.als.miniature.perso.neuf.fr/

Il faut finalement attendre septembre pour que le gouvernement libanais démette de leurs fonctions Saad Haddad et Sami Chidiac et octobre pour qu'ils soient traduits en justice. Encore y est-il quasiment obligé, après que les milices frontalières ont ouvert le feu, à Kawkaba, sur une unité de l'armée libanaise chargée de se déployer dans la zone FINUL⁹³. D'autres officiers qui ont rallié l'ALA sont eux aussi déférés devant le Tribunal militaire quelques jours après, y compris Ahmad al-Khatib. Le temps de réaction des dirigeants face à la dissidence de l'ALS ajouté à la politique du « deux poids, deux mesures » qui prévaut durant plusieurs mois vis-à-vis de l'ALA et de l'Armée du Liban remet en cause aux yeux de nombreux observateurs la crédibilité des instances politiques ainsi que celle de l'armée.

En octobre 1978, selon Fouad Boutros, le gouvernement libanais lui-même considère en réalité l'armée syrienne comme l'armée légale, en l'absence d'une armée nationale. Ses efforts de réhabilitation de l'institution militaire ne s'arrêtent pas pour autant. Ainsi, il vote le 24 mars 1979 la loi sur l'armée n° 3/79, « loi sur la Défense » qui consolide l'État du Grand-Liban en associant toutes les communautés à l'élaboration des décisions et de la stratégie militaire. Le commandant en chef, maronite, est aidé dans sa mission par un chef d'état-major, druze, aux prérogatives accrues et ses quatre conseillers issus des quatre autres grandes communautés. L'idée est d'assurer un partage équitable du pouvoir au sein de l'armée et de réhabiliter l'institution militaire aux yeux des diverses formations politiques en présence.

92 Nadine Picaudou, *op. cit.*, p. 163.

93 Samir Kassir, *op. cit.*, p. 326.

“La nouvelle armée, [qui compte 20 000 volontaires devant être renforcés par 4 000 autres,] est à l'échelle du Grand-Liban. Toute organisation paramilitaire ou toute armée personnelle est en contradiction avec l'existence d'une armée nationale”⁹⁴.

Cette réhabilitation ne fait cependant pas long feu, en particulier car Damas n'entend pas abandonner son influence sur le Liban. Le 22 janvier 1980, les forces syriennes se retirent par exemple sans préavis de la ville de Saïda et de ses environs ainsi que de secteurs du Haut-Metn et du Nord. La prise de leurs positions par des combattants palestiniens entraîne des accrochages avec l'armée libanaise. D'après Fouad Boutros, il semble que le but de la Syrie soit, par cette opération, de donner une leçon aux Libanais et aux responsables arabes pressés de la voir évacuer le Liban et de les avertir de ce que le Liban risque si les troupes syriennes se retirent. Le lendemain, la Ligue arabe renouvelle le mandat de la FAD pour six mois.

Il faut en outre souligner que des suspicions continuent de peser sur une armée considérée trop partielle. En novembre 1980, les Forces libanaises (FL) chassent ainsi l'armée de deux banlieues chrétiennes de Beyrouth, *Aïn al-Remmaneh* et *Furn al-Chebbak*, grâce à d'évidentes complicités au sein de l'état-major. Selon les termes de Nadine Picaudou, «c'est la fin du premier acte». Peu après, l'année 1982 marque un nouveau tournant dans la guerre du Liban et donne lieu à une deuxième tentative de réédification de l'armée.

● Le tournant de 1982 et l'entreprise de reconstruction sous Amin Gemayel

Le 3 juin 1982, un commando palestinien de l'organisation activiste *Abou Nidal* tente d'assassiner l'ambassadeur israélien à Londres, Shlomo Argov, le blessant grièvement. Le lendemain, en dépit de l'absence de lien entre l'OLP et *Abou Nidal*, qui sont en conflit depuis 1974, l'armée israélienne bombarde des positions de l'organisation de Yasser Arafat au Liban. La situation se dégrade très rapidement, l'OLP répliquant par des tirs de roquettes sur le nord d'Israël. Le 6 juin 1982, *Tsahal* déclenche alors l'opération «*Paix en Galilée*» et envahit le Sud-Liban, traversant les lignes tenues par la FINUL et remontant bien au-delà de l'objectif annoncé par le ministre de la Défense Ariel Sharon. Les troupes israéliennes gagnent bientôt Beyrouth, où elles font la jonction avec les FL de Bachir Gemayel.

“Le but premier de l'opération est [...] l'expulsion des forces armées palestiniennes et syriennes du Liban, l'établissement d'un État dominé par les chrétiens sous la direction de Bachir Gemayel et la signature d'un traité de paix et d'amitié avec Israël”⁹⁵.



Des Merkava MK1s israéliens
à Beyrouth
www.fresh.co.il/

94 Adel Freiha, *op. cit.*, p. 224.

95 Roger Owen, “The Lebanese Crisis: Fragmentation or Reconciliation?”, *Third World Quarterly*, Vol. 6, No 4, October 1984, p. 936.

De fait, ces objectifs sont partiellement atteints. Les troupes syriennes, composées de 22 000 hommes, sont dépassées par les effectifs israéliens, avoisinant les 76 000 hommes. Les 9 et 10 juin, une bataille aérienne israélo-syrienne éclate dans le ciel de la Beqaa : des dizaines d'avions syriens sont détruits ainsi que dix-neuf sites de missiles *Sam 6*. Sur terre, la FAD recule partout. Les Syriens ne sont pour autant pas chassés du Liban.

Quant aux *fedayin* d'Arafat, pris en tenailles entre les FL et *Tsahal*, les bombardements constants sur le sud de la capitale où ils ont trouvé refuge les contraignent à accepter le Plan Habib proposé le 20 août par le département d'État américain. Ce plan prévoit l'évacuation des forces de l'OLP sous surveillance internationale et ces dernières achèvent leur retrait le 1^{er} septembre.



Départ palestinien, 1982
© Gérard Rancinan/Sygma/Corbis



Milicien, 1982
www.looklex.com/

Enfin, Bachir Gemayel est élu président le 23 août, mais il est victime d'un attentat le 14 septembre par un militant pro-palestinien du PSNS. En représailles, les miliciens des Phalanges perpétuent le massacre de populations palestiniennes des camps de Sabra et Chatila, ceinturés par *Tsahal*. Ce massacre de grande ampleur⁹⁶ ne donne lieu à aucune intervention de l'armée libanaise.

C'est le frère de Bachir, Amin Gemayel, qui lui succède à la tête de l'État et entreprend dès lors une reconstruction de l'institution militaire. De l'avis de nombreux experts, l'invasion israélienne ouvre précisément une fenêtre d'opportunité pour reconstruire l'État et l'armée, notamment parce qu'elle provoque l'entrée des États-Unis sur la ligne militaire libanaise. En effet, l'importante aide américaine en termes de matériel et d'entraînement vient largement porter l'entreprise d'Amin Gemayel. Cependant, le défi est amplifié par les suspicions toujours croissantes d'une partie de la population vis-à-vis de la partialité de l'armée. Celles-ci semblent justifiées, comme le montrent les événements qui surviennent à l'automne :

“ Sur le terrain des heurts violents se [produisent] à Beyrouth-ouest dès l'automne 1982, quand l'armée libanaise, sous prétexte de « pacification », [complète] l'œuvre entreprise par l'armée israélienne moins d'un mois auparavant : perquisitions, recherche de stocks d'armes, arrestations massives d'opposants ou démolition de l'habitat illégal qui [a] fleuri à la faveur des troubles ”⁹⁷.

Sur ces bases incertaines, Amin Gemayel réalise pourtant un tour de force.

Selon les dires du nouveau président en 1985, l'erreur faite par bien des dirigeants libanais a été de considérer que le pays tire sa puissance de sa faiblesse. Les Libanais ont cru que la création d'une armée forte serait vue comme une menace par d'autres acteurs et que l'absence d'une telle armée serait donc un gage de leur dévouement envers la paix.

“ En conséquence, nous nous sommes retrouvés au dépourvu, non équipés et incapables de composer avec les forces anomiques qui ont explosé au Liban au début des années 1970 ”⁹⁸.

96 En deux jours, les 16 et 17 septembre 1982, plusieurs centaines de réfugiés palestiniens sont tués par les phalangistes. Le nombre de morts varie, selon les estimations, de 900 à 5 000.

97 Nadine Picaudou, *op. cit.*, p. 188.

98 Cité dans Oren Barak, *op. cit.*, p. 25.

Amin Gemayel entend changer cette situation avec le commandant en chef Ibrahim Tannous. Il accroît les effectifs militaires et instaure l'appel à conscription refusé jusqu'alors, notamment par Fouad Chéhab, pour des raisons budgétaires. Les effectifs passent de 25 000 à 35 000 hommes au cours de l'année 1983. Une large part des nouvelles recrues est constituée d'anciens miliciens, principalement chrétiens. Gemayel est appuyé dans ses démarches par une aide étrangère conséquente. L'armée reçoit des quantités importantes d'équipements américains dans le cadre d'un contrat d'une valeur totale de 150 millions de dollars. Outre les États-Unis, les deux pays qui portent le plus cette reconstruction matérielle sont la France et l'Italie. Amin Gemayel fait également remplacer les officiers supérieurs, ce qui s'avère une réussite :

“Les officiers supérieurs, bien que souvent très instruits et bien formés à la planification, avaient peu d'expérience en combat réel et reflétaient un héritage militaire très différent (où ils étaient très peu exposés au feu)”⁹⁹.

Les nouvelles forces sont réorganisées selon des lignes davantage orientées vers le combat. Fin 1983, l'armée est structurée en douze brigades qui sont pour certaines quasi-homogènes en termes confessionnels et assignées à fonction dans des régions compatibles avec leur équilibre communautaire. Notons que dès la période mandataire, les soldats des Troupes spéciales étaient classés selon leur affiliation religieuse et leur origine régionale. La fédéralisation de l'intervention de l'armée en 1982-1983 réaffirme cet héritage. Désormais, une large partie des brigades peut être identifiée par un numéro, une confession majoritaire et une région. Ainsi en va-t-il par exemple de la 5^e brigade chrétienne implantée à Beyrouth-est, de la 6^e brigade chiite de la Beqaa rapidement implantée à Beyrouth-ouest, de la 11^e brigade druze implantée dans la montagne du Chouf ou encore de la 12^e brigade sunnite de Saïda. D'autres sont mixtes, comme la 3^e brigade, qui est composée de chrétiens et de musulmans. Cette dernière est donc implantée dans le centre ville de Beyrouth, sur la ligne séparant les deux secteurs.

Toutes les mesures prises par Amin Gemayel cherchent à faire de la nouvelle armée libanaise la garante du maintien de l'ordre ainsi que le symbole de l'unité nationale retrouvée. Nombreux sont d'ailleurs les observateurs qui saluent le succès de cet effort. Quelle que soit son efficacité, qui doit être éprouvée par le baptême du feu, l'armée libanaise est pour la première fois de l'histoire du pays une réelle armée de combat, une force militaire avec une structure d'unité, d'équipement et d'entraînement au combat.

La nouvelle armée libanaise mise sur pied se heurte néanmoins à plusieurs écueils. En premier lieu, il faut signaler l'incapacité d'Amin Gemayel à désarmer les milices. Les FL multiplient pourtant les provocations à l'égard du régime.

“Comment pourrait-il prétendre désarmer les autres milices s'il se révèle incapable de faire rentrer dans le rang ses propres partisans, alliés encombrants à qui il faut donner des gages sans risquer d'être pris au piège de leur stratégie extrémiste ?”¹⁰⁰.

⁹⁹ Ronald McLaurin, “From Professional to Political: the Redefinition of the Lebanese Army”, *Armed Forces and Society*, Vol. 17, No. 4, 1991, p. 560-561.

¹⁰⁰ Nadine Picaudou, *op. cit.*, p. 186.

L'absence de mesures prises à l'encontre des milices chrétiennes ravive, en outre, les critiques des milieux musulmans. Le PSP et Amal fondent ensemble le Front de Salut national en juillet 1983 avec le soutien du parti Baath syrien et de personnalités politiques telles que Soleiman Frangié et Rachid Karamé. Ils reprochent au président de favoriser une «phalangisation» de l'État et de l'armée. Enfin, l'attitude gouvernementale accroît la dichotomie croissante au sein du corps militaire entre ceux qui soutiennent le pouvoir et ceux qui le critiquent.

Dans ces circonstances, Amin Gemayel commet une erreur de jugement en envoyant l'armée contre l'opposition. C'est le cas en septembre 1983 dans la région du Chouf. La 8^e brigade de l'armée, sous le commandement du colonel Michel Aoun, affronte le PSP qui la fait reculer jusqu'à Souk al-Gharb. Elle ne doit alors le maintien de ses positions qu'au bombardement des positions druzes par le navire américain New Jersey. L'opération accentue non seulement les divisions dans les rangs de l'armée mais elle exacerbe les rancœurs de certains à l'égard des puissances occidentales.



Double attentat à Beyrouth : l'immeuble Drakkar

www.live2times.com/

Le 23 octobre, une opération suicide vise le bâtiment où dorment près de 300 marines américains. On dénombre 241 morts. Non loin de là, une autre voiture explose devant l'immeuble Drakkar des forces françaises à Beyrouth, tuant 58 parachutistes. Le message est clair : l'Occident, allié d'Israël, doit se retirer.

Le départ de la force multinationale, le 15 février 1984, paraît pourtant prématuré : après la signature de l'accord bilatéral libano-israélien le 17 mai 1983, l'armée se déploie en évitant soigneusement l'enclave sud contrôlée par Israël et ses alliés locaux. Comme le souligne Nadine Picaudou, comment obtenir l'évacuation des

armées étrangères, préalable indispensable à la normalisation politique, en cautionnant au sud une exception aussi notoire ?

L'opération de février 1984 constitue le pas de trop. Continuant de favoriser la confrontation militaire avec l'opposition, le gouvernement précipite alors la division de l'armée. Le 6 février, l'armée bombarde la banlieue sud de Beyrouth. L'assaut de l'opposition sur les quartiers ouest de la capitale provoque la scission : la 6^e brigade passe sous le commandement effectif d'*Amal* tandis que la 11^e brigade passe sous celui du PSP. De plus, les attaques d'*Amal* et du PSP sur les villes de Khalde et Damour aboutissent à la dispersion de la 4^e brigade, en charge de cette zone (la 4^e brigade disparaît alors et ne sera jamais reconstituée). Enfin, d'autres unités demeurent astreintes à de sévères limites de mouvement imposées par la Syrie. L'éclatement du corps militaire est total et l'armée s'en trouve paralysée. C'est la «fin du deuxième acte» de la guerre. De fait, après cet éclatement, l'armée est presque intégralement remplacée par des milices.

«Après l'échec de sa seconde tentative de reconstruction, l'armée atteint le point le plus bas de son histoire. La désertion de milliers de soldats rend plusieurs de ses unités inopérables et diminue sa légitimité. Jusqu'à la fin de la guerre civile, son commandement fait face à une situation où les unités sont éparpillées à travers le pays, présentent divers degrés d'homogénéité communautaire et n'obéissent au gouvernement que de façon limitée»¹⁰¹.

Peut-on dès lors parler, comme le font de nombreux observateurs, d'une «armée fantôme» ?

Enseignement n° 5 :

En 1976 et 1983, les deux tentatives de reconstruction de l'armée n'arrivent pas à dépasser les antagonismes politiques et condamnent le corps militaire à être tributaire des jeux syrien et israélien qui s'affirment de plus en plus au Liban. Après 1984, l'institution militaire paralysée est presque intégralement remplacée par des milices.

2.3 – Une « armée fantôme » ?

De 1975 à 1990, l'armée connaît une ère de d'impuissance quasi-complète due à des antagonismes se jouant selon une polarisation largement confessionnelle mais qui tiennent avant tout à des dissensions politiques. On comprend dès lors que la paralysie de l'État entraîne celle de l'institution militaire : l'armée fantôme est le reflet d'un État fantôme. Cependant, il est possible de considérer, comme le faisait le général Chéhab, que l'armée se doit précisément de pallier les lacunes étatiques.

«[Le] paradoxe politique [d'un] sauvetage de la démocratie par le pouvoir militaire est certainement le point central de l'expérience chéhabienne»¹⁰².

L'héritage chéhabiste est repris dans les derniers temps de conflit par le général Aoun qui tente de réaffirmer que «l'armée reste la solution»¹⁰³. Il faut analyser cette épopée et ses conséquences au crépuscule de la guerre. Si l'entreprise échoue, elle permet néanmoins de mettre en lumière la résilience du corps militaire qui parvient à survivre aux quinze années de guerre.

● **Reflet d'un «État fantôme»**

L'action de l'État libanais est parasitée depuis ses débuts par des querelles claniques et des pratiques clientélistes contre lesquelles le général Chéhab entendait lutter. Pendant la guerre, ces bases viciées connaissent une exacerbation qui achève de paralyser l'État. Pèse sur lui la présence de multiples milices ennemies sur le territoire dont les intérêts sont représentés au sein des élites politiques. L'ingérence croissante de la Syrie au Liban vient également jouer un rôle majeur dans le court-circuitage de son action.

101 Oren Barak, *op. cit.*, p. 131.

102 Georges Naccache, cité dans Antoine Messarra, *op. cit.*, p. 120-121.

103 Titre d'un livre de Fouad Aoun, officier proche du général Michel Aoun, en arabe.

De 1975 à 1990, en plus d'incarner la négation de l'État par un refus de lui accorder un monopole de la violence légitime, les milices préexistantes et celles qui se créent alors jouissent d'une assise économique et sociale qui leur permet de s'y substituer. En reprenant les estimations du Conseil du Développement et de la Reconstruction dans la seconde moitié des années 1980, Elizabeth Picard souligne qu'environ un tiers des revenus du Liban dépend du contrôle des milices. L'économie toute entière s'organise en réalité autour des pôles miliciens qui transforment les paysages et modifient l'origine ainsi que la répartition des ressources.



Le centre ville de Beyrouth détruit par la guerre
www.looklex.com/

Les milices contrôlent en particulier les ressources parafiscales qu'elles prélèvent à la place de l'État ainsi que certaines institutions publiques comme l'aéroport (dans le cas d'*Amal*) ou le port de Beyrouth (les FL en tiennent le 5^e bassin).

“Les milices se [projetent] comme les embryons d'États communautaires et se [comportent] comme des gouvernements de fait à caractère totalitaire, ayant droit de vie et de mort sur les communautés qu'elles prétendent incarner, levant des impôts, ayant leur presse, leur radio et leur télévision, supprimant par la violence la plus brutale toute dissidence dans les ghettos communautaires qu'elles ont mis en place avec l'aide des puissances régionales”¹⁰⁴.

Georges Corm donne ainsi l'exemple de la milice chrétienne des FL qui veut être la force exclusive d'un État entièrement chrétien ou d'un État où les musulmans ne seraient que des citoyens de seconde zone. La proclamation par le major Haddad d'un «État du Liban libre» en 1979 va dans ce sens. La milice *Amal* aspire, quant à elle, à établir un État libanais sous domination de la communauté chiite qui viendrait en cela remplacer la communauté maronite largement privilégiée. Enfin, le PSP parvient, à la faveur de l'invasion israélienne de 1982, à constituer un canton druze parfaitement homogène au Chouf. Ces intérêts divergents étant représentés par des hommes au pouvoir, on comprend le blocage étatique et celui de l'armée qui en découle. Il semble en effet difficile de reconstruire une armée nationale et de déterminer le rôle qu'elle doit jouer en l'absence de consensus politique.

La Syrie continue par ailleurs d'exercer des pressions sur l'État qui viennent gêner l'édification de l'armée. Sa mainmise s'accélère en 1985, date à laquelle le président Assad influe sur les budgets militaires libanais par le biais de membres du gouvernement qui lui prêtent allégeance. Ainsi, tandis que le budget alloué en 1984 est de 68,5 millions de dollars, il chute à 50 millions en 1985.

“Puis, le gouvernement étant «boudé» par ses membres vassaux de Assad, les budgets de 1986 et 1987 [sont] maintenus sur le chiffre du dernier budget voté par le Parlement, en livres libanaises (300 millions). Mais avec la dépréciation de la monnaie, la somme ne [vaut] plus que quelque un million de dollars américains auquel [s'ajoutent] près de quatre millions et demi au milieu de l'année 1987”¹⁰⁵.

104 Georges Corm, «Laïcité et confessionnalisme au Liban», *Confluences Méditerranée*, n° 4, automne 1992, p. 37-38.

105 Joseph Houry, *op. cit.*, p. 203.

Tout cela répond au refus syrien de voir s'ériger une armée libanaise forte, amplifié après son éclatement quasi-total en 1984. Ce dernier donne lieu, particulièrement entre 1988 et 1990, à l'épopée du général Aoun, à laquelle Damas est strictement opposée. La Syrie joue donc un rôle de plus en plus prédominant dans les affaires du Liban qui tend à se substituer à l'État lui-même, selon un mouvement analogue à celui des milices.

En 1985, un soulèvement organisé par Samir Geagea, chef d'état-major des FL, contre le pouvoir légal persuade Damas qu'il faut miser sur les milices désormais investies d'une légitimité révolutionnaire et non plus les forces politiques traditionnelles pour parvenir à une réconciliation nationale¹⁰⁶. Les dynamiques syriennes et miliciennes se cumulent alors et culminent à l'occasion de la signature de l'accord tripartite entre les responsables des trois principales milices (Elie Hobeika pour les FL, Nabih Berri pour *Amal* et Walid Joumblatt pour le PSP) du 28 décembre 1985 qui appelle notamment à la fin de la guerre civile grâce au concours syrien. Tout au long des négociations en vue de la signature de cet accord, les régions est de Beyrouth sont bombardées intensément par les Syriens. Le but est vraisemblablement de dissuader les chrétiens de s'opposer à l'accord. Si ce dernier n'a pas la moindre valeur juridique, puisqu'il n'est reconnu que par les milices, il convient de noter qu'il sert de base à l'accord ultérieur de Taëf, qui met fin à la guerre. De 1975 à 1990, l'État est graduellement retranché dans un rôle fantôme qui contribue à expliquer le blocage de l'armée. Le général Aoun tente pourtant d'extirper le pays de cette situation à partir de 1988.

● « L'armée reste la solution » ? L'épopée du général Michel Aoun



Samir Geagea

www.mplbelgique.wordpress.com

De 1985 à 1988, de multiples renversements d'alliances ont à nouveau lieu et le Liban est encore une fois le théâtre d'âpres combats entre miliciens. Le 15 janvier 1986, Samir Geagea et ses hommes, qui représentent la partie extrémiste des FL, se rebellent contre le projet d'accord en vue d'une solution nationale du 28 décembre 1985, considérant qu'il s'agit d'une capitulation des forces chrétiennes devant le pouvoir syrien. Ils rejoignent en cela l'avis d'Amin Gemayel qui refuse le texte de l'accord lors d'un sommet syro-libanais le 13 janvier. Le projet est dès lors enterré et Samir Geagea prend la tête des FL à la place d'Elie Hobeika.

À partir de juin 1986, des combats récurrents opposent par ailleurs des factions musulmanes autrefois alliées : le PSP et les milices sunnites affrontent *Amal*, le parti Baath et la 6^e brigade de l'armée. Ces luttes fratricides trouvent leur origine dans les « guerres des camps » qui sont initiées par les Syriens à travers les miliciens chiites à partir de mai 1985. La recrudescence de la résistance palestinienne dès le retrait israélien de Beyrouth inquiète en effet Damas car elle a peu de contrôle sur elle. Il faut noter qu'en dépit d'intérêts similaires emblématisés par la lutte contre un ennemi commun, Israël, la minorité alaouite au pouvoir en Syrie se défie des Palestiniens majoritairement sunnites. Damas prend alors le parti d'engager un affrontement final avec la résistance par le biais des milices chiites qui ont construit des avant-postes autour des camps, à Beyrouth et dans le sud, à compter du départ de la force multinationale en 1984.

106 Nadine Picaudou, op. cit., p. 198.

La première « guerre des camps » (mai-juin 1985) amorce vraisemblablement déjà des tensions entre les milices chiites lançant l'assaut sur *Sabra* et *Chatila* et le PSP allié aux milices sunnites qui restent aux côtés des Palestiniens. Elles sont exacerbées par la deuxième, en mai 1986. Les affrontements fratricides sont dès lors constants, réactivés par une troisième « guerre des camps » en octobre 1986¹⁰⁷.



Le camp de *Chatila* détruit, 1986

© Maher Attar, photographie

Ils préparent le terrain au retour de l'ordre militaire syrien à Beyrouth-ouest : le 20 février 1987, 10 000 soldats de Damas y entrent, désarment les milices, arrêtent des centaines de militants et prennent le contrôle des camps de la périphérie urbaine avec l'aide de leurs alliés au sein de la résistance palestinienne. Ils s'arrêtent néanmoins au seuil du bastion chiite de la banlieue sud¹⁰⁸.

C'est dans ce contexte d'une ingérence syrienne une fois de plus réaffirmée que les FL bloquent, le 18 août 1988, l'élection de Soleiman Frangié à la présidence de la République, empêchant *manu militari* les députés de Beyrouth-est de se rendre au Palais Mansour, siège du Parlement. Les États-Unis et la Syrie s'accordent alors sur le nom de Mikhaïl Daher, député maronite du Akkar, qui leur semble plus acceptable pour les responsables chrétiens. Mais le 22 septembre, le nombre dérisoire de députés présents à ce que Nadine Picaudou appelle la « réunion de la dernière chance » ne permet pas de nouvelle élection. Ces circonstances expliquent la nomination immédiate par Amin Gemayel d'un cabinet militaire provisoire dirigé par le général Aoun, commandant en chef de l'armée depuis juin 1984.

De 1984 à 1988, Michel Aoun mène en réalité une véritable stratégie de campagne, laquelle s'inscrit dans une tradition chéhabiste. Il s'applique à reconstruire l'armée sur des bases multiconfessionnelles car il considère, comme le général Chéhab précédemment, qu'elle est la seule susceptible d'apparaître comme ultime recours de la légalité au Liban et comme le modèle de futurs équilibres confessionnels. Il revient donc bien à l'idée selon laquelle « l'armée reste la solution », redéfinissant l'état-major et ses soldats selon un esprit anti-milicien qu'il nourrit en leur garantissant l'exclusivité du pouvoir.



Michel Aoun

www.entrefilets.com/

« Cette mise en condition politique et militaire vise à pouvoir disposer d'une alternative au code «geageaien», compatible avec la stratégie syrienne tout en étant «légaliste» et lui permettant donc de prétendre à la fonction présidentielle. Mais, à l'arrivée de l'échéance électorale, l'opération Frangié organisée par les Syriens l'oblige à s'allier avec Geagea pour parvenir au Palais présidentiel en s'engageant justement (sur son «honneur militaire») à ne pas réaliser l'objectif syrien de frapper la milice »¹⁰⁹.

C'est donc une réconciliation *in extremis* avec les FL qui, dissuadant Amin Gemayel de toute velléité d'accord avec la Syrie, permet au général Aoun d'accéder au pouvoir.

107 La « guerre des camps » dans son ensemble ne prend réellement fin que le 23 décembre 1988, grâce à un accord signé entre le Fatah palestinien et la milice Amal.

108 Nadine Picaudou, *op. cit.*, p. 206.

109 Joseph Khoury, *op. cit.*, p. 205.

Cependant, le gouvernement du Premier ministre Salim al-Hoss, en place jusqu'alors, ne reconnaît pas le nouveau cabinet militaire et refuse de démissionner. Le Liban connaît alors une situation sans précédent de double pouvoir :

« Désormais, deux gouvernements rivaux, installés l'un à Beyrouth-est, l'autre à Beyrouth-ouest, se réclament de la légalité libanaise, venant consacrer en droit une partition du pays déjà inscrite dans les faits »¹¹⁰.

Les unités éparses de l'armée s'organisent autour de cette scission. Celles se trouvant dans les régions majoritairement chrétiennes, qui comptent 15 000 hommes à environ 80 % chrétiens, prennent leurs ordres auprès du général Aoun. D'après Oren Barak, elles sont en réalité les seules vraies unités de combat de l'armée. Cela tient notamment au fait que la majeure partie des arsenaux militaires est stockée dans le secteur est, ce qui permet à ces unités d'être un soutien particulièrement utile aux milices chrétiennes depuis 1984. Quant aux autres, dans le reste du pays, qui comptent 12 000 hommes majoritairement musulmans, elles prêtent allégeance au gouvernement de Salim al-Hoss. Néanmoins, *Amal* et le PSP gardent le contrôle effectif des 6^e et 11^e brigades, une troisième continue de suivre les directives de Soleiman Frangié et la Syrie conserve sa mainmise sur deux autres¹¹¹.

La dualité du pouvoir militaire se concrétise lorsque le gouvernement de Salim al-Hoss, considérant que le poste de commandant en chef est vacant, nomme à la tête de l'armée le sunnite Sami al-Khatib, ce qui est contraire à la répartition traditionnelle des postes. Les deux gouvernements publient des centaines de décrets de promotions qui étaient suspendues depuis 1986. Mais les officiers qui prêtent allégeance à Sami al-Khatib ne reconnaissent par exemple pas les décrets publiés par le cabinet adverse. Sur la scène régionale, la Syrie reconnaît le gouvernement al-Hoss tandis que l'Irak reconnaît celui du général Aoun.

En dépit de cette division, le général entend poursuivre la réédification de la souveraineté nationale à travers l'armée. L'héritage chéhabiste est particulièrement visible lors du sommet de Tunis, le 12 janvier 1989, au cours duquel il argumente en faveur de l'abolition du confessionnalisme et d'un déploiement de l'armée dans l'ensemble de la région de Beyrouth.

« Mais son discours se fonde sur un code stérile. Il cherche à refonder, par la guerre, le modèle étatique dont il présente l'armée qu'il commande comme la dépositaire. Cette entreprise de refondation de l'État, il veut la faire *contre* les milices régionales, maronite, chiite et druze, et non *avec* elles »¹¹².

Dans le courant de l'année 1989, Michel Aoun déclare en effet la guerre aux milices des FL puis du PSP. Le 23 février, les FL sont ainsi forcées de rendre le 5^e bassin du port à l'armée de Aoun. Par ailleurs, le général attaque les forces syriennes notamment basées à Beyrouth-ouest à partir de mars 1989. C'est le début de la « guerre de libération ». Cette offensive a pour effet de drainer les sunnites restés dans ses rangs hors de la zone est : ils regagnent leur foyer ou se joignent à l'armée qui reconnaît le gouvernement de Salim al-Hoss. Ainsi, la taille de l'armée du général Aoun décroît : de 15 000 hommes à l'origine, elle n'en compte plus qu'entre 12 000 et 13 000 à la fin du mois de juin 1989.

110 Nadine Picardou, *op. cit.*, p. 222.

111 Oren Barak, *op. cit.*, p. 155.

112 Joseph Houry, *op. cit.*, p. 205.

Walid Joumblatt et Nabih Berri accusent Michel Aoun d'avoir non pas déclaré la guerre aux Syriens mais au peuple libanais. De fait, alors qu'il ambitionne au départ de ne pas apparaître comme le porte-parole d'intérêts exclusivement chrétiens et de ne pas céder aux tentations du séparatisme confessionnel, son combat se démarque de plus en plus mal de la seule défense du territoire chrétien, comme si l'armée reprenait en charge le rôle sécuritaire des FL¹¹³. Pour autant, cela ne lui enlève pas le soutien d'une large partie de la population composée de chrétiens, d'anti-syriens et de partisans d'une abolition du confessionnalisme.

Après l'accord de Taëf, qui met officiellement fin à la guerre le 22 octobre 1989 et dont il est question plus loin, le Parlement libanais procède à des élections présidentielles. Le 5 novembre 1989, ces dernières portent René Mouawad au pouvoir. Cependant, le général Aoun critique cette élection qu'il juge illégale. Alors que le nouveau président confie à Salim al-Hoss la tâche de former un gouvernement d'union nationale dans lequel il espère inclure des ennemis jurés comme Samir Geagea, Soleiman Frangié et même Michel Aoun, il est assassiné le 22 novembre 1989 dans une zone sous contrôle syrien. Il est remplacé par Élias Hraoui, député proche de Damas qui, contrairement à son prédécesseur, est déterminé à mettre fin à l'épopée du général Aoun sans attendre. Le lendemain de son élection, ce dernier est démis de ses fonctions de commandant en chef de l'armée et remplacé par Émile Lahoud. S'exprime alors un soutien populaire important à l'égard de Michel Aoun : de nombreux *sit-in* autour du palais présidentiel s'opposent à son évincement. Il s'agit d'un plébiscite inédit au Liban.

“ Il déborde un moment les clivages confessionnels, [peut] faire croire à la mobilisation nouvelle d'une société civile dont le sursaut tardif aurait brusquement investi le général Aoun d'une mission rédemptrice qui le [dépasse] singulièrement ”¹¹⁴.



Manifestation de soutien à Aoun

www.entrefilets.com/

La détermination avec laquelle Michel Aoun, porté par ce soutien, refuse d'abandonner le commandement de ses troupes, participe à l'escalade qui assène le coup de grâce à l'armée au début de l'année 1990. Elle vient compliquer largement la tâche de sa reconstruction au lendemain de la guerre. Le corps militaire fait cependant preuve d'une résilience à saluer durant les quinze années de conflit, laquelle facilite au contraire sa réédification et celle du Liban tout entier à compter de 1990.

● Survivance de l'institution militaire tout au long de la guerre

L'armée, d'un point de vue strictement opérationnel, connaît divers succès pendant la guerre. Ainsi, en 1976, elle réussit à contrer une attaque conjointe de l'ALA et du PSP sur l'École militaire de *Fayadiéh* et maintient son contrôle sur des villages du nord occupés par des Palestiniens. En 1978, elle repousse une autre attaque sur *Fayadiéh*, mise en œuvre cette fois par les forces syriennes. Fouad Boutros s'en souvient.

113 Nadine Picoudou, *op. cit.*, p. 224.

114 *Idem*, p. 228.

« Lorsque l'on m'apprit les pertes subies, je les trouvai lourdes et inquiétantes : 14 morts et 28 blessés parmi les Syriens et un seul blessé libanais. [...] Dans la soirée, [...] le président Sarkis [avait contacté] le président Hafez al-Assad. La réponse de ce dernier avait été calme et même rassurante : « Ne vous inquiétez pas, ce sont là des incidents qui peuvent éclater entre deux armées, et, dans tous les cas, les soldats syriens sont vos fils autant que les soldats libanais. Faites comme vous le jugerez bon ». Il nous sembla qu'il ne devait pas encore avoir été informé de l'ampleur des pertes dans les rangs de ses troupes »¹¹⁵.

Oren Barak cite également l'exemple de l'opération réussie contre le PSP à *Souk al-Gharb* en 1983 ainsi que les affrontements contre l'armée syrienne entre 1988 et 1990.

De telles références nécessitent de définir ce que l'on considère être l'armée libanaise à ces dates. Au cours de certaines de ces opérations, le corps militaire est déjà diminué par de multiples défections et affronte précisément l'entité résultant de la scission du corps militaire. Lors des derniers combats mentionnés, existaient de fait au moins deux « armées libanaises » : une sous le commandement du général Aoun et l'autre sous celui du général Lahoud. Il semble qu'Oren Barak, comme de nombreux observateurs, fonde son analyse sur une seule de ces parties du corps militaire : celle à majorité chrétienne à partir de 1984.

« À certains égards, l'armée réduite [est] une armée plus efficace, les unités sur le côté oriental [étant] plus cohérentes (malgré leur nature multiconfessionnelle) – plus de 20 % du personnel sur le côté est entre 1984 et 1989 [sont] musulmans, principalement sunnites du nord du Liban – et généralement mieux formés qu'une majorité de ceux qui sont partis »¹¹⁶.

Ces considérations amènent certains experts à avancer, comme le fait Antoine Messarra, que la fédéralisation de l'intervention de l'armée en période de crise, suivant des critères à la fois régionaux et communautaires, pourrait bien être une solution adaptée aux problèmes du Liban. Ce mode de fonctionnement est en tout cas bien plus efficace quant à la sécurité quotidienne des citoyens que le recours aux milices. Par ailleurs, il faut noter qu'en dépit d'une nette division du corps militaire à partir de 1984, de nombreux auteurs témoignent d'une persistance des liens entre toutes les factions issues de cette division et le ministère de la Défense, à Yarze. L'unité de l'armée serait donc bien plus grande qu'il n'y paraît alors. Effritée, disloquée, divisée, elle réussit pourtant à survivre aux quinze années de conflit.

C'est cependant la seule base de *Rayak*, abritant l'Avant-garde de l'armée depuis la dislocation du corps militaire en 1976, qui sert d'exemple à la fin de la guerre pour Émile Lahoud. Ce dernier décide de la prendre comme modèle pour reconstruire l'armée. Comme l'explique le général Saleh Tleis, chargé de la sécurité de cette base pendant la guerre.

« En 1990, Émile Lahoud choisit *Rayak* pour commencer son entreprise de reconstruction de l'armée car c'est « le seul endroit où il pouvait trouver des soldats et non des miliciens... ». Je l'ai donc aidé à planifier la reconstruction »¹¹⁷.

115 Fouad Boutros, *op. cit.*, p. 300.

116 Ronald McLaurin, *art. cit.*, p. 561.

117 Général Saleh Tleis, entretien avec l'auteur, mercredi 20 avril 2011.

Il est ainsi possible de considérer que seule cette petite fraction représente un espoir pour l'institution militaire dans le défi auquel elle fait face. L'armée libanaise apparaît comme un corps largement éprouvé par les quinze années de conflit mais également comme une survivante qui parvient d'une manière ou d'une autre à résister à l'éclatement complet. En 1990, la fin de l'épopée du général Michel Aoun amplifie un état des lieux bien sombre pour le corps militaire et la réédification de l'armée s'en trouve d'autant plus nécessaire. Il s'agit d'évaluer l'implication du corps militaire dans la reconstruction nationale et le rôle accordé à la «nouvelle armée libanaise» au lendemain de la guerre. Il conviendra notamment de déterminer si les dirigeants politiques tirent les leçons du passé et mettent en place une réelle institution nationale à même de défendre son territoire sans aucun risque de division.

Enseignement n° 6 :

Du fait de sa relative inaction durant la guerre, l'armée peut apparaître comme un corps fantoche. Elle est en cela le reflet d'un «État fantôme» bloqué par les antagonismes de ses dirigeants, relais des milices. Cependant, une certaine résilience de l'armée durant la guerre vient poser des jalons positifs pour sa reconstruction et celle du Liban à partir de 1990.

PARTIE II

LA «NOUVELLE ARMÉE LIBANAISE» (1990 – 2011)



Aube de l'armée libanaise

www.lebarmy.gov.lb/

Chapitre 1 – L'ajustement post-guerre jusqu'au retrait syrien

Le 31 janvier 1990, alors que la guerre est officiellement terminée depuis la signature de l'accord de Taëf le 22 octobre 1989, de violents affrontements interchrétiens éclatent à nouveau entre les FL de Samir Geagea et les unités de l'armée à l'est, sous contrôle de Michel Aoun.



Cérémonie officielle en l'honneur
des accords de Taëf
www.article.wn.com/



Char Phalanges

www.lebaneseforces.com/

Il faut souligner que l'accord de Taëf a précisément pour ambition minimale, selon les termes de Nadine Picaudou, d'arrêter la guerre à défaut de construire la paix, ses partisans étant inquiets de la fuite en avant du général Aoun.

Face à la tentative de déstabilisation de ce dernier par la nomination d'Émile Lahoud au commandement de l'armée et par rejet de l'accord, les FL se voient en premier lieu forcées d'annoncer qu'elles se battront aux côtés de l'armée si celle-ci est attaquée. Par crainte d'un nouvel embrasement, les États-

Unis essaient d'organiser une sortie honorable pour Michel Aoun, enjoignant la Syrie de réfréner ses velléités vengeresses et Israël de ne pas intervenir. Le message est clair : les conditions ne sont pas réunies pour une opération militaire à l'encontre du général.

Cependant, les combats entre Aoun et Geagea au début de l'année 1990 viennent changer la donne et achèvent d'affaiblir ce qu'il reste de l'armée à l'est. Il faut noter que des combats interchiites ont également lieu au Sud-Liban. Mais tandis que ces derniers se soldent par un simple affaiblissement de la communauté, les combats interchrétiens, en impliquant l'armée et le gouvernement du général Aoun autour de l'enjeu de Taëf, engagent l'avenir du pays tout entier¹¹⁸. Il semble compréhensible que le nouveau gouvernement d'Elias Hraoui annonce alors une suspension du paiement des soldes des personnels civils et militaires à l'est pour peser sur les forces du général, ce qui les handicape en effet largement.

Lors des affrontements interchrétiens, l'armée de Aoun est rapidement dépassée par les FL. Depuis la « guerre de libération », elle ne compte plus que 10 000 à 11 000 hommes tandis que les FL bénéficient d'une augmentation de 25 % de leurs effectifs, lesquels sont portés à une taille presque similaire. La milice chrétienne est, en outre, dotée de stocks plus importants que l'armée - la majeure partie venant d'Irak. Par ailleurs, les forces de Aoun ne sont plus cohérentes et certaines unités isolées dans des bases éloignées, notamment au nord, se retrouvent à la merci des FL. L'armée du général part enfin avec d'autres handicaps majeurs :

118 Nadine Picaudou, *op. cit.*, p. 229.

“La clé de toute bataille entre les deux groupes se situe clairement à Beyrouth-est, particulièrement à *Achrafieh*. [...] Or, si [tel est le cas], les affrontements s'apparenteront à une guérilla urbaine. Toute personne familière de ces combats en zone habitée comprend l'avantage conséquent dont jouit la défense, qui sera ici prise en charge par les FL. [Il faut ajouter à cela] les compétences supérieures des combattants miliciens”¹¹⁹.

Les affrontements aggravent l'impuissance de l'armée : en février 1990, son commandement opérationnel faiblit, de même que la motivation des soldats et le respect de la hiérarchie. En réalité, l'ossature de l'armée de Aoun est cassée¹²⁰. Le 16 mai 1990, lorsqu'un cessez-le-feu est déclaré depuis le Patriarcat, nombreux sont les soldats et officiers aouniens qui ont, de fait, rallié la milice. L'armée est exténuée, démoralisée et décimée. Les troupes syriennes et les unités sous le commandement d'Émile Lahoud lui assènent alors le coup de grâce, l'attaquant et parvenant à faire fuir le général Aoun à l'ambassade française le 13 octobre 1990. Ce dernier appelle alors ses troupes à se rallier aux brigades de l'armée commandées par Lahoud.

À compter de cette date, peut enfin se poser réellement la question d'une réédification de l'institution militaire. Les événements des derniers mois sont venus assombrir le tableau auquel sont confrontés les dirigeants libanais et le commandant en chef de l'armée Émile Lahoud. Le défi est conséquent.

“Le Liban d'aujourd'hui est malade du sectarisme de ses factions armées et de la haine de ses fils, malade aussi de deux occupations étrangères et d'un effondrement économique récent, malade enfin de l'incompréhension du monde et des larmes que chacun verse tour à tour sur ses victimes”¹²¹.

Il faut donc évaluer les données de la reconstruction du pays et le rôle qu'y joue l'armée.

1.1 – Etat des lieux et rôle de l'armée dans la reconstruction

● Un état des lieux peu souriant

En dépit des nuances apportées à l'image d'une « armée fantôme » pendant la guerre, l'état des lieux de l'armée est bien sombre au lendemain du conflit. Non seulement le nombre d'hommes qui y sont encore rattachés est faible, mais le corps militaire est divisé. Il s'agit de rassembler l'armée, c'est-à-dire de réunifier les 3 000 à 5 000 hommes restés aux côtés de Aoun jusqu'à la fin et les 7 000 autres qui ont soit déserté, soit rejoint l'armée de Lahoud.

Il faut comprendre la reconstruction à accomplir à travers deux impératifs. Le premier défi est celui de la réunification et le second celui de la consolidation. L'un et l'autre « font [respectivement] écho à la réunification de la société et à la restauration de l'État »¹²².

119 Ronald McLaurin, art. cit., p. 556-557.

120 Joseph Houry, *op. cit.*, p. 253.

121 Nadine Picaudou, *op. cit.*, p. 9.

122 Hubert Dupont, art. cit., p. 61.

La réunification doit mettre en place une nouvelle armée équilibrée en termes confessionnels. Conscient que la majorité des hommes ayant combattu avec Michel Aoun sont chrétiens, Émile Lahoud sent qu'il ne peut pas les révoquer tous. Cela provoquerait un trop fort déséquilibre confessionnel au sein de l'institution. Il sait aussi que ces 3 000 à 5 000 hommes comptent parmi les mieux formés et les plus motivés. L'armée ne peut donc pas s'en passer.

« La réunification de ces deux parties, bien qu'elle ait été couronnée de succès, demeure un sujet tabou dans l'armée, parce qu'elle entre en contradiction avec l'image unie et forte que l'institution militaire aime à se donner »¹²³

Quant à la consolidation, elle touche aussi à des problématiques religieuses puisqu'elle doit passer par une réforme de la structure de l'armée selon des lignes confessionnelles. La complexité d'une telle réforme s'explique par le solide ancrage de cette logique, instaurée depuis l'époque mandataire. Les douze brigades de l'armée vont devoir perdre leur dénomination traditionnelle de « brigade chiite de la Beqaa », « brigade druze du Chouf », ...

L'armée de l'immédiat après-guerre fait face à des manques graves en termes d'effectifs mais également de soutien logistique, de maintenance, de transport et de coordination. Sa situation est telle que l'on peut estimer en 1991 que l'effort pour créer une armée nationale effective et unie prendra certainement de nombreuses années. L'ampleur de la tâche à accomplir est accrue par le morcellement important du territoire et le nombre de régions qui échappent complètement au contrôle de l'État et de l'armée à réédifier au lendemain de la guerre :

- Les troupes syriennes contrôlent le nord du pays, la vallée de la Beqaa, le Haut-Metn, une partie du Mont-Liban au sud de la route vers Damas, Beyrouth-ouest, ainsi que le littoral sud jusqu'à Saïda.
- Les milices chrétiennes contrôlent Beyrouth-est au sens large, des parties du Metn, du Kesrouan et de Jbeil (Byblos). Leur zone est délimitée par la route vers Damas au sud, les crêtes du Mont-Liban à l'est et la mer Méditerranée à l'ouest.
- Les milices musulmanes parfois alliées à l'OLP contrôlent une zone qui s'étend de Saïda à la rivière Litani, au Sud-Liban.
- La FINUL assure le contrôle d'une bande transversale au sud allant de la côte au Golan, avec une interruption dans la zone centrale, autour du château de Beaufort.
- L'ALS du commandant Haddad couvre une zone d'occupation israélienne indirecte, bande frontalière au sud du Litani qui touche les régions d'implantation de l'OLP au niveau de la trouée de Beaufort¹²⁴.

123 Florence Gaub, art. cit., p. 7.

124 Samir Kassir, *op. cit.*, p. 376-377.

« À cette époque comme durant la guerre civile de 1958, seul un tel comportement pouvait sauver l'armée - et le Liban - de la ruine »¹²⁵.



Couverture d'un des Bulletins 2011

www.lebarmy.gov.lb/

En second lieu, il est important de saluer les efforts déployés par la « Direction de l'orientation » de l'armée, c'est-à-dire son service d'information et de relations publiques, pour en véhiculer une image positive et unie malgré la réalité des désertions et l'éclatement plus ou moins flagrant du corps militaire. Cette communication passe principalement par les *Bulletins de l'Armée libanaise*, qui la dépeignent comme une institution nationale solidement ancrée dans le passé libanais et à même de survivre aux dilemmes auxquels le pays est confronté. Il s'agit de créer une cohésion autour d'un passé commun, d'éveiller la perception d'un destin partagé et de redonner confiance à l'armée elle-même.

Cette dernière bénéficie en tout cas du soutien et de la confiance de la quasi-totalité des hommes politiques et des chefs religieux sur l'ensemble de la période de la guerre. Tous la considèrent comme une réelle institution nationale et affirment qu'une résolution durable du conflit sera impossible tant qu'elle sera inefficace. Pour autant, aucun consensus n'existe sur la nécessité ou non d'entreprendre des réformes quant à son identité, sa composition et ses relations avec les institutions civiles libanaises avant ou après sa reconstruction¹²⁶.

Il faut enfin souligner que si l'assise de l'armée peut apparaître limitée durant la guerre, elle est finalement consacrée par l'absence d'alternative viable lors de l'arrêt des combats. Les milices, après avoir marginalisé l'armée dans les faits, ne réussissent pas à proposer une autre voie crédible et stable.

« [Le Liban connaît alors une situation de] vide idéologique et [de] désordre politique [dans laquelle] l'armée a vite fait d'être érigée en un symbole national de patriotisme et d'intégrité, qui contraste avec l'image des forces miliciennes un temps favorisées et finalement honnies, et aussi avec celle des militaires non libanais présents dans le pays »¹²⁷.

À cet égard, le refus de Lahoud d'envoyer l'armée sous son commandement contre celle de Aoun jusqu'aux tous derniers mois de 1990 est emblématique d'une loyauté individuelle et organisationnelle qui continue de prévaloir au sein du personnel militaire. Cette dernière contraste non seulement avec les milices mais également avec l'armée du général Aoun, amplement politisée. Cela achève très certainement de convaincre de nombreux acteurs de la pertinence de leurs espoirs investis dans la réédification de l'institution militaire.

125 Oren Barak, *op. cit.*, p. 111.

126 *Al-Jundi al-Lubnani* de septembre 1979, décembre 1981, octobre 1982 et décembre 1982, al-Jaych de février 1984 et Fouad Boutros pour al-Jaych de juin 1988, cités dans Oren Barak, *op. cit.*, p. 113.

127 Hubert Dupont, art. cit., p. 66.

● L'accord de Taëf (1989) et la question des milices

Il est dès lors compréhensible que la reconstruction s'appuie largement sur l'armée, vue par beaucoup comme «le dernier symbole d'unité et d'indépendance du pays»¹²⁸. Elle-même identifie la création d'une «fusion nationale» comme son principal devoir au sortir de la guerre. La rencontre de ces différentes perceptions explique le poids de la question militaire dans l'accord de Taëf. Il s'agit de souligner l'importance du principe de l'incorporation des miliciens dans l'armée, au cœur tant de sa reconstruction que de celle du pays tout entier.

L'intégration des miliciens doit être vue dans la perspective du monopole de la violence légitime. La proposition faite aux milices d'intégrer l'armée au lendemain de la guerre répond à cette problématique : comment retire-t-on les armes qui circulent illégalement au Liban et comment en reprend-on le contrôle ? Cette difficulté est celle de tout pays tentant de mettre fin à une situation de violence diffuse. Ainsi, comme le souligne Nadine Picaudou, la reconversion des chefs de milices et l'intégration de leurs militants dans l'armée, les FSI ou la bureaucratie civile apparaissent comme le prix du sabotage des milices.

Ce que de nombreux experts appellent l'«absorption» des ex-miliciens ne fait cependant pas consensus au sein de l'armée. Certains de ses éléments s'y opposent, en appelant à se préserver des idéologies et des allégeances politiques de ces ex-combattants. Les autres défendent l'idée que l'armée ne peut faire preuve de discrimination à leur égard car «son rôle est de corriger les distorsions et déviations de la société libanaise et de souder les citoyens au sein d'un melting pot unique»¹²⁹. Le gouvernement choisit en définitive d'adopter la position des seconds. L'accord de Taëf énonce la nécessité d'un désarmement, d'une démobilisation et d'une réintégration des miliciens présents au Liban, dont le nombre estimé varie entre 30 000 et 150 000 hommes. La seule exception significative à la règle est le *Hezbollah*¹³⁰ considéré alors et jusqu'à aujourd'hui comme la résistance nationale contre Israël.

La mise en place du désarmement des milices et de l'intégration de leurs combattants dans l'armée se fait en plusieurs étapes. Le 28 mars 1991, le Conseil des ministres annonce que les milices ont jusqu'au 30 avril pour se défaire de leurs armes lourdes et fermer leurs quartiers généraux, casernes et centres d'entraînement. Quant à l'absorption des miliciens, elle est validée par le Parlement libanais le 13 juin 1992 grâce à la loi 88. Celle-ci prévoit l'intégration de 6 000 d'entre eux, 4 000 dans l'armée et 2 000 dans les autres institutions d'État. Au vu de l'importance numérique (quelle que soit l'estimation retenue) des miliciens présents au Liban, ce nombre paraît faible. Il est expliqué par Émile Lahoud qui précise qu'un nombre plus élevé mettrait en péril la fragile réunification des deux armées libanaises et que l'armée ne pourrait pas, à ce stade, fonctionner au-delà de 25 000 à 30 000 hommes.

L'entreprise d'absorption des miliciens dans l'armée se traduit par divers problèmes. L'argument avancé par le commandant en chef au sujet du petit nombre intégrable au-delà duquel la viabilité de l'armée serait menacée peut tout d'abord être remis en cause. Dans le temps où le «nombre total d'ex-miliciens [effectivement absorbés est] de 2 981, celui des nouvelles recrues était de 3 664».

128 Ronald McLaurin, art. cit., p. 545.

129 Oren Barak, *op. cit.*, p. 174.

130 Milice chiite qui voit le jour en 1982 au Sud-Liban après l'invasion israélienne. Les problématiques liées à son importance croissante font l'objet d'un développement ultérieur.

L'étude de la confession de nouveaux soldats est par ailleurs intéressante : parmi les ex-miliciens absorbés, 98,3 % sont musulmans¹³¹, tandis que 89,8 % des nouvelles recrues sont chrétiennes. Si l'armée explique cela par le désintéressement des FL à intégrer ses rangs, d'autres observateurs suggèrent que c'est l'armée qui ne s'intéresse alors pas à celles-ci. Les deux visions contiennent une part de vérité. N'oublions pas que la dernière bataille meurtrière de l'armée pendant la guerre fut précisément engagée contre les FL. Or, ces dernières veulent bien intégrer leurs combattants dans l'armée mais dans des brigades séparées, ce qui est contraire à l'esprit de la réforme, comme il sera montré plus loin. On comprend que seules quelques centaines d'hommes de la milice chrétienne intègrent l'armée. Par ailleurs, les combattants absorbés sont nécessairement les plus modérés et non les cadres les plus radicaux des milices.

Il est possible de voir la démobilisation de ces dernières et l'intégration de leurs anciens activistes dans l'armée comme une réponse à la première exigence de résurrection du corps militaire, la réunification, selon des modalités aujourd'hui communes dans les sorties de guerre civile. Cependant, comme le souligne Élisabeth Picard, cela induit une reconversion des militants et un ensemble de négociations entre le pouvoir légitime et les forces centrifuges. Selon elle, cela soulève également la question houleuse de l'amnistie pour les crimes commis pendant la guerre et, par là même, celle de la mémoire.

“ S'il est vrai que l'État ne peut être refait qu'avec les forces de la guerre, il est vrai aussi que ces forces ne peuvent faire ensemble un État uni ”¹³².

La réédification de l'État libanais s'appuyant sur celle de l'armée, on peut se demander s'il est possible de refonder une armée unie lorsque le traumatisme des divisions de la guerre civile est encore aussi présent.

● **D'importants efforts de structure et d'unification**

L'armée libanaise fait en tout cas le pari d'y parvenir rapidement grâce à d'importants efforts de structuration et d'unification. Afin de jouer un rôle dans la restauration de l'autorité du Liban, elle a, en premier lieu, besoin d'augmenter ses effectifs. De 20 000 soldats en 1975, l'armée passe à 40 000 en 1994, 60 000 en 2004 et même 65 000 début 2005. Parmi les nouvelles recrues, beaucoup sont des appelés. La conscription militaire est rétablie le 21 septembre 1991 par la loi 97 et le service militaire définitivement mis en place en 1993.

“ Appelés vers l'âge de 20 ans, les jeunes gens restent une année sous les drapeaux. Théoriquement, ils font six mois de classes, dont trois de spécialisation, et six mois de service proprement dit. Le chiffre du recrutement annuel est de l'ordre de 3 000 ”¹³³.



Nouvelles recrues armée 1996

© Ed Kashi/Corbis

131 Cité par Florence Gaub, art. cit., p. 11, sur 6 000 ex-miliciens incorporés dans l'armée entre l'été 1991 et l'automne 1993, 5 000 étaient musulmans.

132 Ahmad Beydoun, *Le Liban : itinéraires dans une guerre incivile*, Paris, Karthala, 1993, p. 100.

133 Hubert Dupont, art. cit., p. 66.

Le service militaire revêt une importance fondamentale au niveau national. L'union de la jeunesse qu'il génère est faite sous le slogan «Honneur, sacrifice et loyauté». Sa vocation est d'«aider la jeunesse à échapper aux partisaneries (sic) étroites et au sectarisme aveugle pour embrasser une loyauté à la seule patrie» et de leur apprendre «à respecter la loi, à mettre fin à l'anarchie et à être ouvert à d'autres idées»¹³⁴. Ces principes affichés dénotent une envie d'effacer les séquelles profondes des événements de 1975-1990. Ils visent également à susciter une réunification nationale grâce à la transmission des valeurs inculquées aux jeunes appelés dans leur famille et leur milieu à l'issue de leur service. Enfin, on peut souligner qu'ils réactivent des fondements militaires mis en place par le général Chéhab, «père de l'armée», dont la mémoire est alors souvent invoquée. L'école de commandement et d'état-major libanaise est d'ailleurs rebaptisée École Fouad Chéhab.



Entraînement armée 1996

© Ed Kashi/Corbis

Un certain équilibre confessionnel dans les rangs de l'armée est par ailleurs recherché. Cela se joue notamment au niveau du corps des officiers. Il est proposé à tous les officiers de se défaire de leurs fonctions et en février 1991, on compte ainsi 232 démissions. Fait extraordinaire dans l'histoire de l'armée libanaise, le ministre de la Défense Michel Murr décide de rendre publique l'appartenance communautaire des officiers supérieurs pour faire taire les suspicions à l'égard du gouvernement accusé de procéder à un déséquilibre au détriment des chrétiens. Il apparaît alors que la prédominance chrétienne est assurée au niveau des brigadiers, colonels et lieutenants-colonels et que les musulmans sont plus nombreux pour les grades allant de major à lieutenant. Le choix des recrues vise aussi à rétablir l'équilibre communautaire. Cependant, ce recrutement sélectif est compliqué par deux éléments : les chrétiens sont de moins en moins attirés par les carrières militaires et le taux de natalité bien plus élevé chez les musulmans provoque à l'inverse une recrudescence de leurs candidatures. Selon le commandement militaire, il manque près de 3 100 chrétiens en 1992 pour assurer une égalité totale entre chrétiens et musulmans.

Au-delà de la parité communautaire souhaitée, l'armée doit fournir un vaste effort pour mettre fin à l'homogénéité confessionnelle quasi-parfaite des brigades. Le général Riyad Takieddine, chef d'état-major de l'armée, explique ainsi que sur les dix brigades actives restant à la fin de la guerre, cinq sont composées à 85 % de chrétiens et les cinq autres comptent une majorité musulmane allant de 95 à 100 %. Il faut également composer avec plusieurs unités militaires non-organiques formées durant le conflit et qui doivent être incorporées. Plusieurs étapes sont entreprises en 1992 pour gommer les profils communautaires des brigades :

- elles sont mélangées entre elles. Des bataillons de certaines brigades sont intégrés dans d'autres, à majorité communautaire et de régions différentes ;
- les unités non-organiques sont incorporées dans des brigades existantes ;
- les brigades doivent désormais changer de région tous les six mois afin d'empêcher tout lien indésirable entre les unités et leurs lieux de stationnement.

134 Oren Barak, *op. cit.*, p. 178.



Commandos aéroportés, 2010

www.forcesdz.forumactif.com/

À l'issue de ce projet baptisé «Intégration totale», l'armée compte 11 brigades (la 4^e n'étant jamais reformée après 1984). Une parité confessionnelle parfaite est respectée dans cinq d'entre elles ainsi que les forces spéciales, les régiments commando, la police militaire et la Garde Républicaine. Quant aux brigades restantes, on vise un *ratio* de 70 % de musulmans pour 30 % de chrétiens.

D'une armée largement divisée et affaiblie par le conflit, on voit émerger un corps militaire restructuré et de plus en plus unifié. Mais on

ne saurait comprendre l'entreprise de reconstruction de l'armée et du pays tout entier sans intégrer pleinement la donnée syrienne.

Enseignement n° 7 :

Dans le contexte de vide idéologique et de désordre politique d'après-guerre, l'armée est érigée en symbole national de patriotisme et d'intégrité. Les milices, n'étant pas parvenues à proposer une autre voie, sont en partie intégrées dans les rangs de la nouvelle armée. Émerge alors un corps militaire restructuré et de plus en plus unifié.

1.2 – Le poids de la Syrie

● L'involution¹³⁵ d'un système politique en proie à des intérêts régionaux réaffirmés

L'ampleur et les implications du rôle de la Syrie au Liban sont mises au jour tout au long de la période 1975-1990. La «guerre de libération» du général Michel Aoun vient réactiver de profondes interrogations quant à la légitimité de cette ingérence dans les affaires du pays. Engagée en 1976 au titre d'une nécessité de protéger l'unité libanaise notamment menacée par l'OLP et ses alliés, elle semble manquer de prétexte réel à partir de la liquidation de l'activisme palestinien par les forces israéliennes aidées de leurs relais libanais en 1982.

«Malgré cela, il est politiquement impossible de demander le retrait des troupes syriennes du Liban tant qu'Israël occupe encore une bonne partie du Sud-Liban. Cela signifie que la copropriété israélo-syrienne sur le Liban [...] est bien vivante. Vis-à-vis de cette copropriété, les Libanais semblent impuissants. L'accord de Taëf exprime cette impuissance»¹³⁶.

Ce dernier représente pour Georges Corm l'involution totale du système politique libanais et son imbrication complète dans les équilibres géopolitiques et idéologiques de la région. Des voix s'élèvent avant 1975 contre le confessionnalisme et la paralysie institutionnelle qu'il peut impliquer.

135 Au sens de « repli vers l'intérieur ».

136 Fawwaz Traboulsi, «Confessional Lines», *Middle East Report*, No. 162, January – February 1990, p. 9.

De plus, l'absence de consensus politique durant les quinze années de conflit vient précisément court-circuiter l'État et l'armée : le Liban, autrefois synonyme d'État paisible et démocratique, devient la référence à un processus d'éclatement étatique et de conflit communautaire, la « libanisation ». Pourtant, l'accord de Taëf réaffirme et consolide le système politique d'avant-guerre dont les limites semblent avoir été largement prouvées.

Selon Élisabeth Picard, ce choix tient à plusieurs éléments. Tout d'abord, l'accord ne fait en réalité qu'entériner une situation déjà établie dans les faits. Contrairement aux multiples et vaines tentatives de réformes engagées durant la guerre, il prend acte de la présence (mais non de la victoire) de forces politiques et militaires à base communautaire partout sur le terrain. La reconstruction du pays semble dès lors ne pas pouvoir se faire sans elles. En outre, l'identité des signataires et des promoteurs de l'accord est importante : ce sont les députés, élus de 1972 et représentants par excellence des communautés, qui discutent et adoptent ce texte.

« Convoqués autoritairement à Taëf, réinstallés par miracle en position de décideurs alors qu'ils avaient perdu leur crédit populaire en même temps que leur capacité à peser sur le destin de l'État, comment n'auraient-ils pas saisi cette occasion de recouvrer légitimité et pouvoir ? Pour mettre fin à la division du Liban en quasi États dominés par les milices, ils se sont entendus au moins pour restaurer le système de représentation et d'accommodement communautaire qui les avait portés au pouvoir en 1972 »¹³⁷.

Enfin, et surtout, l'accord tient aux volontés de deux puissances régionales : l'Arabie Saoudite et la Syrie. La première est toujours favorable, dans le monde arabe, à des régimes fondés sur la religion ou taillés à la mesure des communautés de croyants. D'après les termes d'Élisabeth Picard, pour les dirigeants saoudiens, un régime dominé par une communauté chrétienne, comme les maronites au Liban avant la guerre, est préférable à un régime sécularisé ; un État communautaire dont l'exécutif est dominé par un Premier ministre sunnite, comme l'est le régime libanais mis en place à Taëf, comble leurs vœux. La Syrie voit quant à elle dans la formule de Taëf la consécration d'un maintien illimité de son contrôle militaire sur le Liban.

« Tout en approuvant la restauration du système communautaire et en marquant sa sollicitude pour les chefs de communautés, religieux et politiques, elle [obtient] l'insertion, dans le chapitre des réformes, d'une exigence ferme d'abolition du communautarisme politique, abolition à laquelle elle [conditionne] le retrait de ses forces. En somme, la pérennisation du communautarisme [assure] la pérennisation de son occupation »¹³⁸.

On comprend que la Syrie soit vue comme le principal concepteur de l'accord de Taëf. Cela pose les bases d'une reconstruction de l'armée et du pays sous le contrôle de Damas.

137 Élisabeth Picard, « Les habits neufs du communautarisme libanais », *Cultures & Conflits*, n° 15-16, automne-hiver 1994, <http://conflits.revues.org/index515.html>, consulté le 20 août 2011.

138 *Ibid.*

● Une reconstruction sous égide syrienne



Elias Hrawi, 1991

[www.smh.com.au/
news/obituaries/bringer-of-
peace-to-lebanon-but-at-a-cost/](http://www.smh.com.au/news/obituaries/bringer-of-peace-to-lebanon-but-at-a-cost/)

La Syrie est considérée parfois comme le seul acteur majeur au Liban de la fin du conflit jusqu'au retrait de son armée en avril 2005, au point que le Liban a pu être perçu comme une « colonie syrienne [ayant] perdu tout semblant d'indépendance »¹³⁹. Cette vision peut sembler renforcée le 22 mai 1991 par la signature du Traité de fraternité, de coopération et de coordination entre le président syrien Hafez al-Assad et le président libanais Elias al-Hraoui.



Hafez al-Assad, 1991

[www.en.wikipedia.org/
wiki/Hafez_al-Assad](http://www.en.wikipedia.org/wiki/Hafez_al-Assad)

Il établit, en effet, une participation syrienne sans précédent dans les affaires libanaises. En termes militaires, il énonce que l'armée syrienne assistera son alliée libanaise dans le rétablissement

de son autorité sur l'ensemble de son territoire pour un temps limité qui durera deux ans maximum à compter de la ratification de l'accord. Les deux gouvernements alliés décideront également d'un redéploiement des forces syriennes dans la Bekaa et, si nécessaire, dans d'autres régions du Liban grâce à un comité militaire commun. Enfin, ils devront se mettre d'accord sur la taille des forces syriennes employées et la durée de leur stationnement dans ces régions. C'est cette dernière clause qui entérine la possibilité pour l'armée syrienne de rester si longtemps dans le pays.

Ce traité bénéficie donc amplement à la Syrie, transformant de facto le Liban en son protectorat. Cela empêche ce dernier d'élaborer une politique sécuritaire interne et externe indépendante. Il ne peut pas non plus répondre librement aux changements géostratégiques majeurs qui interviennent dans les années 1990. S'il participe ainsi officiellement à la conférence de Madrid en 1991, première tentative de la communauté internationale pour engager un processus de paix au Proche-Orient, il suit l'exemple de son « frère » syrien et ne prend pas part aux discussions multilatérales sur les questions de l'eau et des réfugiés. En septembre 1993, il rejette la proposition finale d'Israël lors de la onzième session de négociations bilatérales à Washington, à nouveau selon les exigences du « frère » syrien¹⁴⁰.

Cette ingérence est assurée grâce aux jalons posés par l'accord de Taëf, qui insèrent une conflictualité fondamentale au cœur du système politique libanais. Cela ne tient donc pas aux seules volontés syriennes, comme il a été montré. Élisabeth Picard explique la situation qui prévaut entre 1990 et 2005 en ces termes : aucun groupe n'est plus en mesure de s'imposer aux autres, sous peine d'éclatement de la structure collective, mais aucune autorité libanaise n'est plus en mesure de réguler la compétition. Cet État se caractérise par l'absence de projet consensuel : plutôt que le vouloir vivre ensemble qui fonde la démocratie de consensus helvétique ou néerlandaise, les communautés libanaises partagent un devoir vivre ensemble, que ne vient étayer ni utopie ni idéologie. Même si les opposants à la nouvelle République n'ont pas les moyens et plus les ressources extérieures, de se soulever ou de faire sécession, leur refus d'y participer met en danger l'État communautaire, en ruinant sa précaire légitimité.

139 Oren Barak, *op. cit.*, p. 171.

140 Edouard Belloncle, "Prospects of SSR in Lebanon", *Journal of Security Sector Management*, Vol. 4, No. 4, p. 14.

On comprend donc l'impuissance libanaise face aux immixtions syriennes dans ses affaires. L'influence de la culture sécuritaire syrienne est notamment illustrée par la prolifération du renseignement dans le Liban d'après guerre : les *moukhabarat*, services syriens, infiltrent très largement les organes de pouvoir et Damas contrôle par ailleurs totalement le Deuxième Bureau jusqu'en 2005. Ce dernier redevient le service de renseignement le plus développé et le plus efficace du pays¹⁴¹, à l'exception des services étrangers.

“Ce qui se passe au Liban est que le gouvernement local ne prend plus en charge que les affaires courantes, en se concentrant particulièrement sur les questions économiques, tandis que les problématiques sécuritaires et de politique étrangère - véritable gage de souveraineté nationale - sont abandonnées à la Syrie”¹⁴².



Emile Lahoud

www.looklex.com/e.o/lahoud

L'ingérence syrienne franchit un cap en 2004 : alors que le mandat d'Émile Lahoud, élu à la présidence en 1998, touche à sa fin, la Syrie insiste auprès du Parlement pour que ce dernier le prolonge de trois ans. Oren Barak note à ce sujet que Damas accomplit là, unilatéralement, une action politique ultime. Choisir qui peut ou non être président et pour combien de temps le chef de l'exécutif est maintenu à son poste est un élément qui compte parmi les plus hauts symboles de la souveraineté d'une nation.

Ces événements ont d'ailleurs des répercussions immédiates sur la scène intérieure, régionale et internationale. Le Premier ministre Rafic Hariri et le chef du PSP Walid Joumblatt, deux des plus importants alliés de la Syrie au Liban, se rapprochent alors de l'opposition.

De 1990 à 2005, les relations syro-libanaises se comprennent ainsi : Damas instrumentalise le système social segmentaire et manipule le système politique d'équilibre de Beyrouth. Pour reprendre la formulation d'Élizabeth Picard, cette situation aboutit à un paradoxe : la Syrie rend aussi indispensable sa présence armée au Liban qu'elle lui est insupportable.



Dernière entrevue de Bachar al-Assad et Rafic Hariri en 2004

www.blog.libnanews.com/

● Une question de perception

Il convient néanmoins de ne pas voir dans ces quinze années la seule consécration de la relation du Liban à la Syrie comme celle d'un vassal à son seigneur. Il semble par exemple réducteur et erroné d'assimiler Émile Lahoud à un simple représentant de la Syrie au Liban. Lorsqu'on le compare à Elias Hraoui auquel il succède, on constate ainsi que :

141 Six autres services prennent en charge le renseignement libanais : la Direction générale de la sûreté d'État, la Direction générale de la sécurité de l'État et le Bureau d'information des FSI ainsi que l'organe de renseignement de la Garde républicaine qui assure la sécurité du Président, celui de la Garde gouvernementale qui assure celle du Premier ministre et enfin le Service de sécurité de l'aéroport.

142 Élizabéth Picard, *Lebanon: A Shattered Country: Myths and Realities of the Wars in Lebanon*, New York, Holmes and Meier, 2002, p. 197.

« La différence [entre eux] est particulièrement accusée en ce qui concerne leurs rapports respectifs à la Syrie et à Rafic Hariri, l'homme politique libanais le plus proche des milieux syriens et à qui Elias Hraoui est totalement acquis et dévoué. Les rapports du président Lahoud restent tendus avec Rafic Hariri pour diverses raisons [...]. Ses rapports avec la Syrie seront beaucoup plus distants et il ne fera que deux ou trois visites en neuf ans de mandat, alors qu'Elias Hraoui se rendait très régulièrement chez le président Hafez al-Assad »¹⁴³.

Pourtant, c'est bien la perception d'Émile Lahoud comme « émanation de la Syrie au Liban » qui pèse dans l'opposition à son élection en 1998 et à l'extension de son mandat en 2004. Cette impression vient influencer largement, quoique de façon indirecte, dans l'histoire de l'armée libanaise à partir de la période 1990-2005. Le général Hicham Jaber, attaché de défense libanais à Paris en 1991, explique qu'au lendemain de la guerre, la France émet une certaine réserve quant aux ventes de matériel militaire à prix préférentiels et notamment de pièces de rechange au Liban. Or, cette frilosité est due au fait que « certains politiciens français [craignent] que ce matériel militaire et ces pièces de rechange ne tombent entre les mains des Syriens »¹⁴⁴. Mais il semble que ceux-ci n'en auraient pas eu le moindre usage, ne disposant pas du moindre matériel français et n'ayant donc pas besoin de pièces de rechange. Il faut par ailleurs souligner ce qui touche à un enjeu majeur : la provenance du matériel de l'armée. Comme il a été montré, 1982 constitue un tournant car les États-Unis s'immiscent dans les affaires militaires libanaises. En 1991, le matériel de l'armée de Terre est déjà à 70 % américain.

Il faut noter que l'opposition à l'élection puis au prolongement du mandat d'Émile Lahoud pourrait répondre à d'autres problématiques. Officiellement formulée par la critique de la mainmise syrienne sur le Liban prétendument incarnée par le général Lahoud, elle tient peut-être aussi à la réactivation de la mémoire du réformisme chéhabien que constitue l'arrivée de Lahoud au pouvoir.

« Acteur du démantèlement des milices et de la réunification de l'armée libanaise après les accords de Taëf d'octobre 1989 et l'élimination du général Aoun, le général Émile Lahoud profite ainsi de son nouveau statut présidentiel pour promouvoir à la fois la mémoire du père fondateur de l'institution militaire (à qui il doit probablement une partie de sa carrière personnelle), mais aussi celle d'un ancien chef d'État »¹⁴⁵.

Georges Corm met les deux généraux en parallèle : imperméables aux préjugés communautaires, ils impriment à l'armée un esprit de corps et de dévouement à la cause de l'intégrité et de la stabilité de la « république précaire » qu'est le Liban. Il explique également que tous les deux se choisissent de proches collaborateurs dans les communautés musulmanes sans aucun état d'âme, appréciant les hommes à leurs compétences et leur dévouement et non à leur appartenance communautaire. Cela irrite les milieux dirigeants civils et religieux de leur propre communauté.

Les commandants en chef de l'armée après la guerre tendent tous à ranimer le modèle d'une armée neutre à l'écart des jeux politiques. Stéphane Malsagne souligne ainsi que c'est la stratégie ouvertement revendiquée par le chef de l'armée Michel Sleiman, qui prend ses fonctions en 1998. Pour lui, « impliquer l'armée dans les troubles intérieurs ne servirait que les intérêts d'Israël ». Ce retour à la neutralité ne satisfait peut-être pas tout le monde.

143 Georges Corm, préface de l'ouvrage de Stéphane Malsagne, *Fouad Chéhab 1902-1973. Une figure oubliée de l'histoire libanaise*, Paris, Karthala, 2011.

144 Général Hicham Jaber entretien avec l'auteur, vendredi 22 avril 2011.

145 Stéphane Malsagne, *op. cit.*, p. 762.

Un autre exemple, et non des moindres, des conséquences sur l'armée d'une perception du rôle syrien au Liban est celui de l'assassinat de Rafic Hariri le 14 février 2005. Les présomptions de culpabilité syrienne dans cette affaire mènent au retrait des troupes de Damas. Or, ce repli, qui vient s'ajouter à celui de l'armée israélienne partie en 2000, joue un rôle déterminant dans l'essor de l'armée libanaise comme véritable institution nationale, unie et forte.



Manifestations beyrouthines, 2005
© Encyclopædia Britannica,
www.britannica.com/

« La Syrie semble avoir fait un effort de dernière minute pour sauver sa position : le 14 février 2005, Hariri, qui [a] démissionné quatre mois plus tôt de son poste de Premier ministre, [meurt] dans une énorme explosion dans le centre de Beyrouth. Mais cette tentative brutale de forcer les clients locaux de la Syrie à se plier à ses volontés se retourne contre elle, et les manifestations populaires qui secouent Beyrouth le 14 mars 2005 demandent explicitement un retrait syrien immédiat »¹⁴⁶.

Pour autant, les rebondissements récents des procédures devant le Tribunal spécial des Nations Unies pour le Liban (TSL)¹⁴⁷ montrent que la responsabilité syrienne, sans être écartée des scénarios possibles, ne semble plus aussi évidente qu'alors. On peut d'ailleurs considérer, comme le fait Alain Chouet, que la classe politique syrienne « dispose d'autres moyens moins risqués de faire prévaloir ses intérêts. Si elle déstabilise le pouvoir en provoquant une pression accrue sur le régime, elle risque tout simplement de tomber avec lui »¹⁴⁸.

Il est paradoxalement possible de souligner le rôle positif qu'a la Syrie durant cette période. S'il est naturel de considérer que la reconstruction d'un pays et d'une nation au sortir d'une guerre civile doit être portée par un élan interne, il est aussi vrai de reconnaître qu'une aide extérieure peut s'avérer indispensable. Au Liban, en gardant bien à l'esprit la non-compromission de ses intérêts, Damas apporte son soutien à la réédification de l'armée. Ses dirigeants encouragent cette dernière à imposer son autorité sur l'intégralité du territoire libanais et une coordination croissante s'opère entre les armées libanaise et syrienne.

« Alors que l'armée libanaise était traditionnellement entraînée et équipée par les États-Unis et la France, les officiers libanais sont de plus en plus envoyés dans des écoles militaires syriennes. De plus, la Syrie fournit à l'armée des tanks soviétiques, notamment des T54 »¹⁴⁹.

Le renforcement de cette institution nationale mène d'ailleurs la Syrie à alléger progressivement son propre dispositif militaire au Liban. La reconstitution de l'armée libanaise, la reconstruction économique et la paix civile permettent de ramener les effectifs syriens de 40 000 soldats en 1990 à 20 000 en 2000 puis à 14 000 en 2005. On suit ici ce qui peut apparaître comme une logique saine : un soutien extérieur qui n'est pas de l'assistanat mais qui offre aux acteurs nationaux les moyens d'une autonomisation croissante.

146 Oren Barak, *op. cit.*, p. 189.

147 Tribunal pénal international dont le mandat est de mener l'enquête sur les auteurs de l'assassinat de Hariri.

148 Cité dans Richard Labévière, Talal el-Atrache et Alain Chouet (préface), *op. cit.*, p. 163.

149 Edouard Belloncle, art. cit., p. 5-6.

De 1990 à 2005, la Syrie est investie d'un certain «mandat non officiel» pour occuper le pays et assister l'armée libanaise dans l'imposition de son autorité sur le territoire. Cela lui permet d'offrir au Liban une stabilité nécessaire à la récupération très progressive de sa souveraineté et à l'engagement de réformes politiques. Il s'agit désormais de se pencher davantage sur les données de la réédification de l'armée libanaise et de souligner les avancées qui, quoiqu'aidées par divers acteurs extérieurs, sont portées par un volontarisme national.

Enseignement n° 8 :

La reconstruction de l'armée libanaise et du pays tout entier se fait sous le contrôle de la Syrie. Cette ingérence déresponsabilise encore davantage les dirigeants libanais mais ses nombreuses conséquences ne sont paradoxalement pas toutes néfastes : Damas assiste notamment l'armée dans le rétablissement de son autorité sur le territoire.

1.3 – Succès et limites de l'armée sur le théâtre national

● Récupération de l'espace nécessaire à l'affirmation de l'armée nationale

En parallèle du renforcement et de la modification de sa structure et de son fonctionnement, la première tâche qui incombe à l'armée libanaise après la guerre est de reprendre le contrôle de son territoire. Cette reconquête se fait en plusieurs étapes et va de pair avec le désarmement et la démobilisation des milices privées de leur assise territoriale. Le Grand Beyrouth est la première zone reconquise par l'armée. Dès la fin 1990, des bataillons sont déployés et reprennent le contrôle d'infrastructures clés telles que le port, l'aéroport international et l'autoroute menant de Beyrouth à Damas. Ce déploiement permet la réunification des deux parties antagonistes de la capitale, séparées depuis 1975.

« Pour la première fois depuis le début de la guerre de 1975 Beyrouth se trouve vidée des armes lourdes de toutes les milices et réunifiée après l'entrée [le 3 décembre] de l'armée libanaise dans le secteur chrétien de la capitale »¹⁵⁰.

Ce n'est pas moins de 250 bases et positions miliciennes qui sont prises d'assaut et/ou réoccupées par l'armée pour récupérer les armes. Des unités sont également envoyées pour rétablir l'autorité du gouvernement central dans *Iqlim al-Tufah*, théâtre d'affrontements violents entre les deux milices chiïtes, *Amal* et *Hezbollah*.

Outre ces premières prises de positions stratégiques, l'armée réalise un tour de force en recouvrant en quelques mois la quasi-intégralité du territoire libanais. L'entreprise est menée en deux phases, en 1991.

150 Anonyme, «Le Liban retrouve sa capitale : Beyrouth vidée des armes lourdes des milices pour la première fois depuis 1975», *L'Orient-Le Jour*, 4 décembre 1990.



Armée libanaise sur tank
www.forcesdz.forumactif.com/

“Pendant la phase initiale (30 avril – 30 juin), [les unités de l’armée] sont déployées dans la région de Beyrouth, dans le Mont-Liban et dans le Nord, et pendant la seconde phase (30 juin- 30 septembre), [elles gagnent] le Sud-Liban. À l’issue de cette opération, l’armée est positionnée le long de l’autoroute côtière allant du Nord à Biyada, y compris autour des camps de réfugiés palestiniens à Saïda et Tyr ainsi que dans certaines parties du Sud-Liban et de l’ouest de la Beqaa”¹⁵¹.

Face aux factions palestiniennes qui entendent garder leurs armes - celles-ci étant « régionales » (au sens d’« arabes ») et non « locales » - l’armée tient bon. Après un siège imposé aux camps de réfugiés et des affrontements entre le Fatah et l’armée, Yasser Arafat annonce le démantèlement de ses forces au Liban, seules des « milices défensives » restent actives. Puis, en 1994, il accepte le principe que les armes de ses hommes ne quittent jamais les camps. Le *statu quo* actuel avec les Palestiniens est instauré.

En mars 1992, ces avancées positives permettent au ministre de la Défense, Michel Murr, d’annoncer que la moitié de l’armée est d’ores et déjà stationnée au Sud. De la mise en œuvre de la résolution 425 (1978) du Conseil de Sécurité de l’ONU¹⁵² dépend par ailleurs la suite des événements. L’armée, forte de cette résolution, est prête à se déployer dans la « zone de sécurité » israélienne et dans l’enclave de Jezzine, elle aussi sous contrôle israélien indirect, puisque toujours aux mains de l’ALS.

Si l’espoir d’un retrait israélien est rapidement déçu, il faut néanmoins saluer la présence croissante de l’armée libanaise dans diverses zones peu aisées à reconquérir. Ainsi en va-t-il du sud de Beyrouth, qu’elle gagne à la fin de l’année 1992. La FINUL l’aide à s’installer dans certaines parties de la zone relevant de son mandat en août 1993, au lendemain de l’opération « Règlement de comptes » lancée par Israël en riposte aux bombardements du *Hezbollah* sur le nord de son territoire.

● Des opérations sécuritaires à succès

La détermination de l’armée à asseoir son autorité sur le territoire national est portée par un discours fédérateur et innovant. Ses dirigeants, cités par Oren Barak, expliquent qu’ils n’aspirent plus ni à une sécurité formelle à laquelle les Libanais se sont habitués ni à une sécurité répressive qu’ils craignent. Dorénavant, ils cherchent à instaurer une sécurité impartiale et respectueuse de la loi.

151 Oren Barak, *op. cit.*, p. 180-181.

152 «Le Conseil de sécurité [...] demande à Israël de cesser immédiatement son action militaire contre l’intégrité territoriale du Liban et de retirer sans délai ses forces de tout le territoire libanais», Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU), *Résolution 425*, 19 mars 1978, <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/RESOLUTION/GEN/NR0/368/92/IMG/NR036892.pdf>, consulté le 11 juin 2011 à 17h.



Parade militaire avec TOW, 2010

© Nabil Mounzer/epa/Corbis

Cet élan volontaire et responsable est rendu possible par l'importance et la puissance croissante du corps militaire. En 1995, 22 % du budget est alloué à l'armée, constituée de 45 000 soldats - dont 42 000 appartenant à l'armée de Terre. Ce nombre passe à 55 100 en 1997, soit plus du double de celui de 1975¹⁵³. En 1999, l'armée représente 67 900 soldats (dont 27 400 appelés) et elle est équipée de 400 chars et engins blindés, 1 000 véhicules armés et 200 pièces d'artillerie.

Au-delà de la récupération des armes et positions miliciennes à laquelle elle procède rapidement, l'armée démontre sa force tout au long de la période. Cela passe par des opérations de maintien de l'ordre. En juillet 1995, l'état d'urgence est déclaré car la situation économique se détériore et les syndicats demandent une augmentation des salaires. L'armée doit alors disperser les manifestants à Beyrouth et Saïda. De même, fin février 1996, le gouvernement, craignant les débordements après un appel à la grève, octroie des pouvoirs exceptionnels à l'armée pour trois mois :

« Tous les permis de port d'armes sont annulés et 1 600 personnes sont arrêtées. Cette opération, considérée comme un succès par l'armée, est une démonstration de plus de son pouvoir et de sa détermination »¹⁵⁴.

De 1990 à 2005, l'armée a les yeux tournés plus vers l'intérieur du pays que vers ses frontières. L'accord de Taëf confirme cette orientation, stipulant que l'armée a pour mission d'assister les Forces de Sécurité Intérieures (FSI) lorsque celles-ci sont confrontées à un danger qui dépasse leurs capacités de réaction.

« Plus qu'une force auxiliaire aux FSI, l'armée joue souvent un rôle de premier plan, particulièrement dans différents épisodes répressifs à l'encontre de forces politiques ou de représentants de la société civile »¹⁵⁵.

● L'armée a-t-elle vraiment le contrôle ?

L'affirmation de l'armée libanaise sur le théâtre national est pourtant à relativiser. Il faut notamment signaler la persistance des milices en dépit de l'énergie déployée pour en venir à bout. En 1991, leur désarmement rapide est sujet à de nombreux doutes. Il est difficile d'établir dans quelle proportion elles s'y plient « car certaines [de leur armes] sont renvoyées aux fournisseurs, vendues à d'autres zones de conflit ou dissimulées »¹⁵⁶. Plusieurs épisodes intervenant après 1991 prouvent les carences de ce désarmement. En 1994, à la suite d'une tentative d'attentat dans une église de Zouk Mikhaïl, l'armée retrouve des arsenaux dans les locaux des FL. Cet incident lui permet de démanteler la milice et d'arrêter son chef Samir Geagea, ce qui envoie un message fort : aucune tentative de porter atteinte à la stabilité intérieure ne sera dorénavant tolérée. Les limites du désarmement des milices, largement médiatisé, par l'armée n'en sont pas moins évidentes.

153 International Institute for Strategic Studies (IISS), *The Military Balance*, 1997-1998, London, IISS, 1997, p. 132-133.

154 *Al-Jaysh*, n°132, avril 1996, p. 27-33, cité dans *Ibid.*, p. 183.

155 Élisabeth Picard, *op. cit.*, p. 162.

156 Oren Barak, *op. cit.*, p. 174.

« Il ne faut absolument pas en conclure que les Forces Libanaises reviennent à une option militaire après avoir échoué à se faire une place sur l'échiquier politique libanais et au sein de l'armée libanaise. En réalité, [...] on peut dire qu'elles ne l'avaient jamais abandonnée »¹⁵⁷.

De même, à l'hiver 1998, il apparaît qu'*Amal* a les moyens de prendre part activement à la résistance islamique au Sud-Liban.

« Il n'est pas certain que l'armée ait recouvré le monopole de la violence légitime – pour ne parler ici que de forces armées nationales sur le territoire »¹⁵⁸.

L'absence assumée de monopole de la violence légitime est d'ailleurs une proposition avancée dans l'immédiat après-guerre. Certains observateurs défendent ainsi l'idée d'investir les milices existantes d'un rôle fonctionnel. Les FL sont alors la force militaire libanaise la plus puissante présente sur le territoire. Le PSP peut se targuer de contrôler des zones stratégiques et de ne pouvoir être défait par aucune autre force militaire sur son terrain d'opérations. Quant au *Hezbollah*, sa stratégie militaire évolue considérablement quoique son champ opérationnel soit plus limité. Il reste difficile d'évaluer à quel moment l'État libanais sera capable de contraindre les milices à abandonner leurs armes et accepter son autorité.

« Il pourrait avoir besoin de trouver des moyens de coopter les milices. [...] Cette cooptation pourrait prendre la forme d'association avec l'État sous l'égide de l'armée libanaise ou du ministère de l'Intérieur pour des champs d'opérations spécifiques. Sans cela, l'opposition de groupes armés, qu'ils soient libanais ou étrangers, pourrait bien être le principal obstacle à la réédification d'une armée viable. [...] Conserver une petite force militaire compétente serait bien plus efficace qu'un large corps militaire fantôme et inapte »¹⁵⁹.

Cette proposition de cooptation des milices, représentative d'une position plutôt anglo-saxonne, n'est pas retenue par le gouvernement. Cependant, composer avec certaines d'entre elles lui semble inévitable. L'armée a pour mission de reconstruire l'espace nécessaire à l'affirmation de son autorité nationale mais sa reconquête du territoire libanais en 1991 est vivement critiquée. Certains considèrent que le but premier de l'opération est de récupérer le contrôle des seules régions tenues par les acteurs chrétiens tels que les FL ou l'armée de Michel Aoun ainsi que les factions palestiniennes. L'idée serait en revanche d'éviter les acteurs musulmans comme les groupes chiites *Amal* et *Hezbollah*. De plus, les troupes syriennes et les milices pro-syriennes restent stationnées dans de nombreuses régions et l'armée n'y a aucun contrôle réel.

Il faut souligner que cette pratique de « deux poids, deux mesures » n'apparaît pas comme un choix fait par les dirigeants libanais mais comme un impératif dicté par les puissances étrangères présentes sur le territoire. La reconstruction de l'armée ne peut toujours pas s'affranchir de l'influence fondamentale d'acteurs externes sur les problématiques nationales.

157 Elizabeth Picard, *The Demobilisation of the Lebanese Militias*, Oxford, Centre for Lebanese Studies, 1999, p.25.

158 Hubert Dupont, art. cit., p. 62.

159 Ronald McLaurin, art. cit., p. 563-564.

● Persistance de freins à la réédification de l'armée



contrôle du territoire
www.lebarmy.gov.lb/

La mission première d'une armée régulière, alliant contrôle du territoire national et défense de ses frontières, est difficilement prise en compte par l'armée libanaise. Assujettie à un certain nombre de données extérieures, elle a peu de marge de manœuvre en termes d'action :

« La présence de l'armée la plus puissante de la région au sud (Israël) et de la Syrie «sœur et alliée» à l'est [limite] nécessairement le potentiel de l'armée libanaise pour mettre en place une doctrine militaire et se concentrer sur des missions de défense nationale »¹⁶⁰.

Ce n'est donc pas sa capacité militaire qui est en cause mais le poids des intérêts et exigences des deux autres puissances armées présentes dans le pays. Si la Syrie permet des avancées positives, elle restreint également beaucoup les initiatives libanaises.

« [Le rôle militaire de l'armée libanaise] doit être coordonné avec celui de l'armée syrienne en vertu du *talâzum al-masarayn*, le «destin mêlé» des deux pays, tandis qu'il lui faut tenir compte de l'autonomie de certaines forces miliciennes. Le résultat en est que cette armée est impuissante à protéger ses propres compatriotes, y compris dans les régions où elle est déployée, comme on l'a vu lors des frappes aériennes israéliennes de l'opération «*Raisins de la colère*» dans la région de Beyrouth en avril 1996 »¹⁶¹.

Sur l'ensemble de la période, la puissance de feu de l'armée reste classique et limitée. En 1995, la décision américaine de fournir des appareils de chasse aux forces aériennes libanaises marque néanmoins une étape nouvelle. Ce choix s'explique notamment par les progrès de la négociation syro-israélienne. Tributaire des puissances israélienne et syrienne, l'armée libanaise l'est également de l'interaction entre les deux.

Dès lors, les retraits israélien et syrien en 2000 et 2005 ne peuvent qu'annoncer une ère d'autonomie nouvelle pour elle. Ces retraits sont à distinguer. Celui de la Syrie est brusque, précipité par l'assassinat de Rafic Hariri pour lequel elle est tenue responsable. À l'inverse, celui d'Israël est le résultat d'une résistance tenace et ininterrompue largement prise en charge par le Hezbollah. Le 17 avril 2000, le gouvernement israélien annonce son intention de retirer ses forces du Sud-Liban en juillet 2000 «conformément aux résolutions 425 (1978) et 426 (1978) du Conseil de sécurité». Pour que l'ONU confirme un retrait complet et conforme à ces résolutions, Israël doit «retirer ses forces militaires et son personnel civil de tout le territoire libanais, qui inclut par définition l'espace aérien et les eaux territoriales du Liban» et «faire en sorte que les forces *de facto*, connues sous le nom d'ALS, cessent d'exister»¹⁶².



Parade militaire avec TOW, 2010
www.forcesdz.forumactif.com/

160 Edouard Belloncle, art. cit., p. 6.

161 Hubert Dupont, art. cit., p. 65.

162 CSNU, *Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 425 (1978) et 426 (1978)*, 22 mai 2000, <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N00/441/25/IMG/N0044125.pdf>, consulté le 12 juin 2011, p. 4.

Si la FINUL termine ses vérifications et confirme que les forces israéliennes se sont retirées en date du 16 juin 2000, cela n'empêche pas Israël de continuer à exercer une influence plus ou moins directe sur les affaires libanaises, notamment au niveau de l'armée. Des activités israéliennes sont ultérieurement observées au nord de la «Ligne bleue»¹⁶³ et Israël continue d'imposer sa présence au Liban par d'autres biais.

«Des avions israéliens [violent] la Ligne quasi-quotidiennement, pénétrant en profondeur dans l'espace aérien libanais. Ces incursions, surtout lorsqu'elles ont lieu à basse altitude et que les appareils franchissent le mur du son au-dessus des zones peuplées, [ont] un caractère particulièrement provocateur et [causent] une grande angoisse au sein de la population»¹⁶⁴.

Les conséquences de ces violations sur l'armée sont évaluées dans le chapitre suivant.

Il faut souligner ici «le soutien logistique accordé par l'armée libanaise au *Hezbollah* et les sacrifices en vies humaines qu'elle a consentis, élément important qui [facilite] et [accélère] la libération des zones occupées»¹⁶⁵. On peut considérer que l'armée laisse derrière elle sa tradition de passivité en bravant indirectement une «communauté internationale» jugée bienveillante à l'égard d'Israël.

Le bilan de la période est donc globalement positif pour l'armée. En quinze années, elle a réussi à redevenir une institution unie fondée sur la discipline et le patriotisme. Tous les dirigeants politiques et militaires la présentent comme la première source de pouvoir du gouvernement et «de tout le Liban, pour tout le Liban».

Reste à évaluer comment le corps militaire parvient à gagner en autonomie depuis la fin de l'occupation syrienne. Suivant l'impulsion positive qui prévaut sur l'ensemble de la période 1990-2005, l'armée est néanmoins confrontée à diverses difficultés qu'il faut analyser.

Enseignement n° 9 :

L'affirmation de l'armée sur le sol national se heurte à divers écueils :

- non-respect persistant du principe de monopole étatique de la violence légitime ;
- dépendance quasi-totale de son action vis-à-vis des acteurs extérieurs (Syrie, Israël) ;
- incapacité à assurer la défense du territoire (puissance de feu limitée).

163 Ligne identifiée par « le cartographe de l'ONU et son équipe, avec l'aide de la FINUL [et qui permet] de confirmer le retrait israélien », CSNU, *Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban*, 20 juillet 2000, <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N00/537/15/PDF/N0053715.pdf>, consulté le 12 juin 2011 p. 2.

164 CSNU, *Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (Pour la période allant du 23 janvier au 20 juillet 2001)*, 20 juillet 2001, <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N01/462/76/IMG/N0146276.pdf>, consulté le 12 juin 2011 à 11h, p. 1.

165 Georges Corm, préface de Stéphane Malsagne, *op. cit.*.

Chapitre 2 – L'émergence d'un réel corps national ? (2005-2011)

Le départ de l'armée syrienne, le 26 avril 2005, marque une étape essentielle dans l'édification de l'armée libanaise comme institution militaire autonome et efficace. Ce retrait lui permet de réévaluer son rôle.

«Deux événements majeurs vont participer à la lente émergence d'une nouvelle armée libanaise en quête de souveraineté : la guerre de l'été 2006 contre Israël et les affrontements du camp de *Nahr al-Bared* de 2007. L'armée libanaise s'étend alors sur la quasi-totalité du territoire et redore son blason en remportant une bataille contre un ennemi extérieur «intérieurisé»¹⁶⁶.

Cependant, son assise et son rôle restent tributaires d'un élément essentiel : la résistance prise en charge par le *Hezbollah*. Cette dernière vide l'armée d'une partie de ses prérogatives et remet en cause le principe de monopole étatique de la violence légitime. Pour autant, il n'est pas sérieusement envisageable de désarmer le *Hezbollah* aujourd'hui. Cela s'explique par l'obsolescence du matériel de l'armée et les carences étatiques qui demeurent d'actualité au Liban. En gardant à l'esprit ces difficultés, il faut poser les jalons d'une amélioration à venir.

2.1 – Une armée libérée d'Israël et de la Syrie

● Couverture de l'ensemble du territoire national

Le retrait israélien en 2000 aurait dû donner lieu au rétablissement de l'autorité effective du gouvernement libanais dans la région ainsi libérée. L'ONU l'appelle de ses vœux.

«Le Conseil de sécurité [...] *demande* au Gouvernement libanais de veiller à ce que son autorité et sa présence soient effectivement rétablies dans le sud et en particulier de procéder dès que possible à un déploiement substantiel des Forces armées libanaises»¹⁶⁷.

Offrant une assistance au Liban dans son entreprise, l'ONU n'a de cesse de rappeler cette nécessité car «une fois ces mesures prises par le gouvernement libanais, la FINUL [achèvera] sa mission au Liban»¹⁶⁸.

166 Jean-Baptiste Beauchard, «L'armée libanaise et ses objectifs ? La souveraineté nationale en question», *Défense & Sécurité Internationale*, n° 62, septembre 2010, p. 70.

167 CSNU, *Résolution* 1310, 27 juillet 2000, <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N00/555/44/PDF/N0055544.pdf>, consulté le 11 juin 2011.

168 CSNU, *Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 425 (1978) et 426 (1978)*, p. 6.

Les rapports du Secrétaire général de l'ONU entre 2001 et 2005 font bien état d'un déploiement de l'armée dans le Sud-Liban. Cette dernière procède à une récupération efficace des armes lourdes abandonnées par les Forces de défense israéliennes (FDI) et l'ALS. Elle enlève par ailleurs des mines et munitions non explosées, qui représentent un grave danger pour la population. Elle mène enfin des patrouilles conjointes avec la FINUL pour fournir une aide humanitaire (eau, soins médicaux et nourriture) aux familles nécessiteuses.



Soldat et enfant

www.lebarmy.gov.lb/



Les trois drapeaux, entrée de Tyr, 2010

Photo personnelle

Cependant, cette reconquête du territoire exclut de façon notoire la zone qui s'étend de la rivière Litani à la Ligne bleue, dont le contrôle est laissé au *Hezbollah*. Cela constitue une carence flagrante dans sa souveraineté. La situation est d'ailleurs aggravée en 2005 par la réduction drastique des effectifs militaires, qui passent de 65 000 à 45 000 hommes. Sa présence sporadique au Sud-Liban s'en trouve encore diminuée.

L'année 2005 étant marquée par des tensions et actes de violences particulièrement virulents le long de la Ligne bleue, l'ONU appuie plus fermement sa demande au

gouvernement libanais d'asseoir son autorité effective sur l'ensemble du pays. «La stabilité dans la région [en] est largement tributaire» et il est urgent d'empêcher «les attaques lancées [par le *Hezbollah*] depuis le territoire libanais par-delà la Ligne bleue»¹⁶⁹.

C'est finalement la guerre de juillet 2006 entre Israël et le *Hezbollah*, à laquelle l'armée ne participe pas, qui donne lieu à son déploiement complet au sud, en liaison avec la FINUL qui l'aide dans cette voie. Dans sa résolution 1701 du 11 août 2006,

«Le Conseil de sécurité [...] *demande* au Gouvernement libanais et à la FINUL [...] de déployer leurs forces ensemble dans tout le Sud [dès la cessation totale des hostilités], et demande au Gouvernement israélien, alors que ce déploiement commence, de retirer en parallèle toutes ses forces du Sud-Liban»¹⁷⁰.

Le 17 août 2006, trois jours après l'arrêt des combats, l'armée déploie quatre brigades dans la «zone tampon» entre le Litani et la Ligne bleue, portant à 16 000 le nombre de ses hommes stationnés au Sud-Liban. Elle intervient conformément à la résolution 1701, de concert avec la «FINUL II», investie d'un mandat renforcé et aux effectifs accrus, pour un total de 15 000 hommes. Cette réimposition de sa souveraineté sur une zone dont elle était absente depuis 1978 représente un événement historique pour l'armée.

169 CSNU, *Rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (Pour la période allant du 21 janvier 2005 au 20 juillet 2005)*, 21 juillet 2005, <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N05/420/37/PDF/N0542037.pdf>, consulté le 12 juin 2011, p. 9.

170 CSNU, *Résolution 1701*, 11 août 2006, <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N06/465/04/PDF/N0646504.pdf> consulté le 12 juin 2011.

Le Premier ministre Fouad Siniora salue cette avancée. La résolution 1701 est inspirée du plan en sept points concernant le secteur des fermes de Chebaa proposé par lui-même le 31 juillet et approuvé à l'unanimité par le gouvernement, toutes factions confondues - dont le *Hezbollah*.

« Le plan exige un cessez-le-feu complet et immédiat et la déclaration d'un accord sur les points suivants : (1) une libération mutuelle des prisonniers ; (2) le retrait des troupes israéliennes derrière la Ligne bleue ; (3) le retrait israélien des fermes de Chebaa et la remise de cette zone sous juridiction temporaire des Nations Unies ; (4) l'extension de l'autorité du gouvernement libanais au Sud-Liban à travers un déploiement de l'armée libanaise ; (5) l'extension de la force de Nations Unies au Sud-Liban ; (6) la réactivation de l'accord d'armistice de 1949 ; (7) le soutien international pour le Liban »¹⁷¹.

Il faut souligner un fait important : l'armée ne cherche en aucun cas à désarmer le *Hezbollah* dans la «zone tampon». Le commandant en chef Michel Sleiman demande à ses hommes de se déployer au Sud-Liban «aux côtés de [leur] résistance et de [leur] peuple»¹⁷². Cependant, les membres de la milice chiite acceptent de ne pas exposer leurs armes en public. Le déploiement de l'armée dans ce territoire surnommé «*Hezbollahland*» limite donc bien les capacités militaires et de mobilité du Parti de Dieu.

Les relations entre l'armée et le Hezbollah seront évaluées ultérieurement. Il s'agit auparavant de mesurer l'ampleur des efforts déployés par l'armée pour s'affirmer comme une force réellement effective à l'intérieur de ses frontières. Par ailleurs, son action de défense nationale est aussi à considérer.

● Efficacité du maintien de l'ordre au sein de la population libanaise

Les accords de Taëf (1989), selon les dires de nombreux observateurs, constituent plus un arrêt politique des combats entre Libanais pour les intérêts de la région qu'une paix réelle. La déconfessionnalisation de l'armée qu'ils préconisent pourrait représenter une étape de la feuille de route pour sortir du confessionnalisme politique.



Parade militaire all-green
www.forcesdz.forumactif.com

Ce but, qualifié d'objectif national principal, est pourtant renvoyé à un avenir lointain. En réalité, le Liban est loin de se départir de son système communautaire et des tensions qui vont de pair. Le pays n'est pas à l'abri de la reprise d'affrontements civils. L'armée remplit donc un rôle important de désamorçage de ces risques et de maintien de l'ordre.

En 2005, elle a l'occasion de rappeler son héritage chéhabiste et d'affirmer sa neutralité et son rôle comme rempart contre l'éclatement du pays. Le président Émile Lahoud et le Premier ministre Omar Karamé demandent l'intervention de l'armée pour contenir les manifestations faisant suite à l'assassinat de Rafiq Hariri et réclamant le retrait syrien du Liban. Or, Michel Sleiman choisit de ne pas exécuter l'ordre.

171 Oren Barak, *op. cit.*, p. 194-195.

172 «Ordre du jour à l'occasion du déploiement de l'armée libanaise dans le sud», 16 août 2006.

Cela marque une étape décisive dans la reconquête d'un soutien populaire à l'armée qui tente de se réimposer comme «l'avant-garde d'un Liban puissant et patriote investie d'une mission de construction et de préservation de ce que Chéhab aurait appelé une certaine idée du Liban»¹⁷³. Cela annonce aussi l'émergence d'une armée qui s'affranchit autant des ingérences extérieures que de la tutelle politique lorsque celle-ci implique d'aller à l'encontre de ses principes fondateurs.

“Les relations civilo-militaires libanaises ne sont pas unidirectionnelles. Si le commandant en chef de l'armée est techniquement subordonné à l'autorité du ministre de la Défense, il est important de noter que l'autorité et les recommandations d'action de terrain vont dans les deux sens. [...] Ainsi, le commandement de l'armée a pu s'abstenir d'exécuter, s'opposer à ou même renverser des ordres civils dont il jugeait qu'ils pourraient mettre en péril la stabilité du Liban ou l'unité de l'armée”¹⁷⁴.

L'héritage d'une neutralité de l'armée voulue par Chéhab a été réactivé par le souvenir encore frais de la guerre civile. Ce qui relevait de la sagesse intuitive de la part du commandant en chef des années 1950 a été validé par l'expérience désastreuse de la période 1975-1990. Il est désormais avéré qu'un accrochage entre Libanais dans lequel l'armée s'implique a toutes les chances de se solder par une préférence accordée par ses hommes à leurs intérêts communautaires plutôt qu'à l'intérêt général. L'armée est chargée de la défense du pays, du peuple comme entité unie et des institutions nationales mais pas d'une partie de la population contre une autre. C'est la seule condition à laquelle elle peut être investie du respect de tous.

L'ayant bien compris en 2005, Michel Sleiman applique ce principe avisé les années suivantes. Durant la période 2005-2008, le Liban est le théâtre de tensions extrêmes à même d'aboutir à une nouvelle guerre civile et à la désintégration de l'armée. Mais ce spectre est écarté. La crise politique oppose le gouvernement du Premier ministre Fouad Siniora et ses partisans, les forces du «14 mars», aux forces du «8 mars». Ces dernières, afin de faire chuter le gouvernement, organisent d'immenses manifestations au cœur de Beyrouth. Les activistes pro-gouvernementaux vont rapidement affronter cette foule et les violences éclatent. L'armée libanaise est appelée pour empêcher l'escalade et ses troupes se placent entre les camps rivaux, aidant à dissiper les tensions. Cette action lui vaut la reconnaissance générale.



Michel Sleiman
www.looklex.com/

Les événements de 2008 constituent à la fois une nouvelle épreuve dont l'armée sort unie et victorieuse et un autre exemple de son autonomisation vis-à-vis du gouvernement lorsqu'elle juge cela nécessaire. Le 6 mai, le gouvernement Siniora menace de fermer le réseau secret de communication par fibres optiques du *Hezbollah* reliant son quartier général du sud de Beyrouth à ses antennes dans le sud et l'est libanais. Est également prise la décision de limoger le colonel Wafiq Chouqair, responsable de la sécurité de l'aéroport de Beyrouth, accusé d'être trop proche du *Hezbollah*.

173 Florence Gaub, art. cit., p. 17.

174 Aram Nerguizian, *The Lebanese Armed Forces: Challenges and Opportunities in Post-Syria Lebanon*, Washington, Center for Strategic and International Studies, 2009, p. 10.

« L'armée libanaise a trois possibilités : se ranger aux côtés du gouvernement, se ranger aux côtés du *Hezbollah* ou ne pas prendre position et tenter de limiter les dégâts. En dépit d'une certaine coordination avec le *Hezbollah* dont il sera question plus loin, le commandement de l'armée choisit la troisième option. Le 10 mai 2008, l'armée renverse les deux décisions gouvernementales et ajoute qu'elle souhaite s'occuper de la crise en prenant des mesures ne menaçant pas l'intérêt général et la sécurité de la résistance »¹⁷⁵.

En janvier 2011, l'armée maintient une fois de plus l'ordre avec succès lors de la « journée de la colère » faisant suite à la chute du gouvernement du Premier ministre Saad Hariri, fils de Rafic Hariri. Forte d'une anticipation des événements et d'une préparation de qualité, elle mène une intervention efficace dans laquelle elle s'illustre par son usage raisonné de la force et son unité. L'armée remplit donc pleinement un rôle sécuritaire interne.

Il peut sembler étonnant qu'elle le prenne en charge non pas en soutien aux 20 000 FSI mais bien souvent à leur place. Cela s'explique notamment par la défiance de nombreux acteurs libanais à l'égard des FSI jugées trop proches de l'alliance du « 14 mars ». Cette situation soulève certaines craintes : une armée de métier essentiellement habituée à conduire des opérations policières et sécuritaires internes rencontrera peut-être des difficultés à passer l'épreuve du feu lors d'opérations de combat plus intenses. Son intervention armée à *Nahr al-Bared* de mai à septembre 2007 permet d'évaluer cette réalité.

● Une nouvelle posture offensive ? L'opération de *Nahr al-Bared* (2007)



Soldats à *Nahr al-Bared*
www.britannica.com/

L'opération menée dans le camp de réfugiés palestiniens de *Nahr al-Bared* par l'armée libanaise contre le groupuscule terroriste *Fatah al-Islam* est souvent citée en exemple pour célébrer l'efficacité de la réédification de l'armée depuis 2005.

Si cette dernière rencontre un certain nombre de difficultés au cours de l'opération - dont le bilan fait apparaître 171 morts dont 12 officiers et 700 blessés - son action victorieuse dénote l'émergence d'une nouvelle posture offensive. L'armée libanaise, par le biais de cette opération, reconquiert également son peuple en affirmant sa puissance et le succès de sa reconstruction.

Le 19 mai 2007, le groupe *Fatah al-Islam* attaque une banque à Tripoli avant de retourner dans le camp de réfugiés de *Nahr al-Bared*. Il est tout d'abord poursuivi par les FSI, qui échouent à appréhender ses membres. La situation se détériore largement lorsque des militants du *Fatah al-Islam* assassinent neuf soldats de l'armée libanaise pendant leur sommeil, dans leurs baraquements. L'armée lance alors une campagne militaire de trois mois sur *Nahr al-Bared* après avoir fait évacuer les plus de 30 000 civils palestiniens du camp.

¹⁷⁵ *Idem*, p. 19.

L'opération est en premier lieu menée par la 5^e brigade basée à *Qoubbet Chamra* et qui est alors responsable de la région du Akkar. Elle exécute ses opérations de combat avec le concours de quatre unités des forces spéciales : le régiment de commandos, le régiment de commandos de marine, le régiment aéromobile et le 3^e régiment d'intervention. S'ajoutent à ceux-ci des éléments d'autres unités de combats issus des 3^e, 7^e et 12^e brigades. Il faut néanmoins noter que seule la 5^e brigade est mécanisée, bénéficiant d'unités d'artillerie et d'unités de chars.

Le matériel de l'armée constitue son principal problème lors de l'opération. Elle dispose de vieux chars des années 1950, d'un nombre limité d'unités d'artillerie tractée et de faibles capacités de ciblage et de contre-batterie. L'obsolescence de son arsenal et ses carences essentielles en matériel adapté (notamment des lunettes de vision nocturne - LVN - et des fusils à lunette) la mettent dans une situation difficile face aux combattants du *Fatah al-Islam*. L'armée est ainsi prise au dépourvu par l'ampleur de l'arsenal du groupuscule terroriste.

“ Outre un accès à des LVN pour les opérations nocturnes, les combattants disposent de fusils à lunettes, d'un accès aux stocks palestiniens d'armes lourdes, y compris des roquettes Katioucha, RPG-7 et des mortiers. Plus important encore, le *Fatah al-Islam* [s'appuie sur une] parfaite connaissance de l'aménagement du camp de réfugiés lui permettant de garder l'avantage face à l'armée libanaise en l'épuisant avec des actes éclair, des tirs de sniper et des bâtiments piégés ”¹⁷⁶.

En dépit de ce déséquilibre des forces, l'armée réussit à venir à bout du *Fatah al-Islam* après un peu plus de trois mois de combats. Les manœuvres combinées qu'elle opère entre ses chars, son infanterie et son artillerie auraient été bien plus efficaces si l'infrastructure du camp avait été moins dense. L'armée parvient pourtant à surmonter ses faiblesses, au premier rang desquelles on peut également citer son manque de renseignement sur les positions de l'ennemi et l'insuffisance de soutien aérien à son intervention terrestre. Sa victoire doit finalement beaucoup à sa capacité d'improvisation ainsi qu'au matériel qu'elle reçoit en quantité relative.



Huey à *Nahr al-Bared*

www.milimie.wordpress.com/

L'aide accordée à l'armée provient notamment des Émirats Arabes Unis, qui envoient des hélicoptères d'attaque SA-342L *Gazelle* dès la fin mai. Cependant, ces derniers manquent de capacités d'emport de missiles air-sol, lesquelles sont nécessaires à une conduite efficace des opérations à *Nahr al-Bared*. La France et les États-Unis restent quant à eux légèrement en retrait. Cet état de fait est analysé ultérieurement. L'armée décide alors d'improviser : elle transforme ses hélicoptères de transport UH-1 *Huey* en hélicoptères d'attaque.

“ À l'aide de pièces issues de certains de ses Hawker *Hunter* et de composants et récepteurs GPS de ses *Mirage III*, elle parvient à transformer ses hélicoptères UH-1 afin qu'ils transportent des bombes non-guidées sous des pylônes de fortune ”¹⁷⁷.

¹⁷⁶ *Idem*, p.15.

¹⁷⁷ *Idem*, p. 16.

L'opération de *Nahr al-Bared* permet des avancées majeures pour l'armée libanaise. Elle y gagne une expérience de contre-insurrection contre une force armée bien équipée et entraînée. Les leçons qu'elle tire de cette épreuve du feu passée avec succès sont déterminantes dans son édification comme force armée nationale efficiente et «crédible» sur la scène régionale. Elle identifie notamment le besoin d'une plus grande communication interinstitutionnelle et interministérielle. Surtout, elle prend la mesure de ses besoins en forces conventionnelles plus importantes et d'un meilleur équipement et entraînement de ses forces spéciales. Elle souligne enfin la nécessité de se procurer du matériel mieux adapté aux défis qu'elle peut rencontrer. Cependant, il apparaît très vite qu'identifier ses besoins matériels ne suffit pas. Il reste l'une des préoccupations premières de l'armée libanaise et l'un des problèmes les plus sensibles à résoudre aujourd'hui.

Le succès de l'armée à *Nahr al-Bared* constitue également un succès médiatique :

« Cette confrontation vaut à l'armée d'être largement soutenue : outre les nombreux articles publiés dans la presse arabe et libanaise, son rôle est exalté par des affiches et bannières accrochées dans des lieux publics ainsi que par des chansons et vidéos postées sur Internet¹⁷⁸ .

L'opération permet de reconquérir un soutien populaire que la guerre de juillet 2006 avait mis à mal. La critique virulente adressée à l'armée sur sa performance lors de ces combats touche à la problématique de sa capacité à défendre le territoire national contre des attaques extérieures.

Notons pour finir que la prise du camp de *Nahr al-Bared* marque une rupture avec les stratégies de neutralité de l'armée. Comme le souligne Stéphane Malsagne, elle sort l'institution militaire d'une posture défensive voire minimaliste. Il ne faut pas pour autant y voir la fin de la neutralité, qui reste une stratégie revendiquée par l'état-major libanais pour gérer les tensions politiques et communautaires internes.



Gazelle à *Nahr al-Bared*

www.milime.wordpress.com/

Enseignement n° 10 :

Les retraits d'Israël en 2000 et de la Syrie en 2005 ouvrent de nouveaux horizons à l'armée :

- elle couvre enfin l'ensemble du territoire (sud du Litani : après la guerre israélo-*Hezbollah* de juillet 2006 et «aux côtés de la résistance», non contre elle) ;
- elle réaffirme le principe chéhabiste de neutralité, en s'affranchissant de continuel antagonismes politiques pour mieux garantir l'ordre au sein de la population ;
- elle adopte une posture offensive face aux facteurs de déstabilisation interne. Elle passe ainsi avec succès l'épreuve du feu à *Nahr al-Bared* en 2007.

178 Oren Barak, *op. cit.*, p. 1.

● La défense du territoire en question

Le terme le plus exact pour qualifier le rôle de l'armée libanaise dans la guerre de juillet 2006 est celui de «passivité». Si elle mène quelques actions symboliques contre les forces israéliennes telles que des tirs anti-aériens peu ciblés et inefficaces, elle se tient globalement à distance des combats. En revanche, elle joue un rôle important de soutien aux populations civiles qui fuient les théâtres d'opérations principaux au sud du pays. Sa non-implication dans la guerre ne la met pas à l'abri du feu israélien. Les forces israéliennes tuent quarante-neuf de ses hommes sur l'ensemble de la période des combats. Plusieurs de ses installations militaires sont par ailleurs la cible de bombardements israéliens, notamment autour de Byblos, Batroun et Tripoli.

La non-participation de l'armée aux combats s'explique par ses carences matérielles. De fait, cette difficulté mène à douter que l'armée libanaise puisse un jour défendre son territoire. Elle ne dispose par exemple que de systèmes de défense aérienne extrêmement limités et ses capacités C4I¹⁷⁹ sont insuffisantes. Quant à l'arsenal dont elle dispose, incluant une force importante de transports de troupes blindés et d'autres véhicules blindés de combat, il est presque exclusivement composé de modèles de seconde main.

«Le déséquilibre des forces est particulièrement flagrant en ce qui concerne les chars de bataille. [...] Le Liban dispose d'un mélange de chars des années 1950 provenant des États-Unis et de la Russie qu'il a soit récupéré aux différentes milices, soit acquis à coûts réduits des États-Unis, de la Syrie et d'autres États. En plus d'être du matériel désuet, de nombreux chars au Liban sont sûrement hors d'état de fonctionner et sont complètement surclassés par la plupart des tanks israéliens, égyptiens, jordaniens et syriens plus anciens»¹⁸⁰.

Le Liban est aussi le seul pays au Moyen-Orient et en Afrique du Nord à ne pas disposer d'avions d'attaque au sol et de bombardiers modernes ou même de 3^e génération. Dans ce contexte, il est légitime de s'interroger sur la capacité de l'armée libanaise à défendre son pays. Avant d'évaluer l'horizon d'une amélioration éventuelle de son armement grâce à une évolution de la coopération militaire avec un certain nombre d'acteurs extérieurs, il est nécessaire de comprendre tous les tenants et aboutissants de l'articulation de son rôle avec celui de la principale force armée libanaise aujourd'hui : le *Hezbollah*.

2.2 – Composer avec un acteur essentiel : le *Hezbollah*

● La résistance efficace du Parti de Dieu

L'importance croissante du *Hezbollah* au Liban trouve ses racines dans son rôle principal : opposer une lutte armée à l'ennemi israélien. La résistance nationale voit le jour avec l'occupation israélienne de 1978 (opération «*Litani*»). Elle est alors assurée par la milice chiite *Amal*. Mais c'est l'invasion israélienne de 1982 (opération «*Paix en Galilée*») suivie de l'occupation de la moitié sud du Liban qui est à l'origine du *Hezbollah*, détachement d'*Amal* jugeant cette milice trop modérée vis-à-vis d'Israël et des États-Unis. S'opère alors une compétition entre les deux groupes durant la guerre :

179 «Command, Control, Communications, Computer and Intelligence».

180 Aram Nerguizian, *op. cit.*, p. 29.

« Depuis 1983 *Amal* et le mouvement islamiste du *Hezbollah* se livrent à une constante surenchère dans l'activisme anti-israélien comme si la résistance à l'occupation du sud conférait à qui la conduit une légitimité nationale essentielle dans le rapport de forces à Beyrouth »¹⁸¹.

Les affrontements entre les deux milices chiites trouvent leur résolution à la fin de la guerre. Leur réconciliation s'établit sur un partage des tâches :

« Au [*Hezbollah*], seul parti autorisé à garder officiellement ses armes au lendemain de l'accord de Taëf, incombe la résistance armée contre Israël et la libération du Sud-Liban. Au [*Amal*] est réservée la « gestion monopoliste des ressources allouées par l'État » à la communauté chiite »¹⁸².

Dès lors, seul le *Hezbollah* assure la résistance nationale au sud du Liban, même s'il est prouvé que la milice *Amal* lui apporte parfois son soutien armé. Le Parti de Dieu, devenu entité politique dès 1985 (coïncidant avec le repli de *Tsahal* sur sa « zone de sécurité » qu'elle occupera jusqu'en 2000), bénéficie d'un soutien libanais important depuis sa création. Il se démarque notamment des autres milices en focalisant son action armée sur des cibles militaires et en limitant les exactions contre les civils :

« Le passage par les camps d'entraînement du *Hezbollah* inculque aux recrues une discipline forte, renforcée par leur forte religiosité. De plus, payés par l'Iran, les combattants ne sont pas poussés au pillage ou au vol pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs proches. Leur attitude respectueuse vis-à-vis des civils rejaillit sur le parti »¹⁸³.

L'efficacité de son action de résistance à l'occupation israélienne tout au long de la décennie 1990-2000 lui confère une légitimité accrue au sein de la population. En dix ans, le *Hezbollah* fait près de 600 morts dans les rangs de *Tsahal* et plus encore dans ceux de l'ALS.

Son endurance, sa détermination ainsi que « sa capacité à déjouer les innovations de la contre-guérilla israélienne, à faire évoluer ses propres modes d'action et à fixer les modalités de la lutte à son avantage »¹⁸⁴ conduisent au retrait israélien de la « zone de sécurité ». La majorité des Libanais tiennent en effet le Parti de Dieu pour responsable de cette « victoire ».



Le Sud-Liban après le retrait israélien
© Yannis Kontos/Sygma/Corbis

Si le retrait israélien semble enlever au *Hezbollah* sa principale raison d'être, la milice justifie la continuation de son existence par la présence israélienne maintenue dans les fermes de Chebaa. Elle réoriente également son discours et son action vers le soutien à la cause palestinienne, fait porté par l'éclatement de la seconde *Intifada* (« *Intifada al-Aqsa* ») en septembre 2000 en Cisjordanie et à Gaza. Alors que des voix, au Liban et à l'extérieur, s'élèvent de plus en plus contre l'armement du *Hezbollah*, elles sont forcées au silence par la guerre de juillet 2006.

181 Nadine Picaudou, *op. cit.*, p. 192.

182 Olfá Lamoum, « Retour sur les traces d'un conflit Amal vs Hezbollah (1988-1990) », dans Franck Mermier et Christophe Varin, *Mémoires de guerres au Liban (1975-1990)*, Arles, Actes Sud/Sindbad, 2010, p. 205.

183 Alexandre Guérin, *Le Hezbollah face aux forces armées conventionnelles*, Cahier de la recherche doctrinale, CDEF, Ecole Militaire, 2009, p. 14.

184 *Ibid.*, p. 19.

“Pour le *Hezbollah* et les hommes politiques qui le soutiennent, dont le président Lahoud, l’opération israélienne [ne fait] que réaffirmer la position du *Hezbollah* selon laquelle seule la résistance est à même de protéger le Liban des agressions israéliennes”¹⁸⁵.

La guerre éclate le 12 juillet 2006, à la suite d’un raid apparemment bien organisé au cours duquel le *Hezbollah* parvient à tuer huit soldats israéliens, à en capturer deux autres et à détruire un char Merkava.

“L’opération baptisée «*Samir Kantar*», du nom du doyen des détenus libanais des prisons israéliennes, signe une promesse formulée deux ans plus tôt par Hassan Nasrallah. Le secrétaire général du *Hezbollah* s’était en effet engagé à obtenir la libération de ce militant druze capturé lors d’une opération anti-israélienne menée par son commando en 1979 dans la localité de Nahariya au nord d’Israël”¹⁸⁶.

Un mois plus tard, le 14 août 2006, à la signature de la trêve entre les deux parties correspondant à la résolution 1701 du Conseil de Sécurité de l’ONU, Israël n’a pas atteint ses objectifs déclarés : non seulement ses forces n’ont pas réussi à vaincre militairement le *Hezbollah* mais ce dernier est en outre parvenu à lancer entre 4 000 et 6 000 roquettes de courte portée¹⁸⁷ sur le nord de son territoire.

Les atouts du *Hezbollah* résident en premier lieu dans sa capacité militaire, notamment ses roquettes *Katyusha* d’une portée d’une vingtaine de kilomètres et ses missiles *Fajr 3* et *Fajr 5* de fabrication iranienne. Aujourd’hui, la branche militaire du Parti de Dieu est la force armée la importante et la plus efficace du Liban :

“Le doublement des stocks de roquettes et autres missiles courts portés depuis la guerre de 2006 semble acquis. Plus récemment, le Parti de Dieu se serait doté de missiles antinavires C-801 et C-802 de fabrication chinoise et de roquettes *Nour* et *Fateh-110* en provenance d’Iran et enfin de missiles syriens M-600. Il s’agit d’un armement plus lourd, de longue portée et plus sophistiqué, à même de provoquer de sérieux dégâts à l’armée israélienne”¹⁸⁸.

Le *Hezbollah* bénéficie en outre des infrastructures de commandement et de contrôle les plus efficaces du pays et probablement de tout le Moyen-Orient, exception faite d’Israël.

“Son réseau de fibre optique, en particulier [lui permet] de coordonner des combats de déploiement complexes pendant la guerre israélo-*Hezbollah* de 2006, et le groupe [se sert] de communications sans fil uniquement lorsqu’aucune autre option [n’est] à sa disposition sous le feu [ennemi]. Non seulement le réseau est intégré à la structure de commandement et de contrôle du groupe mais il est doublé d’un système de collecte et de distribution de renseignements”¹⁸⁹.

Enfin, il faut souligner que la force du *Hezbollah* réside dans son imagination tactique. En 2006, on peut ainsi relever parmi les innovations de la milice chiite l’emploi massif des armes antichars comme artillerie portable et polyvalente frappant véhicules, fantassins débarqués et même les hélicoptères. À de nombreuses reprises, des unités israéliennes regroupées dans des bâtiments sont ainsi frappées de plein fouet par des missiles. Entre le 12 juillet et le 14 août, *Tsahal* perd 120 hommes, 750 autres étant blessés.

185 Oren Barak, *op. cit.*, p. 193.

186 Richard Labévière, Talal el-Atrache et Alain Chouet (préface), *op. cit.*, p. 203.

187 CDEF, *La guerre de juillet : analyse à chaud de la guerre israélo-Hezbollah (juillet-août 2006)*, Cahier du retex, CDEF, Ecole Militaire, 2006, p. 13. Le chiffre de 4 000 habituellement indiqué par les sources n’inclut pas les attaques contre des objectifs militaires

188 Jean-Baptiste Beauchard, *art. cit.*, p. 73.

189 Aram Nerguizian, *op. cit.*, p. 18.

« Certes, cela donne un rapport d'un soldat israélien touché pour cinq ou six miliciens chiites mais cela ne signifie pas grand-chose lorsque l'adversaire se soucie peu des pertes et ne se rend pas. Les miliciens mis hors de combat sont déjà remplacés, au moins numériquement¹⁹⁰ ».



Combattants *Hezbollah*

www.benillouche.blogspot.com/

Il faut noter que le *Hezbollah* ne peut véritablement rivaliser avec une armée

moderne. Cependant, il adopte une stratégie efficace du faible au fort, consistant à harceler la volonté militaire israélienne et à terroriser la population. En termes tactiques, cela se traduit ainsi :

- freiner les colonnes blindées de *Tsahal* et les bataillons d'infanterie à partir de positions valorisées en milieu urbain ;
- faire pression sur la population israélienne par des tirs massifs de missiles et sur la communauté internationale par une forte médiatisation des dommages collatéraux.

Fort de cette stratégie, le Parti de Dieu a mis en place une ligne de défense urbaine ancrée sur les premiers mouvements de terrain à proximité immédiate de la frontière ajoutée à une forte capacité de frappe grâce à des missiles dont les lanceurs se trouveraient hors zone FINUL, dans la vallée de la Beqaa. Le *Hezbollah* apparaît donc comme la seule défense crédible contre les velléités hégémoniques potentielles d'Israël. Face à cette réalité, le gouvernement libanais et l'armée reconnaissent de plus en plus officiellement sa légitimité.

Enseignement n° 11 :

Le *Hezbollah* offre l'une des formes les plus abouties à ce jour de capacités au combat asymétrique. Sa capacité d'innovation tactique lui permet de compenser avec succès son infériorité face à l'armée moderne et puissante qu'est *Tsahal*.

● Reconnaissance accrue de la légitimité du *Hezbollah*

« Aujourd'hui, on peut supposer que la lutte, ou «résistance» à Israël, est devenue sinon la raison d'être du mouvement, du moins son *leitmotiv*. D'une part, cette posture permet de conserver l'appui de Téhéran et de la Syrie, qui ont fait du *Hezbollah* leur instrument de pression sur l'État hébreux. D'autre part, le thème de la résistance nationale face aux visées impérialistes des «sionistes» permet au *Hezbollah* de fédérer derrière lui des courants allant des islamistes aux progressistes¹⁹¹ ».

190 CDEF, *op. cit.*, p. 44.

191 Alexandre Guérin, *op. cit.*, p. 16-17.

La décision de conférer un statut d'exception au *Hezbollah* par rapport aux autres milices à la fin de la guerre et sa présence unique tacitement acceptée dans le Sud-Liban libéré d'Israël en 2000 représentent des reconnaissances implicites de sa légitimité. Cependant, le lien avéré du Parti de Dieu avec la Syrie¹⁹² peut être avancé comme l'explication de cet état de fait. Dès lors, le retrait syrien de 2005 pouvait annoncer une évolution de l'attitude du gouvernement libanais à l'égard du *Hezbollah*. On remarque en effet des pressions domestiques et extérieures croissantes contre l'armement du Parti de Dieu à la suite des élections parlementaires de 2005.

La résolution 1559 du Conseil de Sécurité de l'ONU (2 septembre 2004) demande pour la première fois officiellement la dissolution et le désarmement de toutes les milices libanaises et non libanaises. La résolution 1614 du 29 juillet 2005 vient compléter en demandant cette fois au gouvernement libanais «de contrôler et de monopoliser l'emploi de la force sur tout son territoire et de prévenir les attaques lancées au-delà de la Ligne bleue à partir du Liban»¹⁹³.

Au Liban, ces exigences trouvent écho chez le Premier ministre Fouad Siniora qui souligne le besoin pour l'État d'être le garant exclusif de la sécurité nationale afin d'instaurer un monopole étatique de la violence légitime. Ses partisans reprochent au *Hezbollah* d'augmenter la menace israélienne sur le Liban, moins prégnante depuis le retrait d'Israël, et d'ébranler la position de l'armée libanaise dans le pays.

«S'ensuit alors une crise politique qui est seulement atténuée lorsque Siniora [déclare] que la «résistance» en est bien une – c'est-à-dire pas une milice qui doit être démantelée selon la résolution 1559 – et après [le lancement d'un] dialogue national entre les dirigeants libanais pour discuter de cela et d'autres problèmes. Le 29 juin 2006, le dialogue national [doit] s'attaquer à la question du droit du *Hezbollah* à garder ses armes, mais les discussions sont ajournées et la session suivante devait se tenir le 25 juillet 2006»¹⁹⁴.

La guerre suspend définitivement ces discussions et semble confirmer la position de ceux qui, au Liban, soutiennent un *Hezbollah* dont la légitimité est pleinement reconnue.



Affiche commune de l'opposition, 2006

www.nowlebanon.com/

Le 6 février 2006, la signature du Document d'entente mutuelle entre le *Hezbollah* et le Courant Patriotique Libre (CPL) chrétien par ses chefs respectifs Hassan Nasrallah et Michel Aoun marque le soutien effectif d'une partie de la population non-chiite au Parti de Dieu comme un véritable mouvement de résistance nationale. Quant à la question du monopole étatique de la violence légitime, elle est écartée par le gouvernement lui-même, qui reconnaît de plus en plus ouvertement la légitimité du *Hezbollah*.

En 2006, l'armée libanaise envoie des représentants officiels de l'État pour recevoir les cercueils des «martyrs» de la milice chiite tombés lors des affrontements avec Israël, leur accordant ainsi des honneurs militaires :

192 L'alliance Hezbollah-Syrie est politique. Le Parti de Dieu est une organisation religieuse chiite alors que l'État syrien n'est pas confessionnel (qui plus est, il n'y a pratiquement pas de musulmans chiites en Syrie). En revanche, le soutien que reçoit le Hezbollah de l'Iran chiite obéit avant tout à des motifs religieux.

193 CSNU, Résolution 1614, 29 juillet 2005, <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N05/446/01/PDF/N0544601.pdf>, consulté le 25 juin 2011 à 13h.

194 Oren Barak, *op. cit.*, p. 192.

“Durant l’invasion israélienne de l’été 2006, le ministre de la Défense [déclare] le soutien militaire de l’armée au *Hezbollah* en cas d’envoi de troupes terrestres par Israël et le commandant en chef de l’armée Michel Sleiman souligne que la coopération avec le *Hezbollah* et l’armée garantit l’unité du pays”¹⁹⁵.

Devenu président le 25 mai 2008, Michel Sleiman continue de tenir la même ligne, déclarant notamment «la nécessité d’une action conjointe de l’armée, du peuple et de la résistance»¹⁹⁶. Si la relation entre l’armée et la résistance est censée se résoudre à travers le dialogue national sur la stratégie de défense, on peut néanmoins souligner qu’elle relève pour l’heure du soutien mutuel de leurs forces. Sans parler d’une réelle coopération entre elles, il faut rappeler qu’en termes de doctrine officielle, l’armée définit sa relation au *Hezbollah* comme suit :

“Les accords internes et les déclarations universelles garantissent à tous les peuples le droit de résister à l’occupation et à l’agression et de se défendre par tous les moyens qui leur permettent de survivre. A ce titre, la résistance libanaise contre l’occupation israélienne des territoires libanais est un droit légitime qui ne prend fin qu’avec l’arrêt de l’occupation. Cette résistance, qui est soutenue par le gouvernement, l’armée et les civils, a mené à la défaite de l’ennemi sur le sol libanais. Mais l’ennemi est toujours présent dans les fermes de Chebaa, dans des lieux d’importance stratégique et économique majeures. Par conséquent, les Libanais ont le droit de combattre l’ennemi jusqu’à ce qu’il se retire”¹⁹⁷.

Enseignement n° 12 :

La légitimité du *Hezbollah* repose tout autant sur son action politique et sociale que sur ses succès tactiques, ferments d’une défense durable globalement crédible et de relations en apparence apaisées avec l’armée libanaise.

La reconnaissance d’un *Hezbollah* légitime et nécessaire au bien-être du Liban déplait fortement à une part de la population libanaise. Cette désapprobation est notamment formulée par Samir Geagea, chef du parti des FL. Cette situation particulière de « duopole » de la violence légitime comporte en effet un certain nombre de risques.

● **Difficultés posées par ce «duopole» officialisé de la violence légitime**

“La lutte communautaire et politique pour contrôler le secteur de la sécurité est aggravée par la présence de deux forces militaires au Liban. [...] Cette dualité complique à son tour la réforme et la restructuration”¹⁹⁸.

195 Florence Gaub, art. cit., p. 17.

196 Jean-Baptiste Beauchard, art. cit., p. 73.

197 Aram Nerguizian, *op. cit.*, p. 23.

198 Yezid Sayigh, “*Fixing Broken Windows*”: *Security Sector Reform in Palestine, Lebanon, and Yemen*, Carnegie Endowment for International Peace, Carnegie Paper No. 17, October 2009, p. 8.

La première difficulté induite par la présence armée continue et croissante du *Hezbollah* est bien sûr la marginalisation de l'autorité légitime au Liban, l'armée. La stratégie de cette dernière oscillant entre sécurité intérieure et défense extérieure est compliquée par la prise en charge du deuxième pan par le Parti de Dieu. Cependant, il est entendu que l'armée n'est, pour l'heure, pas en mesure de reprendre la défense nationale à son compte exclusif.

« Comme l'a fait remarquer un responsable des Nations Unies, il sera très difficile pour l'armée libanaise d'assumer le rôle du *Hezbollah* dans le sud : « L'armée est une force conventionnelle et Nasrallah a montré que le conflit avec Israël est asymétrique. C'est pourquoi il ne peut être combattu que par le *Hezbollah* »¹⁹⁹.

Cette situation de partage des tâches *de facto* pourrait alors être regardée comme viable pour un temps indéterminé nécessaire à l'amélioration de l'arsenal de l'armée libanaise visant à terme une réappropriation de la défense du territoire par elle seule. Mais il faut souligner ici que la faiblesse perçue de l'armée libanaise comme force de combat effective est en réalité intégrée comme une donnée durable par le *Hezbollah*.

« Au-delà de ses faiblesses de moyens et de capacités, le *Hezbollah* ne considère pas que l'armée s'implique dans une visée d'affrontement avec Israël ou en ait la moindre intention »²⁰⁰.

Dès lors, on peut se demander quelle serait la réaction du Parti de Dieu si l'armée nationale parvenait à se doter de capacités militaires qui le départiraient de son statut actuel de seule force de dissuasion capable de s'opposer à Israël.

L'éventualité qu'il n'accepte pas de rendre ses armes, ce qui serait pourtant l'implication logique d'une telle situation, fait écho à d'autres risques induits par l'armement du *Hezbollah*. Les partisans d'un désarmement de la milice chiite considèrent que celle-ci est avant tout un instrument entre les mains des puissances iranienne et syrienne qui la financent pour asseoir leur influence sur la scène libanaise.

« Empreint d'une certaine légitimité dans son rôle de résistance jusqu'au réinvestissement du Sud-Liban par l'armée, le *Hezbollah* est aujourd'hui l'instrument d'un enjeu extérieur dans les problématiques de pouvoir interne »²⁰¹.

Alain Chouet déclare ainsi que la création du *Hezbollah* par Téhéran dans les années 1980 permet à l'Iran chiite d'être présent – de façon constructive ou négative – sur le dossier essentiellement sunnite qu'est le problème palestinien et celui des minorités du Levant :

« [Le *Hezbollah*] remplit parfaitement son rôle et il est exact que chacune de ses initiatives et chacune de ses « victoires » renforce le rôle de l'Iran face à ses grands rivaux sunnites régionaux, en particulier, bien sûr, l'Arabie Saoudite »²⁰².

199 International Crisis Group, « Israël/Hezbollah/Liban : éviter un regain de violence », Bruxelles, *Middle East Report*, n° 59, novembre 2006, p. 10.

200 Aram Nerguizian, *op. cit.*, p. 24.

201 Antoine Messarra, entretien avec l'auteur, 18 avril 2011.

202 Alain Chouet, interview dans « Famille Chrétienne », 8 août 2006, <http://alain.chouet.free.fr/documents/Faq20.htm>, consulté le 21 juillet 2011.

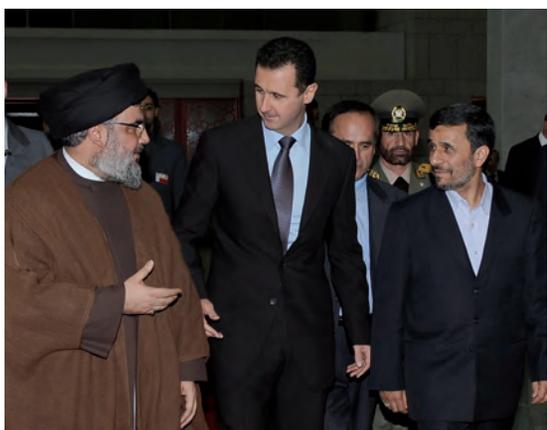
La déstabilisation du pays que cela peut impliquer est un risque trop grand à prendre. Cette vision des choses est réactivée en 2011 par les événements en Syrie, qui inquiètent des acteurs libanais et notamment l'armée.

«Les autorités syriennes, qui tentent de réprimer cinq semaines de contestation sans précédent, accusent un député du parti d'Hariri, Jamal al Jarrah, d'attiser les manifestations et de fournir des armes aux manifestants. «Le Liban est stable lorsque la Syrie est stable. Il n'y a pas de sécurité au Liban sans sécurité en Syrie», a déclaré le député du *Hezbollah*, Nawaf al Mussawi. [...] Le président de la chambre des députés et chef du mouvement *Amal*, Nabih Berri, proche de la Syrie, a indiqué mardi [26 avril] que le Liban devait «se soucier de la sécurité en Syrie et de la stabilité davantage encore que les Syriens eux-mêmes»²⁰³.

Comme prévu, les forces du «14 mars» tiennent alors un discours plus vindicatif qu'à leur habitude contre l'armement du *Hezbollah*. L'enchaînement des déclarations semble en effet avaliser la thèse d'une déstabilisation possible du Liban par la Syrie au moyen de son levier allié le *Hezbollah*.

Bien des observateurs libanais mettent cependant en garde contre une importance trop grande accordée à l'influence que peuvent avoir l'Iran et la Syrie sur le *Hezbollah*. À ceux qui considèrent que ces puissances pourraient par exemple inciter le Parti de Dieu à déclencher une nouvelle guerre contre Israël, le général Hicham Jaber, officier libanais à la retraite, répond par exemple que le *Hezbollah* n'y a pas le moindre intérêt :

«[S'il] donne un prétexte aux Israéliens comme en 2006 et déclenche par exemple ses roquettes contre Israël pour une raison ou pour une autre, le *Hezbollah* perdra le soutien d'au moins 80 % des Libanais. Or, il ne pourra jamais mener une guerre sans le soutien de la population»²⁰⁴.



Hassan Nasrallah, Bachar al-Assad
et Mahmoud Ahmadinejad
www.old.tehrantimes.com/

S'il est avéré que la milice chiite reçoit une aide financière et matérielle de l'Iran et de la Syrie, elle ne doit pas pour autant être considérée comme un simple pion entre leurs mains. Pour autant, cela ne rassure pas pleinement ceux qui sont opposés à son armement. Ces derniers invoquent en effet la nécessaire recherche d'une stabilité croissante au Liban, laquelle est menacée par le statut armé d'une communauté, les chiites, à la différence des autres.

Le risque de pression exercée sur les communautés désarmées et l'importance d'un contrôle de la puissance militaire placé entre les seules mains de l'armée libanaise constituent les deux arguments clés de ceux qui militent en faveur du désarmement du *Hezbollah*. Les événements de mai 2008 semblent ranimer ces craintes. Certains parlent à ce sujet de «tentative de coup d'État du *Hezbollah*», qui investit Beyrouth-ouest en quelques heures. Georges Corm considère quant à lui que :

203 Marine Penetier (Reuters), «Les troubles en Syrie pourraient déstabiliser le Liban», *L'Express*, 28 avril 2011, http://www.lexpress.fr/actualites/2/monde/les-troubles-en-syrie-pourraient-destabiliser-le-liban_987192.html, consulté le 28 juin 2011 à 10h. (La contestation a duré au-delà des cinq semaines évoquées par Marine Penetier).

204 Général Hicham Jaber, entretien avec l'auteur, vendredi 22 avril 2011.

“La remise immédiate et spontanée des positions conquises par les armes, le plus souvent d'ailleurs par des partis alliés au *Hezbollah*, et non pas par les combattants de la résistance, prouve bien qu'il n'était pas dans l'intention de la coalition alliée au *Hezbollah* de faire un coup d'État”²⁰⁵.

La confrontation de mai 2008 pose, pour d'autres, la question de la relation contradictoire que l'armée entretient à l'égard du Parti de Dieu. Sans sa création de zones de sécurité pour récupérer les positions conquises par le *Hezbollah*, ce dernier aurait bel et bien été perçu comme une force d'occupation chiite dans des zones principalement sunnites. En réalité, dans le contexte spécifique d'une dualité de forces armées légitimes présentes au Liban, il est possible d'avancer que le problème sous-jacent n'est pas tant celui de la pertinence de la résistance que celle de son caractère mono-confessionnel (chiite) qui inquiète au moins une partie des acteurs issus d'autres communautés religieuses libanaises.

● Vers l'élaboration de solutions ?

En dépit des différents arguments avancés en faveur d'un désarmement du *Hezbollah*, ce n'est pour l'heure pas une solution envisageable. Pour étayer cette position, on peut se référer à la vision d'une partie importante de la population libanaise : au vu de l'obsolescence de l'arsenal de l'armée libanaise qui la rend inapte à défendre le pays contre les agressions extérieures, le désarmement de la résistance équivaldrait à rendre le Liban absolument vulnérable face aux appétits territoriaux israéliens. Par ailleurs, quand bien même la nécessité de désarmer le *Hezbollah* serait communément admise, demeure la question de savoir qui pourrait s'en charger. Or, jusqu'à présent, on constate que ni les acteurs libanais, ni l'ONU ni même l'opposant israélien ne semblent en mesure de le faire. De fait, les moyens ne sont pas réunis pour désarmer le *Hezbollah* qui est un «supplétif» de l'armée.

L'armée n'a non seulement pas le moindre intérêt à désarmer le *Hezbollah* aujourd'hui mais il pourrait s'avérer catastrophique de lui donner l'ordre de le faire. Comme cela a été montré, l'unité de l'armée tient tant que ne lui est pas demandé de s'opposer à une communauté spécifique. Le risque de son explosion serait alors trop grand. Cela est particulièrement vrai pour la communauté chiite car on estime aujourd'hui sa proportion à 60 % dans les rangs de l'armée libanaise²⁰⁶. La victoire de l'armée contre les Forces libanaises à la fin de la guerre civile en dépit des 40 % de chrétiens qui la composent alors (50 % au niveau des officiers) permet d'assurer le contraire. Il est également possible d'avancer que tout chiite n'est pas *Hezbollahi* et qu'une majorité des hommes du rang chiites appartient plutôt au *Amal*. Néanmoins, le pari est trop risqué et il élude en outre le problème fondamental : l'armée n'est absolument pas équipée pour désarmer le *Hezbollah*.

Il apparaît que la résistance est au mieux nécessaire et au pire intouchable. Dès lors, puisque la difficulté n'est pas que cette résistance existe mais qu'elle soit exclusivement prise en charge par la communauté chiite, il est envisageable d'opérer certaines transitions. Il s'agirait notamment de renforcer les formes de coopération entre l'armée et la résistance mais en modifiant cette dernière dans des perspectives multiconfessionnelles. L'idée phare d'une telle entreprise serait un partage de tâches avéré entre une armée garante de la sécurité interne et une résistance réellement nationale garante de la défense du territoire :

205 Georges Corm, “Désarmer le Hezbollah «aurait été une erreur majeure»”, Paris Match, 23 mai 2008, <http://rplfrance.org/index.php?content=presse/2008/080523parismatch1-bm.php>, consulté le 28 juin 2011.

206 Florence Gaub, art. cit., p. 17

“ On élabore ainsi une stratégie dont le noyau est l’armée et les autres, *Hezbollah*, chrétiens, sunnites, etc., tous ceux qui veulent être membres des groupes paramilitaires, peuvent participer à la défense comme auxiliaires aux côtés de l’armée en cas de guerre. On pourra alors créer un Conseil supérieur de la résistance nationale dans lequel on peut mettre notamment des représentants des FL, par exemple. Il n’y a aucun inconvénient à accepter tous les Libanais qui veulent défendre leur pays derrière l’armée comme auxiliaires”²⁰⁷.

En termes de nationalisation de la résistance, on peut noter l’action du *Hezbollah* en ce sens depuis 1997 puisque qu’il développe des unités multiconfessionnelles qui ne lui sont pas rattachées, les Brigades de la Résistance Libanaise.

“ Cependant, le *Hezbollah* maintient un cloisonnement clair entre son appareil militaire et [ces unités]. Plusieurs raisons expliquent cette séparation : d’une part, la volonté avancée par le *Hezbollah* de préserver ces unités, les excluant de fait d’ « opérations-martyre » (attentats kamikaze ou autres opérations-suicide) ; d’autre part, le fait que le *Hezbollah* ne considère pas ces brigades comme complètement fiables (on suppose que le *Hezbollah* craint d’être infiltré, notamment par le Mossad, au moyen d’éléments non-chiites enrôlés dans ces brigades)”²⁰⁸.

Ces jalons d’une évolution à venir sont en tout cas plus prometteurs que d’autres solutions avancées pour régler le problème du « duopole de la violence légitime ». En 2005, est ainsi suggéré que les militants du *Hezbollah* soient intégrés dans les rangs de l’armée qui compte déjà beaucoup de chiites. Mettre la résistance sous le commandement de l’armée n’est pas logique car leurs deux doctrines d’emploi des forces sont absolument différentes. Selon le président Lahoud, intégrer la résistance à l’armée équivaldrait à sonner le glas des deux acteurs. Le *Hezbollah* rejette lui aussi cette éventualité, arguant que la sécurité du Liban face à ses ennemis repose sur les stratégies actuelles mises en place entre l’armée et la résistance :

“ Ce que le *Hezbollah* espère mettre en place est une stratégie de défense libanaise légitimant sa « résistance » aux côtés de l’armée, parvenant à une « complémentarité » entre les deux forces. Cela est nécessaire car seule la « résistance » – et non l’armée – peut dissuader Israël de lancer des attaques supplémentaires contre le Liban et de convoiter ses ressources naturelles”²⁰⁹.

C’est également l’avis de Georges Corm :

“ Seule une résistance mobile, issue et fondue dans la population peut être dissuasive. En réalité, et compte tenu aussi de notre passé houleux, et souvent douloureux avec la Syrie, l’organisation de gardes-frontières mobilisant les habitants des régions frontalières avec Israël comme avec la Syrie, est la solution d’avenir”²¹⁰.

L’armée libanaise semble prise dans un contexte spécifique ne lui permettant pas, en l’état, d’être la seule garante de la défense et de la sécurité de son territoire. Cependant, elle s’adapte et est sur la voie d’une stratégie de défense répondant à cette situation. Au sujet d’une possible élaboration de solutions vis-à-vis du *Hezbollah*, notons pour finir, comme le fait un haut responsable militaire américain :

207 Général Hicham Jaber, entretien avec l’auteur, vendredi 22 avril 2011.

208 Alexandre Guérin, *op. cit.*, p. 24-25.

209 Oren Barak, *op. cit.*, p. 191-192.

210 Georges Corm, *art. cit.*

“La réponse des Nations Unies et des États-Unis après la guerre [au Liban] continue de se concentrer sur le symptôme (le *Hezbollah*) plutôt que sur la cause principale du problème permettant à un tel problème d'exister : la faiblesse du gouvernement libanais”²¹¹.

Il convient d'évaluer la faisabilité d'une émergence de l'armée libanaise comme réel corps national souverain. Subsiste un certain nombre d'obstacles à cela, que cette année soit à terme tenancière d'un monopole de la violence légitime ou pas.

Enseignement n° 13 :

L'armée n'a toujours aucun rôle dans la défense du territoire. Cette responsabilité est prise en charge efficacement par le *Hezbollah*. Ce «duopole» de la violence légitime pose des difficultés :

- craintes à l'égard d'ingérences extérieures (Iran, Syrie) ;
- risques induits par le surarmement d'une communauté (chiite) par rapport aux autres, etc.

2.3 – Les défis actuels de l'armée libanaise

● **S'affranchir d'ingérences extérieures handicapantes**

Depuis 2005 et la nouvelle donne induite par le retrait syrien, l'armée reste tributaire d'un certain nombre d'acteurs extérieurs. Tout d'abord, ses relations avec la Syrie subsistent, même si elles connaissent une évolution. La puissance syrienne assure toujours une partie de l'entraînement de l'armée et cette dernière a pu compter sur un soutien matériel de la part de la Syrie lors de l'opération contre le *Fatah al-Islam*. De l'avis de certains experts :

“Le Liban continue de prendre part à l'équilibre régional [qui correspond] au calcul de puissance syrien, et l'absence de consensus national sur l'attitude à aborder vis-à-vis de la Syrie transforme le Liban en pion plutôt qu'en acteur de son propre avenir”²¹².

À cet égard, il est important de souligner que de sérieux doutes pèsent sur le Deuxième Bureau. D'après de nombreux observateurs, son indépendance est sujette à caution : certains de ses cadres y ont été placés par la Syrie au sortir de la guerre et gardent des liens étroits avec l'ancienne puissance d'occupation après 2005. De façon logique, certains experts remettent aussi en cause l'indépendance du Deuxième Bureau vis-à-vis du *Hezbollah*. Au demeurant, si le Renseignement libanais entretient bel et bien des relations privilégiées avec le Parti de Dieu, on peut se demander s'il travaille sous la contrainte ou de son plein gré. La crainte d'un agenda syrien caché au Liban continue en tout cas d'animer de nombreux acteurs internes et externes et ceux-ci voient dans le *Hezbollah* et les événements de 2008 et 2011 la preuve de la pertinence de ces peurs. Il apparaît nécessaire pour le Liban de se détacher de l'emprise d'une Syrie qui n'aurait pas à cœur les intérêts nationaux libanais mais les siens propres.

211 Lieutenant-colonel William Mooney, “Stabilizing Lebanon: Peacekeeping or Nation-Building”, *Parameters*, Autumn 2007, p. 28.

212 Aram Nerguizian, *op. cit.*, p. 23.

Enseignement n° 14 :

Les fonctions Anticipation et Sécurité de l'armée libanaise sont viciées par les doutes entourant la fiabilité de la fonction Renseignement, tant l'indépendance du 2^e bureau est sujette à caution, vis-à-vis de la Syrie comme à l'égard du *Hezbollah*.

Alors que la communauté internationale semble être un appui fiable dans la reconquête d'une souveraineté nationale, certains doutes sont émis à ce sujet par Georges Corm qui évoque le nouveau mandat de l'armée libanaise en ces termes :

« Bravant la « communauté internationale », bien plus soucieuse des intérêts d'Israël que de ceux du Liban, le général Émile Lahoud, contre vents et marée, a pris le risque d'élargir le mandat de l'armée libanaise. Il a réussi son pari. L'armée est aujourd'hui toujours garante de la paix civile, et elle est aussi un appui majeur et efficace à la résistance armée du *Hezbollah* contre les ambitions israéliennes sur les territoires riches en eaux du Liban »²¹³.

La FINUL, représentant la « communauté internationale » sur le sol libanais, est critiquée par divers observateurs pour son attitude jugée trop bienveillante à l'égard d'Israël. Les violations israéliennes de la résolution 1701 du Conseil de sécurité de l'ONU sont quotidiennes. Elles consistent en des survols réguliers du territoire ainsi qu'en des violations des eaux territoriales du Liban. Aucune action n'est entreprise contre elles, en dépit d'une attitude israélienne parfois jugée menaçante pour la FINUL elle-même²¹⁴.



Patrouille de la FINUL dans le Sud-Liban

www.defense.gouv.fr

À l'inverse, les efforts déployés pour trouver l'armement du *Hezbollah*, dont la présence au sud du Litani est communément admise, sont importants. Le fait que les patrouilles soient menées conjointement avec l'armée libanaise et que le détail de leur trajet et horaires lui soit donné à l'avance permettrait d'expliquer que ces armes demeurent introuvables. De plus, les maires de la région, plutôt proches du *Hezbollah*, interdisent à la FINUL d'entrer dans les ruelles des villages et de prendre des photos ou d'utiliser des GPS. Toutes ces exigences sont autant de limites à l'action de la force internationale, qui se retrouve de facto dans l'incapacité de mettre la main sur les armes du *Hezbollah*.

En réalité, à propos de la FINUL et de son champ d'action au regard des relations voire de la collusion entre armée et *Hezbollah*, notons que sa présence n'est que tolérée tant qu'elle ne gêne personne. Outre l'exigence de communiquer ses itinéraires et positions, officiellement pour mieux garantir sa sécurité (la FINUL fait régulièrement l'objet d'hostilités plus ou moins virulentes), deux autres obligations dans le cadre de ces patrouilles conjointes viennent peser sur son action. Tout d'abord, le chef d'élément doit obligatoirement être issu de l'armée libanaise et non de la FINUL, ce qui empêche la prise d'initiative onusienne. Par ailleurs, la patrouille libanaise doit toujours être en tête, ce qui réduit la qualité du recueil d'information de la FINUL.

²¹³ Georges Corm, préface de Stéphane Malsagne, op. cit., p. 28.

²¹⁴ Par exemple, le 31 octobre 2006, au-dessus de Deir Kifa, des F-15 israéliens effectuent un simulacre d'attaque sur les troupes françaises de la FINUL qui manque de provoquer un tir d'autodéfense de leur part.

Enseignement n° 15 :

Le prix à payer des efforts de la FINUL pour légitimer l'armée libanaise en la mettant en avant dans les opérations est la très faible efficacité des missions conduites.

Au sujet d'une éventuelle partialité de la «communauté internationale», la question des fermes de Chebaa est intéressante :

«Le gouvernement libanais et la Syrie soutiennent que [ce dernier] est un territoire souverain du Liban tandis qu'Israël et l'ONU contestent cette revendication et affirment que les fermes de Chebaa appartiennent à la Syrie»²¹⁵.

La position des premiers explique le maintien de la résistance dans le Sud-Liban. En revanche, aucune action n'est envisagée par l'ONU contre ce qui constitue une violation du droit international, que la souveraineté empiétée soit celle du Liban ou celle de la Syrie.

La problématique principale de l'armée pour récupérer sa pleine souveraineté est celle de son armement, insuffisant pour faire face à des menaces de type conventionnel. Elle est dotée d'un trop petit nombre de missiles antichars et manque cruellement de défenses sol-air.

«[Son] industrie militaire est quant à elle insignifiante (alors que le Liban fut l'un des premiers pays arabes à construire un avion, le *Rayak*), et le Liban est donc largement dépendant de la coopération avec les armées étrangères»²¹⁶.

Que ce soit pour être réinvestie à terme du rôle de défense nationale assuré par le *Hezbollah* ou pour offrir une force de frappe véritable aux côtés de la résistance, l'armée a un besoin d'armement adapté à sa géographie et aux défis qu'elle rencontre. Or, des travers sont identifiables dans les aides qui lui sont accordées. L'armée bénéficie aujourd'hui en premier lieu d'une aide militaire américaine. Depuis 2006, les États-Unis lui ont alloué 500 millions de dollars. Ils revendiquent comme visée de cet effort la réduction du poids du *Hezbollah*.



Logo FAL

www.lebarmy.gov.lb/

«Cette assistance substantielle représente l'une des facettes de notre soutien inaltérable au peuple libanais et à l'instauration d'un Liban fort, souverain, stable et démocratique. [...] Si nous laissons tomber les millions de Libanais qui veulent un État représentant les aspirations de tous les Libanais, nous créerions les conditions par lesquelles le *Hezbollah* pourrait remplir le vide et devenir encore plus fort»²¹⁷.

Si un rééquilibrage des forces entre l'armée et le *Hezbollah* est une étape salutaire dans l'édification de la première, comme principale voire unique garante de la violence légitime sur son territoire, il faut que le matériel concédé la rende également capable de faire face aux agressions extérieures.

215 Aram Nerguizian, *op. cit.*, p. 26.

216 Jean-Baptiste Beauchard, art. cit., p. 72.

217 Jeffrey D. Feltman, assistant de la secrétaire d'État américaine et responsable du bureau des affaires du Proche-Orient et Daniel Benjamin, coordinateur du bureau de lutte contre le terrorisme, cités dans Alain Gresh, « 500 millions de dollars contre le Hezbollah », *Nouvelles d'Orient* (Les blogs du Monde Diplomatique), 30 juin 2010, <http://blog.mondediplo.net/2010-06-30-500-millions-de-dollars-contre-le-Hezbollah>, consulté le 30 juin 2011.

Même une armée de Terre dotée de l'arsenal le plus sophistiqué demeure vulnérable face une armée conventionnelle comme *Tsahal* si elle ne dispose pas d'une couverture aérienne adéquate. Or, les 500 millions de dollars américains accordés à l'armée consistent à acquérir des véhicules de transport de troupes et autres véhicules blindés de combat ainsi que des pièces d'artillerie légère.

Les États-Unis écartent l'éventualité de fournir au Liban un arsenal plus performant et adapté à ses besoins réels «à la lumière des intérêts israéliens, du *Hezbollah*, [...] et de la faiblesse et instabilité du Liban d'un point de vue politique et sécuritaire»²¹⁸. Israël perçoit même le développement des capacités militaires libanaises avec de vieux chars de batailles tels que les *M-60* (largement surclassés par les différents types de *Merkava* israéliens) comme une menace. Le risque qu'ils soient récupérés par le *Hezbollah* est trop grand.

«Cette crainte est infondée car la structure du *Hezbollah*, ses ressources et sa doctrine sont incompatibles avec l'intégration de systèmes conventionnels tels que des chars, des hélicoptères ou des avions de combats – cibles faciles pour le feu israélien»²¹⁹.

Il est d'autant moins pertinent de pratiquer un embargo *de facto* sur un certain type de matériel fourni à l'armée libanaise que le *Hezbollah* possède d'ores et déjà un arsenal extrêmement sophistiqué, comme l'a montré le conflit de juillet 2006. Gêner l'accession de l'armée à un matériel venant rééquilibrer le rapport de force entre elle et le *Hezbollah* est donc non seulement contre-productif pour les intérêts sécuritaires libanais mais aussi ceux d'Israël sur le long terme. Pourtant, les autres pays soutenant l'armée raisonnent vraisemblablement de la même manière :

«Des rumeurs ont un temps couru que la France et l'Italie devaient livrer des missiles sol-air *Aster15*, qui se sont révélées fausses. Ce système aurait pourtant permis une dissuasion efficace contre les violations quotidiennes de l'espace aérien libanais par l'aviation israélienne»²²⁰.

L'aide quasi inexistante de l'Arabie Saoudite et des pays du Golfe qui ont pourtant dépensé des sommes importantes en matériel militaire sur les vingt dernières années tient également à ces arguments. Leur ancien armement, déjà bien plus performant que celui de l'armée libanaise, pourrait être très utile à cette dernière. Mais leur refus de fournir ce matériel mis au dépôt au Liban pourrait être expliqué par les accords de coopération militaire entre eux et les États-Unis.

En attendant que cette attitude évolue, l'armée se tourne vers d'autres pays. La Russie s'implique dans les affaires libanaises à partir de décembre 2008. Elle propose de livrer dix *MiG-29 Fulcrum* au Liban. Mais le pays étant tout petit, ces avions se retrouveraient dès le décollage au-dessus d'Israël ou de la Syrie. Les Russes transforment l'offre en hélicoptères de combat *Mi-24 Hind*, plus adaptés aux besoins de l'armée. Ces derniers n'ont à ce jour pas été livrés, de même que le reste du matériel mentionné dans l'accord potentiellement conclu, «comprenant des chars T-90, des systèmes de défense anti-aérienne à courte portée *Tor-M1* et d'hypothétiques missiles guidés antichars *AT-13 Metis* ou *AT-14 Kornet-E*»²²¹.

218 Aram Nerguizian, *op. cit.*, p. 28.

219 *Idem*, p. 27.

220 Jean-Baptiste Beauchard, *art. cit.*, p. 72.

221 Aram Nerguizian, *op. cit.*, p. 62.

L'Iran propose également d'aider l'armée libanaise, peu après la décision du Congrès américain de bloquer des fonds qui lui sont destinés en raison de son implication dans un incident frontalier meurtrier avec Israël en août 2010. Ces nouveaux accords de coopération hypothétique inquiètent les grandes puissances occidentales qui pourraient revoir leur position vis-à-vis de l'armement fourni à l'armée libanaise. En décembre 2010, Saad Hariri apprend ainsi la décision française de fournir à l'armée libanaise 100 missiles antichars *HOT*, utilisés sur les hélicoptères *Gazelle*.

Enseignement n° 16 :

Aujourd'hui, la crédibilité de l'armée libanaise est obérée par un sous-équipement avéré, qu'il s'agisse de s'imposer comme force de sécurité intérieure ou de faire face aux menaces extérieures.

● **S'imposer comme armée nationale**

«Qu'est-ce qu'une armée ? Trois choses : le personnel, le matériel et l'entraînement. En plus de ces trois piliers, il y a le moral. Dans l'armée libanaise, nous avons un excellent moral. L'entraînement et la compétence sont très bien. Il reste le matériel et le personnel»²²².

La question matérielle ayant été évaluée, il faut se pencher sur celle des hommes composant aujourd'hui l'armée libanaise. Cette dernière se targue d'être une institution nationale unie et forte : une armée «de tout le Liban pour tout le Liban» sans autre loyauté qu'envers la patrie. Le corps de militaires du rang semble en effet refléter la mosaïque communautaire libanaise, avec une prépondérance des chiites ainsi qu'une part importante de sunnites. En termes d'origine sociologique et régionale, ses recrues viennent beaucoup des couches populaires, notamment situées dans la région du Akkar au nord, le Sud-Liban et la vallée de la Beqaa. Dans un mouvement inverse, le nombre de soldats chrétiens, venant notamment du Mont-Liban, décroît. La forte tendance d'une armée de plus en plus musulmane ne fait pas l'unanimité au Liban et nombreux sont les partisans de son «rééquilibrage» communautaire.



Communication de la
«Direction d'orientation»
de l'armée libanaise
www.lebarmy.gov.lb/

La suppression du service militaire obligatoire vient compliquer le recrutement de l'armée. Le ramenant de douze à six mois le 4 mai 2005, le gouvernement annonce qu'il doit être supprimé dans un délai de deux ans à compter de cette date. Cela est expliqué par des raisons financières (le coût mensuel d'un soldat pour l'État est de 1 000 dollars) et électorales (de nombreux Libanais, tout particulièrement les chrétiens, sont opposés au service militaire).

«Il est fort possible que cette décision accroisse et aggrave les problèmes opérationnels de l'armée. En effet, cette réduction des effectifs soldatesques n'a pas été contrebalancée par une amélioration de l'équipement et des capacités matérielles»²²³.

Le service militaire est officiellement supprimé le 10 février 2007. Étant moins incités à envisager la carrière militaire, les jeunes Libanais s'engagent peu. La tendance croissante chez les chrétiens à un désintérêt vis-à-vis de l'armée a également des conséquences néfastes.

222 Général Hicham Jaber, entretien avec l'auteur, vendredi 22 avril 2011.

223 Edouard Belloncle, art. cit., p. 5.

«Un officier affirme que le recrutement et la promotion dans l'armée «sont contrôlés par des intermédiaires et des interventions politiques dont le but est de préserver l'équilibre communautaire connu» et qu'une sélection de recrues se fait «proportionnellement entre les différentes communautés» et non sur la base de «principes scientifiques» ou de mérite. Les résultats en sont peu d'efficacité dans la tâche principale de l'armée de maintien de la sécurité, une loyauté communautaire (plutôt qu'envers l'armée au sens large) et une «obéissance aux caprices des dirigeants civils» au lieu d'une obéissance régie par la hiérarchie militaire»²²⁴.

Si la parité est respectée au niveau des officiers, il y a un problème d'équilibre dans le corps des sous-officiers et soldats. Pour rééquilibrer la composition communautaire, il y a peu voire pas de sélection parmi les chrétiens qui se présentent tandis qu'elle est rude pour les musulmans souhaitant intégrer les rangs de l'armée.

«Si nous voulons recruter 1 000 soldats, suivant l'équilibre qui prévaut au Liban nous avons besoin d'une moitié de musulmans et d'une moitié de chrétiens. Pour un besoin de 500 musulmans, il s'en présente 5 000. Mais pour un besoin de 500 chrétiens, il s'en présente 300. Nous sommes donc obligés d'accepter tous les chrétiens même s'ils ne sont pas compétents. Nous avons engagé beaucoup de chrétiens qui n'avaient pas les conditions physiques et morales nécessaires pour être de bons soldats»²²⁵.



Campagne d'affichage kid FAL

www.lebarmy.gov.lb/

Il semble tout à fait contreproductif de vouloir respecter la parité entre musulmans et chrétiens aux dépens du professionnalisme et de la qualité globale du corps militaire. Dès lors, de nombreuses voix s'élèvent au Liban pour un rétablissement du service militaire ou d'un service orienté vers des activités paramilitaires et des tâches civiles d'intérêt général qui permettrait de porter haut les valeurs *nationales* libanaises. Antoine Messarra le note :

«Chez certains, la vie en commun dans le cadre du service militaire a créé des liens profonds et un sentiment patriotique. Ils disent que l'élément de rassemblement aboutit à un refus du confessionnalisme. L'un d'eux écrit : «C'est une école de civisme où l'on acquiert une conscience concrète de l'unité du pays [...]». Un autre écrit : «C'est une expérience dure, mais dont les résultats sont positifs. Elle est une transition de l'anarchie et l'indifférence à la stabilité et l'ordre»²²⁶.

L'image positive de l'armée libanaise tenant largement au caractère d'unité nationale qu'elle véhicule, une plus forte incitation des jeunes chrétiens à s'engager peut paraître nécessaire. Cependant, d'autres observateurs considèrent que son déséquilibre communautaire reflète précisément la composition actuelle du peuple libanais et que c'est en cela que l'armée est une institution nationale pertinente. Il faut rappeler que le dernier recensement officiel au Liban remonte au mandat français, en 1932, date à laquelle la population était à 51,2 % chrétienne et 48,8 % musulmane. Aujourd'hui, les estimations basses sont de 30 % de chrétiens pour 70 % de musulmans.

224 Oren Barak, *op. cit.*, p. 29.

225 Général Hicham Jaber, entretien avec l'auteur, vendredi 22 avril 2011.

226 Antoine Messarra, «Jeunesse : intégration ou aliénation ?», *op. cit.*, p. 216-217.

Quant au corps de sous-officiers et soldats, aucun chiffre officiel n'est donné mais différents experts estiment qu'il se compose entre 60 % et 80 % de musulmans, avec une courte majorité de chiites parmi ces derniers²²⁷.

La question de savoir comment s'ériger au rang de corps national pertinent n'est pas l'apanage de l'armée au Liban et cette dernière doit précisément se la poser en pleine conscience du fonctionnement des autres institutions libanaises.

“À l'intérieur, l'hétérogénéité et les divisions de la société compliquent la tâche des différents groupes, et donc du gouvernement, pour élaborer un consensus national et une politique sécuritaire commune”²²⁸.

L'instabilité notoire des fondements de l'État libanais demeure aujourd'hui le principal défi de l'armée et l'obstacle potentiellement le plus important à la finalisation de sa réédification.

● La relation dialectique avec l'État libanais

Les rapports entre armée et État demeurent au cœur des problématiques libanaises. L'absence de réel coup d'État dans l'histoire du Liban ne doit pas provoquer d'illusion : le pays n'est pas à l'abri d'une crise de relation entre l'armée et le pouvoir. Cette dernière est simplement enveloppée dans un discours optimiste qui tranche avec la tradition d'autres pays arabes dans lesquels la crise est déclarée. La nouvelle donne politique libanaise depuis la fin de la guerre et particulièrement après 2005 va de pair avec une évolution dans la relation politico-militaire. La guerre a prouvé que les divisions communautaires au Liban provoquant à leur tour une instabilité politique patente, l'armée ne peut survivre qu'en se tenant à distance des rivalités de pouvoir.

“Garante de la souveraineté du pays, de l'État de droit, de l'unité de la nation et de la pérennité des institutions, l'armée ne peut être que le partenaire (*mushârik*) du pouvoir, et non son instrument (*adât*)”²²⁹.

Comme observé précédemment, l'armée libanaise opère bien un mouvement d'autonomisation vis-à-vis du gouvernement depuis 2005, notamment lorsqu'elle refuse d'exécuter les ordres du Premier ministre Siniora en 2008. L'opération de *Nahr al-Bared* en 2007 est également décidée sans consultation préalable des sphères politiques. Le corps militaire s'érige véritablement comme «partenaire» décisionnel du pouvoir. Il s'éloigne ainsi lorsqu'il le juge nécessaire des préconisations d'instances politiques suspectées de privilégier leurs intérêts personnels ou communautaires aux dépens de l'intérêt général.

En réalité, il est possible de considérer que l'armée fait bien plus que s'associer à l'État depuis 2005 : dans une certaine mesure, elle le remplace. Dès le lendemain de la guerre, l'armée est vue par une majorité des Libanais comme le dernier symbole d'unité et d'indépendance du pays. Les années de reconstruction voient croître la popularité de l'armée par opposition à la dégénérescence perçue d'autres institutions, notamment rongées par la corruption.



Exercices FAL sur drapeaux
www.forcesdz.forumactif.com/

227 Entretiens de multiples experts avec l'auteur.

228 Edouard Belloncle, art. cit., p. 11.

229 Antoine Messarra, «L'armée libanaise : servitude ou partenariat ?», *op. cit.*, p. 124.

“Les institutions de sécurité interne ne sont pas reconstruites de façon adéquate, particulièrement en ce qui concerne les standards éthiques et les mécanismes d’inspection et de responsabilité. La corruption est favorisée par les difficultés financières dues à la crise économique. Les officiers et le personnel des FSI et de la Sécurité générale s’engagent dans de nouvelles méthodes déviantes de collecter de l’argent des citoyens et d’entreprises privées”²³⁰.

En 2002, un sondage effectué au Liban, mis en avant par Florence Gaub, chercheur au Collège de défense de l’OTAN, montre que seulement 41,7 % de la population déclare avoir confiance en l’État et ses institutions tandis que 75,3 % valide l’idée selon laquelle «les Libanais ont confiance en leur armée». Le fait que l’armée soit l’institution la moins en proie aux surenchères et jeux communautaires explique la foi dont elle est investie.

La transcendance des rivalités politiques et communautaires est inhérente à l’armée. Les officiers libanais se la voient inculquée lors de leur formation militaire. Cité par Aram Nerguizian dans son rapport pour le Centre d’études internationales et stratégiques (CSIS), l’un d’entre eux appelle cette ligne de conduite «La tête au-dessus des étoiles», au-dessus de la mêlée libanaise. Mais qu’arrive-t-il lorsque les «étoiles» s’éteignent ?

“La période post-retrait syrien du Liban n’est pas uniquement caractérisée par l’habituelle faiblesse des institutions de l’État libanais, mais, pire, par un vide institutionnel – sans précédent en temps de paix – où la gestion de l’État est quasi inexistante”²³¹.

L’armée vient combler ce vide. De nombreux Libanais la considèrent aujourd’hui comme la «colonne vertébrale» dont dépend la survie du pays tout entier. Dès lors, il peut être établi que l’armée comme institution nationale a été efficacement reconstruite depuis 1990.

Sa réédification est pourtant incomplète. Garante de la sécurité sur son territoire, elle n’est pour l’heure pas en charge de la défense de celui-ci contre l’ennemi potentiel principal : Israël. De plus, sa tradition de neutralité à l’égard des rivalités communautaires lui impose des limites en cas d’un nouvel affrontement civil. Or, les questions sécuritaires sont l’un des catalyseurs des divisions communautaires actuelles. Les deux visions du futur qui se font face peuvent être résumées ainsi : un Liban pro-occidental ou un Liban s’intégrant à l’axe syro-iranien. En termes politico-confessionnels, ces deux conceptions sont respectivement défendues par les sunnites ralliés derrière Saad Hariri d’une part et les chiites des partis *Amal* et *Hezbollah* alliés au CPL chrétien de Aoun d’autre part. Un consensus national sur une réforme du secteur de la sécurité semble difficilement atteignable à court terme.

“Les retraits consécutifs d’Israël en 2000 et de la Syrie en 2005 font émerger de nombreux espoirs que le Liban récupère sa souveraineté après 30 ans de conflit et de tutelle. Cependant, malgré ses 30 premières années d’indépendance, la stabilité du Liban a toujours compté sur les protectorats étrangers, à savoir l’Empire ottoman, la France et la Syrie”²³².

230 Omar Nashabe, *Security Sector Reform in Lebanon: Internal Security Forces and General Security*, Arab Reform Initiative, Amman, January 2009, p. 3.

231 Nadim Hasbani, «Liban : crise politique sur fond de nouveau partage du pouvoir», *Politique étrangère*, 2007/1, printemps, p. 40.

232 Edouard Belloncle, art. cit., p. 15.

Cela ne signifie pas que les institutions nationales libanaises sont vouées à dépendre du jeu des puissances étrangères pour se reconstruire pleinement (il a été largement montré que les ingérences extérieures peuvent s'avérer néfastes). Cela explique en revanche la lenteur et la difficulté de la tâche qui incombe à ces institutions. La nouvelle armée libanaise continue de faire face à d'importants défis dont le plus grand tient à la paralysie relative des autres institutions nationales. Émerge l'idée selon laquelle seule une réforme institutionnelle profonde au Liban est à même de débloquer la situation :

“Comment peut-on mener une réforme et une restructuration du secteur de la sécurité là où l'État n'est pas un acteur unitaire, où aucun des acteurs locaux ne veut véritablement d'un modèle de sécurité centré sur l'État à moins de le contrôler et où les donateurs internationaux et les gouvernements bénéficiaires n'ont pas toujours le même programme en tête, même lorsqu'ils sont «du même côté»²³³ ?

Enseignement n° 17 :

Aujourd'hui, l'armée reste confrontée à trois défis majeurs qui ont jalonné toute son histoire :

- se doter de capacités militaires permettant de s'affranchir des ingérences extérieures ;
- se donner les moyens de devenir une armée réellement *nationale* ;
- s'affirmer comme modèle pour les autres institutions libanaises largement viciées afin d'ouvrir la voie à l'édification d'un véritable État-nation uni et fort.

233 Yezid Sayigh, *op. cit.*, p. 2.

CONCLUSION

L'armée libanaise est un miroir dans lequel se reflètent les problématiques complexes du pays : coexistence de dix-sept communautés religieuses, antagonismes politiques entre des dirigeants bien souvent soucieux d'intérêts étroitement communautaires, inflexibilités des processus décisionnels par diverses puissances extérieures... De ses débuts à nos jours, elle est suspendue à ces éléments qui pèsent fréquemment sur sa cohésion, pouvant provoquer sa paralysie et parfois même sa dislocation.

L'ampleur du drame des années 1975-1990 ouvre cependant la voie à une réelle ré-édification de l'institution militaire et à un espoir de lendemains meilleurs. Sur la base de valeurs héritées de Fouad Chéhab et d'une structure mise en place sous Amin Gemayel, une nouvelle armée libanaise voit le jour à partir des années 1990. Cette dernière semble pouvoir dépasser ses anathèmes d'antan : plus que jamais unie, elle est l'institution nationale qui remporte le plus d'adhésion au sein de la population. Les retraits israélien et syrien en 2000 et 2005 lui permettent de s'affirmer de plus en plus et elle adopte ainsi pour la première fois, à *Nahr al-Bared* en 2007, une posture offensive fort prometteuse. Néanmoins, de nombreuses difficultés demeurent.

Le renouvellement du communautarisme et son nouveau mode de fonctionnement, mis en place par les accords de Taëf (1989) sous patronage syrien et saoudien, font déjà dire à Elizabeth Picard en 1994 qu'il faudrait peut-être, s'agissant de l'entité libanaise, remettre en cause la qualification d'État et lui substituer celle de système politique. Si elle note cependant que «ce serait insulter l'avenir», la suite tend à lui donner raison. Les crises politiques que connaît le Liban depuis 2005 et l'incapacité de définir une stratégie de défense nationale qui en découle perpétuent une situation de blocage. Or, en l'absence d'un État uni et fort, une armée nationale peut-elle véritablement émerger ? À cet égard, on constate que l'héritage chéhabiste n'est que partiellement repris puisqu'au-delà de l'armée, le général Chéhab avait un réel projet pour l'État. Son espoir d'édification d'une entité débarrassée de querelles claniques et de pratiques clientélistes ne correspond en rien à l'actualité du Liban.

Les dissensions politiques qui s'organisent largement selon une polarisation chiites/sunnites depuis 2005 sont cristallisées autour de l'enjeu du Tribunal spécial des Nations Unies pour le Liban (TSL). Le *Hezbollah* n'a de cesse d'exiger du Premier ministre Saad Hariri qu'il désavoue le travail du TSL car Hassan Nasrallah s'attend rapidement à ce que le tribunal porte des accusations contre certains de ses membres. Le 11 janvier 2011, en réaction à un refus persistant de Hariri, onze ministres issus principalement du Parti de Dieu démissionnent, entraînant la chute du gouvernement. Le Premier ministre qui le remplace, Najib Mikati, est un sunnite pro-*Hezbollah*. Après cinq mois d'âpres négociations, le Liban se dote d'un nouveau gouvernement : sur trente postes, dix-neuf sont dorénavant occupés par le Parti de Dieu et ses alliés.

Ces événements réactivent les craintes d'une partie de la population au sujet de velléités iraniennes de mainmise sur le Liban. Cependant, la persistance des troubles en Syrie mène certains observateurs à envisager l'effondrement du relais que Damas représente entre Téhéran et le *Hezbollah* et, en conséquence, l'émergence d'une nouvelle stratégie du Parti de Dieu. La mise en place du nouveau gouvernement pourrait aussi donner une nouvelle impulsion aux rapports politico-militaires, les chiites étant également la communauté la plus représentée dans les rangs de l'armée, et à la problématique de la neutralité. Pour esquisser des éléments de réponse, il faut dresser un bilan de l'état actuel de l'armée et de sa capacité éventuelle à faire face aux défis auxquels elle peut être confrontée.

Seule l'épreuve du feu, ajoutée à celle du temps, permet d'apprécier l'efficacité réelle d'un corps militaire. On s'interroge ici sur l'armée libanaise comme institution nationale et comme force à même d'assurer une stabilisation régionale.

Sur le plan interne, les événements de 2005, 2008 et 2011 peuvent être considérés comme des épreuves du feu. La manière dont l'armée s'illustre en enravant toute escalade de violence entre les différents acteurs en présence serait donc la preuve d'une efficacité nouvelle. L'institution militaire serait à même de s'interposer en cas d'affrontements civils sans pour autant risquer de se déliter. De nombreux observateurs soulignent néanmoins que l'instabilité croissante dans la région et le durcissement des antagonismes qu'elle peut provoquer pourraient amener à remettre en cause cette affirmation. On peut objecter à cela l'idée que le souvenir douloureux de la période 1975-1990 incite les Libanais à se prémunir contre l'éclatement d'une nouvelle guerre civile. Si la remilitarisation de la société semble bien en marche actuellement - de multiples auteurs parlent notamment du réarmement des FL de Samir Geagea -, elle répondrait plus à une volonté d'équilibre de dissuasion face au *Hezbollah* qu'à la perspective réelle de nouveaux affrontements. Cette crainte d'une nouvelle explosion engendre d'ailleurs un soutien renforcé à l'armée. Comme le souligne Florence Gaub, la popularité de l'armée n'est pas seulement sous-tendue par des vœux pieux d'un Liban uni mais aussi par la prise de conscience croissante du lien entre la sécurité, l'identité et la paix.

Sur le plan externe, en revanche, l'armée demeure incapable d'assurer la défense de ses frontières. La répartition des tâches qui s'opère officiellement avec le *Hezbollah* constitue un *statu quo* accepté par une large partie de la population. Ceux qui s'y opposent n'ayant pour l'heure aucun moyen de changer cet état de fait, la seule solution avancée par certains observateurs consisterait à nationaliser la résistance. Mais l'idée nationale reste précisément en suspens au Liban, au sein de la population et parmi les élites politiques. Dès lors, l'armée joue un rôle fondamental : elle est le symbole d'une fusion nationale dont il est en réalité possible de douter. C'est en cela qu'elle représente la « colonne vertébrale » du pays.

Il est naturel de regretter que l'armée libanaise assume essentiellement un rôle sécuritaire interne en dépit d'une croissance des effectifs des forces de sécurité intérieure (FSI), demeurant plus une force policière qu'une force militaire offensive. À cet égard, son manque de matériel adéquat pour défendre ses frontières est également à déplorer. Il faut cependant accorder une importance toute particulière à son action contre le *Fatah al-Islam* en 2007, emblématique d'un courage édifiant et qui pourrait par ailleurs indiquer un tournant par rapport à la posture rigoureusement défensive qu'elle adopte jusqu'alors. Enfin, dans le contexte libanais, sa re-construction en tant que force de sécurité interne nationale, unie et non suspectée de la moindre corruption (contrairement aux FSI) représente en soi une œuvre véritable. Cet accomplissement est susceptible de générer, notamment grâce au rétablissement du service militaire ou à la mise en place d'un service civil, une cohésion nationale qui continue de faire défaut au Liban.

Chronologie

- 1920** Traité de Sèvres et création du «Grand Liban» (contours actuels du pays).
- 1943** Le pays obtient son indépendance - 22 novembre.
- 1945** Participation à la fondation de la Ligue arabe.
- 1948** Guerre de Palestine (1948-1949) : le Liban accueille des Palestiniens.
- 1967** «Guerre des Six jours» : de nombreux réfugiés palestiniens s'installent au Liban.
- 1970** «Septembre noir» : chassée de Jordanie, l'OLP s'installe sur le territoire libanais.
- 1975** Début de la guerre civile – 13 avril.
- 1976** Intervention syrienne à la demande du gouvernement libanais - 1^{er} juin.
- 1978** - Israël occupe le Sud Liban jusqu'au fleuve Litani - 14 mars.
- Mise en place de la FINUL - 23 mars.
- 1982** - Opération « Paix en Galilée » : Beyrouth assiégée - 6 juin.
- Départ de l'OLP - septembre.
- Massacres de Sabra et Chatila - 15 au 17 septembre.
- 1983** - Relance de la guerre civile.
- Attentats contre les forces françaises et américaines stationnées à Beyrouth - octobre.
- 1985** - Nouveaux massacres dans les camps palestiniens par les milices *Amal* - mars.
- Retrait des Israéliens sur la zone de sécurité - juin.
- 1989** - Charte de réconciliation nationale (Accords de Taëf) - 22 octobre.
- Guerre de libération du général Aoun (1989-1990).
- 1991** Fin de la guerre civile, exil du général Aoun en France.
- 1992** Début de la reconstruction du pays.
- 2000** Retrait des troupes israéliennes du Sud-Liban après 22 ans d'occupation - 25 mai.
- 2001** Retrait d'une partie importante des troupes syriennes.

- 2002** Réorganisation de la FINUL et redéploiement des forces syriennes (2002-2004).
- 2005** - Assassinat du Premier ministre Rafic Hariri - 15 février.
- Retrait des troupes syriennes du Liban - 26 avril.
- Assassinat de Samir Kassir, journaliste de renom - juillet.
- Assassinat de Gebran Tueni, directeur du quotidien *Al-Nahar* - décembre.
- 2006** - Début de la « guerre de juillet » - 12 juillet.
- Fin du conflit « des 33 jours » entre le *Hezbollah* et Israël - 14 août.
- 2007** - Début des affrontements entre les FAL et le *Fatah al-Islam* à *Nahr al-Bared* - mai.
- Création du Tribunal international pour le Liban (TSL) - 10 juin.
- Fin des combats dans le camp de *Nahr al-Bared* - 2 septembre.
- Fin du mandat du président Émile Lahoud - 24 novembre.
- 2008** - Coup de force de l'opposition et signature des accords de Doha - 7 au 12 mai.
- Election du général Michel Sleiman à la présidence - 25 mai.
- 2009** - Elections législatives et victoire du Bloc du 14 Mars - 7 juin.
- Saad Hariri (fils de Rafic Hariri) nommé Premier ministre - 27 juin.
- Formation du nouveau gouvernement - 9 novembre.
- 2011** - Démission de onze ministres et chute du gouvernement Hariri - 12 janvier.
- Najib Mikati (député sunnite de Tripoli, proche du « Bloc du 8 Mars ») est nommé premier ministre - 25 janvier.

Annexes

Annexe n°1 : Eclairage sur la mosaïque communautaire libanaise

Dix-sept communautés religieuses officiellement reconnues cohabitent au Liban. Il est possible de les subdiviser en deux groupes, musulmans et chrétiens. À l'intérieur de ces groupes, elles se répartissent comme suit, par ordre d'importance démographique décroissant :

Parmi les musulmans :	Parmi les chrétiens :	
✓ Chiïtes	✓ Maronites	✓ Arméniens catholiques
✓ Sunnites	✓ Grecs orthodoxes	✓ Syriens orthodoxes
✓ Druzes	✓ Grecs catholiques	✓ Romains catholiques
✓ Ismaéliens	✓ Arméniens orthodoxes	✓ Chaldéens
✓ Alaouites	✓ Syriens catholiques	✓ Assyriens
		✓ Coptes
		✓ Protestants

L'importance démographique très différenciée des différentes communautés explique que l'on retienne généralement les principales : les chiïtes, les sunnites, les maronites, les grecs orthodoxes et les druzes. Il s'agit donc de cerner les caractéristiques de ces cinq confessions.

Les chiïtes :

« Le chiïsme est la principale branche dissidente de l'islam : les divergences avec le sunnisme majoritaire sont moins importantes que les éléments communs²³⁴ et d'abord la croyance dans un Dieu unique et dans le message de Mahomet. Le chiïsme s'est constitué autour d'une question capitale, celle de la succession du prophète Mahomet. Les premiers califes, après la mort de Mahomet, sont désignés parmi les proches de celui-ci. Ali, cousin et gendre du Prophète, quatrième calife, règne de 656 à 661. Déposé par une révolte, il est assassiné. La *Chi'a*, le « parti » (de Ali), défendit les droits de ses descendants contre les califes officiels. Ils sont, pour reprendre l'expression de Louis Massignon, « les légitimistes de l'islam » ».

Source : Alain Gresh et Dominique Vidal, *op. cit.*, p. 125.

Les sunnites :

« Le sunnisme est le courant majoritaire de l'islam. « À la disparition de Mahomet, au VIIe siècle, des divergences théologiques au sein de la population musulmane entraînent de violentes luttes de pouvoir. Contrairement aux chiïtes, les sunnites admettent pour seul prophète Mahomet et acceptent que ses successeurs puissent être choisis hors de sa famille. Ils ont ainsi contesté l'autorité des descendants du calife Ali et privilégié la dynastie des Omeyyades (de 661 à 750 après J.-C.). Majoritaires, ils pensent être la vérité et combattent les autres groupes islamiques qu'ils considèrent comme déviant de l'orthodoxie musulmane. Le sunnisme est la branche islamique qui connaît le plus grand succès. Il rassemble aujourd'hui environ 90 % des fidèles répartis un peu partout dans le monde et se subdivise en de nombreuses écoles ou confréries » ».

Source : Olivier Hubac, *Irak, une guerre mondiale : 1980 à nos jours*, Paris, La Martinière, 2006, p. 32

234 Tous les musulmans reconnaissent l'unicité divine, le Coran, Mahomet, le jugement dernier, la résurrection et les cinq piliers de l'islam (la profession de foi, la prière, la dîme, le ramadan et le pèlerinage à La Mecque).

Les maronites :

“Les maronites appartiennent à la communauté chrétienne d’origine syrienne. Suite à l’assassinat du patriarche en 610, le siège patriarcal chalcédonien est longtemps vide. Par ailleurs, la conquête arabe de la Syrie a lieu en 634 et les groupes de Beth Maron subissent de nombreuses vexations et humiliations qui les obligent à quitter la Syrie pour se réfugier auprès d’autres confrères installés au Mont-Liban. L’Église Maronite est la seule Église d’Orient à être fidèle à l’Église Catholique Universelle. En tant qu’Église uniate (Église orientale unie à Rome mais qui conserve sa langue, ses rites et son droit canon) elle possède sa propre liturgie du rite d’Antioche, en langue syrienne. Sa langue - le syriaque ou l’araméen, langue du Christ - et son esprit s’apparentent à la spiritualité orientale et biblique”.

Source : D’après lexique de <http://www.eglise.catholique.fr>

Les grecs orthodoxes :

“Les Églises orthodoxes forment l’ensemble des Églises chrétiennes orientales qui, après s’être très tôt développées de façon autonome, se sont séparées définitivement de L’Église romaine en 1054. Elles ont gardé une forte continuité avec le christianisme tel qu’il était à l’origine en mettant l’accent sur la sanctification du monde et la résurrection du Christ. La doctrine de l’Église orthodoxe est fondée sur les sept conciles œcuméniques qui se sont déroulés lors du premier millénaire. Pour l’Église orthodoxe, une unité extérieure comme celle de l’Église catholique n’est pas considérée comme nécessaire. Les différentes Églises sont donc indépendantes et leurs limites sont généralement celles des États. Elles sont dirigées par un patriarche, la primauté honorifique revenant au patriarche de l’Église orthodoxe grecque de Constantinople, parfois contestée par le patriarcat moscovite («Troisième Rome»”.

Source : D’après *Dictionnaire des religions* de <http://atheisme.free.fr/>

Les druzes :

“Secte issue d’une des branches du chiisme, son origine remonte au califat fatimide installé au Caire au X^e siècle. Le calife Al Hakim, qui régna de 996 à 1021, cherche à se faire reconnaître comme une divinité. Après sa disparition, ses partisans sont persécutés mais son ancien vizir, Al Daruzi, réfugié en Syrie, convainc plusieurs tribus de la nature divine de son ancien maître. C’est à lui que la nouvelle secte doit son nom. Quelques années plus tard, en 1043, la nouvelle prédication est déclarée «achevée», le prosélytisme et les conversions sont interdits : «*Le voile est tiré, la porte est fermée, l’encre est sèche et la plume est brisée*». La doctrine élaborée est ésotérique, conservée par une petite caste d’initiés largement influencés par la philosophie grecque et hindoue. À tel point que, contrairement aux chiites, les druzes sont largement considérés par les autres musulmans comme des hérétiques. Il existe des communautés druzes au Liban, en Syrie et en Israël”.

Source : Alain Gresh et Dominique Vidal, *op. cit.*, p. 150

Annexe n°2 : Eclairage sur les milices et partis libanais

Amal



Chiite (majorité)

Amal (détachements libanais de résistance) a été fondé le 20 janvier 1975. L'acronyme *Amal* est généralement utilisé pour désigner le mouvement et signifie « espoir » en arabe. *Amal* est devenue l'une des plus importantes milices musulmanes durant la guerre civile libanaise avant de s'intégrer au jeu politique et de perdre de son audience face au *Hezbollah*. *Amal* s'est fortement développé de par ses liens très forts avec le régime islamique d'Iran et les 300 000 réfugiés internes chiites du Sud-Liban après les bombardements israéliens du début des années 1980.

Courant du Futur



Sunnite (opposition)

Mouvement politique fondé par l'ancien Premier ministre puis président libanais Rafic Hariri. Depuis son assassinat en 2005, il est dirigé par son fils, Saad Hariri. Le Courant du Futur (*Tayyar al-Mustaqbal*) est la principale composante de l'Alliance du 14 mars et dispose depuis les élections parlementaires de 2005 du plus grand bloc parlementaire (36 députés sur les 128 qui composent le Parlement libanais).

Courant patriotique libre (CPL)



Maronite (majorité)

Mouvement politique libanais fondé en 1992 par le général Michel Aoun. La naissance du Courant s'est faite dans une conjoncture de pression populaire autour de la résistance à l'offensive militaire syrienne, de la libération, du retour au pouvoir du droit et de la reconstruction de la nation libanaise. Le CPL a élaboré un programme comprenant des plans économiques et politiques pour reconstruire l'économie libanaise, éliminer la corruption, étendre l'autorité du gouvernement sur tout le territoire libanais.

Forces libanaises



Maronite (opposition)

Parti politique et ancienne milice chrétienne. Quand la guerre civile fut terminée, le mouvement se transforma en parti politique avant d'être interdit en 1994 et de voir les activités de ses militants sévèrement limitées par les gouvernements pro-syriens jusqu'au retrait syrien en 2005. Le mouvement est officiellement laïc, mais dans les faits il a toujours été composé majoritairement par des chrétiens et plus spécialement par des maronites.

Hezbollah



Chiite (majorité)

Le *Hezbollah* («Parti de Dieu») a été fondé en juin 1982. Il possède une branche armée (Résistance islamique) qui est à son origine et qui fut créée en réaction à l'invasion israélienne au Liban en 1982, en s'appuyant sur un financement iranien. Le globe terrestre, le rameau, le poing tenant une *AK47* et d'autres détails rappellent l'emblème des Gardiens de la Révolution islamique d'Iran.

Parti social nationaliste syrien (PSNS)



Syrien (majorité)

Parti politique laïc créé en 1932 à Beyrouth, qui préconise une grande nation syrienne. Territorialement, cette vision de la Syrie comprend le Liban, la Syrie, la Palestine, la Jordanie, l'Irak, le Koweït, Chypre en plus du Sinaï en Égypte, la Cilicie en Turquie et le Chatt-el-Arab en Iran. Elle considère qu'il n'existe que quatre nations arabes, dont la Syrie, les autres étant l'Arabie, l'Égypte et le Maghreb.

Parti socialiste progressiste (PSP)



Druze (majorité)

Parti politique fondé en 1949 par le chef druze Kamal Joumlatt. Celui-ci meurt en 1977, assassiné très probablement par l'armée syrienne. C'est son fils Walid qui lui a succédé. Bien que le parti soit officiellement laïc, il représente majoritairement la communauté druze. Il est membre de l'Internationale socialiste.

Phalanges libanaises (*Kataeb*)



Maronite (opposition)

Parti politique fondé en 1936 par Pierre Gemayel, George Naccache, Charles Hélou, Hamid Frangié et Chafic Nassif. Regroupés autour de la pharmacie que tenait Pierre Gemayel sur la Place des Canons, les premiers *Kataeb* militaient pour l'indépendance et la souveraineté du Liban.

Mouvement Marada



Maronite (majorité)

Parti politique maronite à la dévotion du clan Frangié, au nord du Liban, issu en 2006 de la milice du même nom. Allié de la Syrie et proche en particulier de la famille El-Assad, il appartient à la coalition gouvernementale majoritaire.

Index

Achkar, Samir	54	Chéhab, Fouad	17 à 42 - 59, 65, 78, 117
Ahdab, Aziz	47	Chidiac, Sami	55, 56
Al-Assad, Hafez	49, 67, 81, 83	Chouet, Alain	32, 78, 84, 104
Al-Hoss, Salim	55, 65	Chouqair, Wafiq	94
Al-Khatib, Ahmad	46, 52, 56	Corm, Georges	36, 62, 74, 79, 83, 105
Al-Khatib, Sami	65	Daher, Mikhaïl	64
Al-Khoury, Béchara	24, 26, 27, 41	Eddé, Michel	54
Al-Solh, Rachid	40	Erskine, général	55, 56
Aoun, Michel	41, 62, 63, 64, 65, 71 à 116	États-Unis	23, 28, 49, 58, 59, 64, 83, 84, 110
Arafat, Yasser	38, 39, 57, 58, 86	Falaize, Pierre-Louis	35
Argov, Shlomo	57	Fayadieh	16, 22, 29, 54, 66
Barak, Oren	35, 52, 60, 65, 86	France	22, 23, 26, 28, 35, 36, 84
Barakat, Antoine	46, 47	Frangié, Soleiman	31, 37, 40, 45, 49, 64
Ben-Gal, Avigdor	56	Freiha, Adel	16, 27, 28, 31, 34, 47, 48
Berri, Nabih	63, 65, 105	Gaule (de) Charles	32, 42
Beynet, Paul	16	Geagea, Samir	63, 64, 71, 87, 118
Boustany, Émile	35	Gemayel, Amin	41, 45, 58, 60, 64, 117
Boutros, Fouad	29, 31, 32, 47, 38, 51, 52	Gemayel, Bachir	52, 55, 58
Chamoun, Camille	27, 28, 32, 46, 52	Gemayel, Pierre	44, 52, 64
Chéhab, Adel	34, 35	Genadry, François	15, 28

Ghanem, Iskandar	31, 40	Liban	3, 9, 8, 15 à 133
Gouraud, général	22	Malek, Fouad	47
Grande-Bretagne	23, 28	Malsagne, Stéphane	21, 22, 23, 27, 29, 30, 35, 36, 83, 97
Habache, Georges	46	Mareuil (de), colonel	23
Hariri, Rafic	82, 83, 89, 93, 95	Messarra, Antoine	25, 31, 33, 37, 38, 113
Hariri, Saad	95	Mikati, Najib	117
Hawatmeh, Nayef	46	Mollet, Guy	23
Hélou, Charles	35, 38, 39	Mouawad, René	66
Hobeika, Elie	63	Murphy, Ray	54, 126
Hraoui, Élias	66, 71, 81, 82, 83	Murr, Michel	78, 86
Irak	15, 28, 65, 71	Naccache, Georges	42
Israël	12, 23, 30 à 116	Nasrallah, Hassan	97, 102, 104, 117
Iyad, Abou	49	Nerguizian, Aram	115
Jaber, Hicham	22, 83, 105	Palestine	9, 17, 23, 26, 46
Joumblatt, Kamal	44, 45	Picard, Élisabeth	29, 36, 62, 74, 80, 81, 117
Joumblatt, Walid	66, 82	Picaudou, Nadine	21, 27, 37, 44, 64, 76
Karamé, Rachid	45, 50, 60	Qassis, Père	46
Kassir, Samir	40, 43, 50	Qoleilat, Ibrahim	45
Khoury, Victor	17, 27, 52	Riad al-Solh	15, 20
Lacoste, Robert	23	Rifaï, Nouredine	45
Lahoud, Émile	63, 65, 66, 73, 76, 83, 93, 100, 109	Rihana, Sami	21
Lay, Jean	23	Roché, Louis	23

Rostolan (de), lieutenant-colonel	22	Sleiman, Michel	83, 93, 94, 103
Saad, Haddad	46, 55	Soudan	48
Saad, Maarouf	43	Suez	23
Sadr, Moussa	37	Syrie	11, 16, 24, à 133
Sakr, Etienne	46	Takieddine, Riyad	78
Salem, Toufic	34	Tannous, Ibrahim	59
Sarkis, Élias	37, 49, 52, 67	Tleis, Saleh	67
Sharon, Ariel	57	Yanoush, général	55
Siniora, Fouad	93, 94, 102, 114		

SOURCES

OUVRAGES

BARAK Oren, *The Lebanese Army: a National Institution in a Divided Society*, Albany, State University of New York Press, 2009.

BEYDOUN Ahmad, *Le Liban : itinéraires dans une guerre incivile*, Paris, Karthala, 1993.

BOUTROS Fouad, *Mémoires*, Beyrouth, Editions L'Orient-Le Jour, 2010.

CDEF, *La guerre de juillet : analyse à chaud de la guerre israélo-Hezbollah (juillet-août 2006)*, Cahier du Retex, Paris, École Militaire, CDEF, 2006.

CDEF, *Neutralisez le piège ! Les combats de Nahr-el-Bared, Liban, mai-septembre 2007*, Cahier du Retex, Paris, École Militaire, CDEF, 2006, 2008.

FREIHA Adel, *L'Armée et l'État au Liban, 1945-1980*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1980 ; thèse, Université Nancy 2, 1978.

GRESH Alain et Dominique VIDAL, *Les 100 clés du Proche-Orient*, Paris, Hachette, 2003.

GUERIN Alexandre, *Le Hezbollah face aux forces armées conventionnelles*, Cahier de la recherche doctrinale, Paris, École Militaire, CDEF, 2009.

ISKANDAR Hamid LCL, *L'évolution de l'image de l'armée libanaise, 1990-2000*, Université Paris II, 2002, thèse sous la direction de Jacques BARRAT.

KASSIR Samir, *La guerre du Liban : de la dissension nationale au conflit régional (1975-1982)*, Paris, Karthala, 1994.

KHOURY Joseph, *Le désordre libanais*, Paris, L'Harmattan, 1998.

LABEVIERE Richard, Talal EL-ATRACHE et Alain CHOUET (préface), *Quand la Syrie s'éveillera*, Paris, Editions Perrin, 2011.

MALSAGNE Stéphane, *Fu'âd Chihâb (1902-1973) : contribution à l'étude d'une figure historique majeure du Liban contemporain*, thèse, Université Paris I, thèse sous la direction de Nadine PICAUDOU, 2008.

MERMIER Franck et Christophe VARIN, *Mémoires de guerres au Liban (1975-1990)*, Arles, Actes Sud/Sindbad, 2010.

MESSARRA Antoine, *Le Pacte libanais*, Beyrouth, Librairie Orientale, 2002.

NERGUIZIAN Aram, *The Lebanese Armed Forces: Challenges and Opportunities in Post-Syria Lebanon*, Washington, Center for Strategic and International Studies, 2009.

PICARD Élisabeth, *The Demobilisation of the Lebanese Militias*, Oxford, Centre for Lebanese Studies, 1999.

PICARD Élisabeth, *Lebanon: A Shattered Country: Myths and Realities of the Wars in Lebanon*, New York, Holmes and Meier, 2002.

PICAUDOU Nadine, *La déchirure libanaise*, Bruxelles, Editions Complexe, 1999.

RAFFRAY Mériadec capitaine, *Le cèdre et le soldat. La présence militaire française au Liban entre 1978 et 1984*, Paris, École Militaire, CDEF, 2006.

RUBIN Barry & Thomas A. KEANEY, *Armed Forces in the Middle East, Politics and Strategy*, Londres, Frank Cass, 2001.

RAPPORTS ET RÉSOLUTIONS

Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU), *Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 425 (1978) et 426 (1978)*, 22 mai 2000, <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N00/441/25/IMG/N0044125.pdf>, consulté le 12 juin 2011.

CSNU, *Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban*, 20 juillet 2000, <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N00/537/15/PDF/N0053715.pdf>, consulté le 12 juin 2011.

CSNU, *Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban* (Pour la période allant du 23 janvier au 20 juillet 2001), 20 juillet 2001, <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N01/462/76/IMG/N0146276.pdf>, consulté le 12 juin 2011.

CSNU, *Rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban* (Pour la période allant du 21 janvier 2005 au 20 juillet 2005), 21 juillet 2005, <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N05/420/37/PDF/N0542037.pdf>, consulté le 12 juin 2011.

CSNU, *Résolution 425*, 19 mars 1978, <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/RESOLUTION/GEN/NR0/368/92/IMG/NR036892.pdf>, consulté le 11 juin 2011.

CSNU, *Résolution 1310*, 27 juillet 2000, <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N00/555/44/PDF/N0055544.pdf>, consulté le 11 juin 2011.

CSNU, *Résolution 1614*, 29 juillet 2005, <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N05/446/01/PDF/N0544601.pdf>, consulté le 25 juin 2011.

CSNU, *Résolution 1701*, 11 août 2006, <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N06/465/04/PDF/N0646504.pdf>, consulté le 12 juin 2011.

Conseil représentatif libanais, *La Constitution libanaise*, 23 mai 1926, <http://www.ces.es/TRESMED/docum/lib-cttn-fra.pdf>, consulté le 30 juin 2011.

EL-HOKAYEM Émile & Elena MCGOVERN, *Towards a More Secure and Stable Lebanon: Prospects for Security Sector Reform*, Washington, The Henry L. Stimson Centre, February 2008.

International Crisis Group, «Israël/Hezbollah/Liban : éviter un regain de violence», Bruxelles, *Middle East Report*, n° 59, novembre 2006.

International Institute for Strategic Studies (IISS), *The Military Balance*, 1997-1998, London, IISS, 1997.

MURPHY Ray, *UN Peacekeeping in Lebanon: a Case Study*, Zurich, International Relations and Security Network (ISN), 2008.

NASHABE Omar, *Security Sector Reform in Lebanon: Internal Security Forces and General Security*, Arab Reform Initiative, Amman, January 2009.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Prévenir les conflits violents : quels moyens d'action ?* Lignes directrices du Comité d'aide au développement, Editions OCDE, 2001.

SAYIGH Yezid, «*Fixing Broken Windows*»: *Security Sector Reform in Palestine, Lebanon, and Yemen*, Carnegie Endowment for International Peace, Carnegie Paper No. 17, October 2009.

ARTICLES

Anonym, «A certain aloofness», *Journal of Palestine Studies*, Vol. 5, No. 1/2, Autumn 1975 - Winter 1976, pp. 219-224.

Anonyme, «Le Liban retrouve sa capitale : Beyrouth vidée des armes lourdes des milices pour la première fois depuis 1975», *L'Orient-Le Jour*, 4 décembre 1990.

BARAK Oren, «Towards a Representative Military? The Transformation of the Lebanese Officer Corps since 1945», *Middle East Journal*, Vol. 60, No. 1, Winter 2006, pp. 75-93.

BEAUCHARD Jean-Baptiste, «L'armée libanaise et ses objectifs ? La souveraineté nationale en question», *Défense & Sécurité Internationale*, n° 62, septembre 2010, p. 70-74.

BELLONCLE Edouard, «Prospects of SSR in Lebanon», *Journal of Security Sector Management*, Vol. 4, No. 4, November 2006, pp. 1-19.

CHOUET Alain, «Privatisation des conflits et prises d'otages», *Afrique du Nord-Moyen Orient 2005-2006*, Paris, La Documentation française, 2005, <http://alain.chouet.free.fr/documents/privat11.htm>, consulté le 20 juillet 2011.

CORM Georges, «Désarmer le Hezbollah «aurait été une erreur majeure»», *Paris Match*, 23 mai 2008, <http://rplfrance.org/index.php?content=presse/2008/080523parismatch1-bm.php>, consulté le 28 juin 2011.

CORM Georges, «Laïcité et confessionnalisme au Liban», *Confluences Méditerranée*, n° 4, automne 1992, p. 27-41.

CORM Georges, «Les causes de la crise libanaise : l'Europe contribue-t-elle à la solution ?», *Revue internationale et stratégique*, 2008/2, n° 70, p. 29-40.

DUPONT Hubert, «La nouvelle armée libanaise : instrument du pouvoir ou acteur politique ?», *Confluences Méditerranée*, n° 29, printemps 1999, p. 57-71.

GAUB Florence, «Multi-Ethnic Armies in the Aftermath of Civil War: Lessons Learned from Lebanon», *Defence Studies*, Vol. 7, Issue 1, March 2007, pp. 5-20.

GRESH Alain, «500 millions de dollars contre le Hezbollah», *Nouvelles d'Orient (Les blogs du Monde Diplomatique)*, 30 juin 2010, <http://blog.mondediplo.net/2010-06-30-500-millions-de-dollars-contre-le-Hezbollah>, consulté le 30 juin 2011.

HAIJAR Sami, «The Convolved and Diminished Lebanese Democracy», *Democracy and Security*, Vol. 5, Issue 3, September 2009, pp. 261-276.

HAMZEH Nizar, «Clientalism, Lebanon: Roots and Trends», *Middle Eastern Studies*, Vol. 37, No. 3, July 2001, pp. 167-178.

HASBANI Nadim, «Liban : crise politique sur fond de nouveau partage du pouvoir», *Politique étrangère*, 2007/1, printemps, p. 39-51.

HUGHES Matthew, «Lebanon's Armed Forces and the Arab-Israeli War, 1948-49», *Journal of Palestine Studies*, Vol. 34, No. 2, Winter 2005, pp. 24-41.

KLIOT N., «The Collapse of the Lebanese State», *Middle Eastern Studies*, Vol. 23, No. 1, January 1987, pp. 54-74.

MALSAGNE Stéphane, «L'armée libanaise dans la guerre de Palestine (1948-1949) : vers un renouveau historiographique», *Chronos*, n° 20, 2009, p. 75-101.

MCLAURIN Ronald D., «From Professional to Political: the Redecline of the Lebanese Army», *Armed Forces and Society*, Vol. 17, No. 4, 1991, p. 545-568.

MOONEY William K., «Stabilizing Lebanon: Peacekeeping or Nation-Building», *Parameters*, Autumn 2007, pp. 26-41.

OWEN Roger, «The Lebanese Crisis: Fragmentation or Reconciliation?», *Third World Quarterly*, Vol. 6, No. 4, October 1984, pp. 934-949.

PENNETIER Marine (Reuters), «Les troubles en Syrie pourraient déstabiliser le Liban», *L'Express*, 28 avril 2011, http://www.lexpress.fr/actualites/2/monde/les-troubles-en-syrie-pourraient-destabiliser-le-liban_987192.html, consulté le 28 juin 2011.

PICARD Élisabeth, «Les habits neufs du communautarisme libanais», *Cultures & Conflits*, n° 15-16, automne-hiver 1994, <http://conflits.revues.org/index515.html>, consulté le 20 août 2011.

ROULEAU Eric, «Crisis in Lebanon», *Journal of Palestine Studies*, Vol. 5, No. 1/2, Autumn 1975 - Winter 1976, pp. 233-243.

SALIBI Kamal, «The Lebanese Identity», *Journal of Contemporary History*, Vol. 6, No. 1, 1971, pp. 76-86.

SIGAUD Dominique, «L'armée libanaise : éclatement ou destin national ?», *Les Cahiers de l'Orient*, n° 11, 3^e trimestre 1988, p. 47-68.

TRABOULSI Fawwaz, «Confessional Lines», *Middle East Report*, No. 162, January – February 1990, pp. 9-10.

ZAGORIN Adam, «A House Divided», *Foreign Policy*, No. 48, Autumn 1982, pp. 111-121.

ENTRETIENS

ATALLAH Tony, professeur de Droit et de Science Politique à l'Université Libanaise, entretien à Beyrouth, 19 avril 2011.

BEAUCHARD Jean-Baptiste, doctorant rattaché à l'IRSEM, entretiens à Paris, 18 octobre 2010 et 18 novembre 2010.

CORM Georges, homme politique libanais et consultant économique spécialisé sur le Proche-Orient et la Méditerranée, entretien à Beyrouth, 21 avril 2011.

JABER Hicham, général Libanais à la retraite, entretien à Beyrouth, 22 avril 2011.

MALSAGNE Stéphane, docteur en histoire à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I), entretiens à Paris, 9 novembre 2010 et 12 janvier 2011.

MESSARRA Antoine, membre du Conseil Constitutionnel et professeur de Droit à l'Université Libanaise, entretien à Beyrouth, 18 avril 2011.

MOUSSA Naïla, doctorante rattachée à Sciences Po Paris, entretien à Paris, 8 novembre 2010.

PICAUDOU Nadine, professeur d'histoire à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I), entretiens réguliers à Paris, 2010-2011.

SFEIR Antoine, directeur des *Cahiers de l'Orient*, entretiens réguliers à Paris, 2010-2011.

TLEIS Saleh général, officier libanais à la retraite, entretien à Beyrouth, 20 avril 2011.

Ce document est réalisé par la Division Recherche et Retour d'expérience

Contact : CDEF/DREX/B.RCH - BP 53 - 1 place Joffre - 75007 PARIS

PNIA : 821 753 81 65 - ☎ : 01 44 42 81 65 - Fax : 01 44 42 44 66 - www.cdef.terre.defense.gouv.fr

Maquette : Christine VILLEY

Impression & Diffusion : EDIACA - 76, rue de la Talaudière - BP 508 - 42007 Saint-Étienne Cedex 01



CDEF Centre de Doctrine
d'Emploi des Forces
Par les forces, pour les forces